

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE
FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-
LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 22 NOVEMBRE 2012

VOLUME 43

JEAN LAROSE et DANIELLE BERGERON
Sténographes officiels

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue St-Jacques, Bureau 1020
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me CLAUDINE ROY,
Me DENIS GALLANT,
Me EMMA RAMOS-PAQUE

INTERVENANTS :

Me CAROLINE ISABELLE pour le Ville de Laval
Me BENOIT BOUCHER pour Procureur général du Québec
Me MARTIN ST-JEAN pour Ville de Montréal
Me GASTON GAUTHIER pour le Barreau du Québec
Me LUCIE JONCAS pour le Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International)
Me DANIEL ROCHEFORT pour l'Association de la construction du Québec
Me ALEXIE LAFOND-VEILLEUX pour le Directeur général des élections
Me SIMON LAROSE pour Procureur général du Québec
Me DENIS HOULE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me ISABELLE PIPON pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me MARK BANTEY pour
Me GENEVIÈVE GAGNON pour la Société Radio-Canada
Me ÉRIC MEUNIER pour Québecor Média, Groupe TVA, Corporation Sun Média
Me CLAUDE GIRARD pour Directeur des poursuites criminelles et pénales
Me MICHEL DÉCARY pour le Parti libéral du Québec

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS.	4
LISTE DES PIÈCES.. . . .	4
 ANDRÉ DUROCHER	
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me BENOIT BOUCHER.. . . .	7
RÉINTERROGÉ PAR Me CLAUDINE ROY.	84
 REPRÉSENTATIONS DE PART ET D'AUTRE CONCERNANT	
L'ORDONNANCE DE NON-PUBLICATION	104
DÉCISION.. . . .	113
 MICHEL CADOTTE	
INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT.. . . .	120

LISTE DES ENGAGEMENTS

19E-6	:	Engagement (coté au préalable sous 19E-246)	
		98
19E-7	:	Engagement (coté au préalable sous 19E-247)	
		99
25E-8	:	Engagement (coté au préalable sous 25E-286)	
		99
25E-9	:	Engagement (coté au préalable sous 25E-287)	
		99
25E-10	:	Engagement (coté au préalable sous 25E-288)	
		100
25E-11	:	Engagement (coté au préalable sous 25E-289)	
		100

LISTE DES PIÈCES

25P-290	:	Contrats octroyés Panthère de 1996 au 2006-03-31	
		19
25P-291	:	Contrats Excavations Panthère du 2006-04-01 au 2012-11-20	
		23
25P-292	:	Fiche synthèse d'Infrabec contrat 5100-02-0007...	
		39

25P-293 : Fiche rendement Excavations PANTHERE	53
25P-294 : Document Appel d'offres public	86
25NP-286 : Pièce cotée au préalable sous 25NP-290	100
25NP-287 : Pièce cotée au préalable sous 25NP-291	100
26P-295 : Lettre d'Antonio D'Addario à M. Jean-Pierre Péloquin datée du 1er septembre 1993..	148
26P-296 : Note de Robert J. Marcil à Yves Themens et suivants datée du 24 juillet 2006. . .	150
26P-297 : Liste des projets de la Ville de Montréal, datée de septembre 2006	165
26P-298 : En liasse, courriel à Louis-Philippe Dubé le 15 novembre 2006 et table des matières du cartable d'information des produits de IPEX..	176
26P-299 : Tableau TerraBrute ventes versus forecast	193
26P-300 : Note de Robert J. Marcil à Richard Morin et suivants - le 22 novembre 2006	195
26P-301 : Note de Gilles Surprenant à Robert J.	

	Marcil - le 31 janvier 2007	
	196
26P-302 :	Note de Robert J. Marcil à Yves Themens et suivants le 24 juillet 2006	
	197
26P-303 :	Note de Robert J. Marcil à Yves Provost - le 16 mai 2007	
	217



1 L'AN DEUX MILLE DOUZE, ce vingt-deuxième (22e) jour
2 du mois de novembre,

3

4 ANDRÉ DUROCHER

5 Sous le même serment

6

7 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me BENOIT BOUCHER :

8 Q. **[1]** Alors, Monsieur Durocher...

9 LA GREFFIÈRE :

10 Excusez-moi, si vous permettez.

11 Me BENOIT BOUCHER :

12 Oui. Allez-y, Madame.

13 LA GREFFIÈRE :

14 Q. **[2]** Vous êtes toujours sous le même serment.

15 R. Merci.

16 Q. **[3]** Merci.

17 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me BENOIT BOUCHER :

18 Q. **[4]** Monsieur Durocher. Mon nom est Benoit Boucher,
19 je représente le Procureur général du Québec.

20 R. Bonjour.

21 Q. **[5]** Vous avez témoigné à quelques reprises de
22 certains événements entourant le ministère des
23 Transports du Québec qui est aussi...

24 R. Oui.

25 Q. **[6]** ... un de mes clients, alors je vais avoir des

1 questions à vous poser à ce sujet-là.

2 R. O.K.

3 Q. **[7]** D'abord, je veux juste qu'on place un peu le
4 témoignage que vous avez déjà rendu et m'assurer de
5 ma bonne compréhension de ce dont vous avez
6 témoigné. Je comprends que vous n'avez jamais
7 participé à de la collusion. Et je vous parle
8 particulièrement dans le monde du MTQ, là.

9 R. Exact.

10 Q. **[8]** Je comprends que, à certaines occasions - et
11 c'est un terme que vous avez utilisé - dans
12 certaines circonstances, il y a des ingénieurs qui
13 sont - et je reprends le terme - mariés avec des
14 entrepreneurs.

15 R. C'est exact.

16 Q. **[9]** Ce n'est pas votre cas.

17 R. Absolument pas.

18 Q. **[10]** En aucune circonstance vous n'avez été - je
19 reprends le terme - marié avec un entrepreneur...
20 avec un ingénieur.

21 R. En aucun temps.

22 Q. **[11]** Je comprends aussi que, outre les cas dont
23 vous nous avez parlé, parce que c'est arrivé à
24 deux, trois reprises, là, vous refusez, vous,
25 systématiquement d'être tassé dans un contrat quand

1 on vous appelle?

2 R. Exactement, jusqu'à la limite des menaces de mort.

3 Q. **[12]** O.K. Alors, à deux, trois occasions, là, vous
4 nous avez parlé récemment de certains contrats dont
5 je ne ferai pas état ici, mais de façon générale,
6 vous ne vous tassez pas.

7 R. Absolument pas.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Je m'excuse, Maître Boucher. Parlez-vous de deux,
10 trois occasions au ministère des Transports ou de
11 façon générale?

12 Me BENOIT BOUCHER :

13 Non, je parlais en général, il y a deux, trois
14 occasions dont on a entendu parler.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Moi, j'avais compris que c'était plus que deux,
17 trois fois.

18 Me BENOIT BOUCHER :

19 Qu'il s'était tassé?

20 R. Oui.

21 Q. **[13]** Bien, en fait, je ne veux pas revenir sur...
22 je ne veux pas revenir là-dessus, mais mon point
23 est le suivant. Quand vous ne vous tassez pas, je
24 comprends qu'on entre dans un marché libre. C'est
25 comme si vous forciez le libre marché.

1 R. Exactement.

2 Q. **[14]** Je comprends de votre témoignage qu'il y a
3 comme trois étapes, trois épisodes contractuels,
4 là, que je déterminerais comme suit : avant deux
5 mille deux (2002) - et je parle du ministère des
6 Transports, là, précisément.

7 R. Oui.

8 Q. **[15]** Avant deux mille deux (2002), de deux mille
9 deux (2002) à deux mille neuf (2009), on va dire,
10 et de deux mille neuf (2009) à plus tard, et je
11 m'explique ainsi. Avant deux mille deux (2002), les
12 ingénieurs du MTQ étaient plus impliqués dans les
13 contrats, ils faisaient la surveillance...

14 R. Oui.

15 Q. **[16]** ... et tout allait bien.

16 R. Pas bien, très bien.

17 Q. **[17]** Très bien. Après deux mille deux (2002), est-
18 ce que ça s'est mis en place tranquillement les
19 problèmes que vous avez vécus?

20 R. Tranquillement, effectivement, comme j'ai dit hier.

21 Q. **[18]** O.K. Alors, deux mille deux (2002), deux mille
22 trois (2003), deux mille quatre (2004), là ça se
23 mettait en place, là, le...

24 R. Exactement.

25 Q. **[19]** ... les problèmes que vous pouviez vivre. Et

1 après ça, on tombe en deux mille neuf (2009) et là
2 il y a Marteau, il y a les émissions « Enquête » et
3 tout ça.

4 R. Hum, hum.

5 Q. **[20]** Et là je comprends que tout le monde est un
6 peu sur ses gardes et cesse la collusion, cesse
7 le... en tout cas, de ce que vous en savez, là, les
8 mariages entre les entrepreneurs et les ingénieurs.

9 R. Je n'ai pas dit « cesse »; diminue.

10 Q. **[21]** Diminue en deux mille neuf (2009), deux mille
11 dix (2010).

12 R. Exactement.

13 Q. **[22]** Alors, vous n'êtes marié, vous, avec aucun
14 entrepreneur. Est-ce que... Avec, je m'excuse, avec
15 aucun ingénieur. Est-ce que vous êtes en brouille
16 avec des ingénieurs quand vous faites des contrats
17 au ministère des Transports du Québec?

18 R. Ça dépend de la firme d'ingénieurs.

19 Q. **[23]** Alors, dites-moi.

20 R. Comme là, oui, effectivement. Si mettons que je
21 suis encore en affaires aujourd'hui, puis je m'en
22 vais travailler pour le MTQ puis la firme
23 d'ingénieurs est Dessau-Soprin ou Triax ou Groupe
24 Séguin, je regrette, je ne la soumissionne pas.

25 Q. **[24]** O.K. Vous ne la soumissionnez pas.

1 R. Absolument pas.

2 Q. **[25]** Vous êtes en brouille avec ces firmes
3 d'ingénieurs-là?

4 R. Effectivement.

5 Q. **[26]** Bon. Alors, avant deux mille deux (2002) - on
6 va reprendre ça étape par étape. Avant deux mille
7 deux (2002), vous nous dites « c'était du gâteau ».
8 Est-ce que vous voulez dire au tribunal quels sont
9 les contrats que vous avez obtenus avant deux mille
10 deux (2002) pour le ministère des Transports? Est-
11 ce que vous avez mémoire de cela?

12 R. J'ai ramassé plusieurs contrats sur l'Autoroute
13 640, des ponceaux, l'Autoroute 15.

14 Q. **[27]** Et je vous parle avant deux mille deux (2002).

15 R. Pardon?

16 Q. **[28]** Je vous parle avant deux mille deux (2002).

17 R. Oui, effectivement.

18 Q. **[29]** Je vous suggère que vous avez obtenu un
19 contrat en mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf
20 (1999) avec le ministère des Transports avant deux
21 mille deux (2002).

22 R. L'Autoroute 640.

23 Q. **[30]** Un seul.

24 R. Exactement. Ah! O.K. Vous parlez avant.

25 Q. **[31]** Oui, avant deux mille deux (2002).

1 R. O.K. O.K. Oui, effectivement.

2 Q. [32] Alors, vous n'aviez qu'un seul contrat...

3 R. Exactement.

4 Q. [33] ... avant deux mille deux (2002). C'était
5 Blainville :

6 Excavation de ponceaux par insertion
7 ou excavation de l'Autoroute 640
8 un montant de cinq cent cinquante mille dollars
9 (550 000 \$).

10 R. Exactement.

11 Q. [34] Quand vous nous parlez de deux mille deux
12 (2002) où les problèmes ont commencé, est-ce que
13 vous êtes capable de nous dire à peu près à quelle
14 époque en deux mille deux (2002) les problèmes ont
15 commencé?

16 R. Non, ça, je ne pourrais pas vous dire.

17 Q. [35] Vous ne pourriez pas nous dire. Le deuxième
18 contrat que vous auriez obtenu dans cette période-
19 là, est-ce que vous avez un souvenir de ça?

20 R. Bien, contrat par contrat, non, je ne peux pas vous
21 dire, là, effectivement.

22 Q. [36] Si je vous suggère que c'est au mois d'août
23 deux mille deux (2002)?

24 R. O.K.

25 Q. [37] Réfection et réparation de ponceaux

1 par insertion, par reconstruction,
2 remplacement d'éléments de drainage et
3 divers ouvrages connexes sur
4 l'Autoroute 15 de la municipalité de
5 Saint-Jérôme, Prévost, Mirabel, MRC de
6 Rivière-du-Nord (inaudible)
7 circonscription électorale de Prévost-
8 Argenteuil

9 ...

10 R. Oui.

11 Q. **[38]** ... pour un montant de huit cent soixante-dix-
12 sept mille dollars (877 000 \$) à peu près.

13 R. Oui, exactement.

14 Q. **[39]** Alors, ce serait les deux seuls contrats que
15 vous avez obtenus avant deux mille deux (2002)?

16 R. Oui.

17 Q. **[40]** Et c'est là-dessus que vous basez votre
18 témoignage pour nous dire que « au MTQ...

19 R. Ça a bien été.

20 Q. **[41]** ... ça allait très bien ».

21 R. Exactement.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Je m'excuse, Maître Boucher. Vous avez dit que...

24 j'ai compris que vous disiez que le deuxième

25 contrat avait été obtenu en août deux mille deux

1 (2002).

2 Me BENOIT BOUCHER :

3 C'est exact. Le treize (13)... je m'excuse, c'est
4 le treize (13) juin deux mille deux (2002). Vous
5 avez les documents, je suppose.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Non, je n'ai pas les documents. C'est parce que
8 vous dites... vous dites que c'est en août deux
9 mille deux (2002), mettons que c'est en juin,
10 mais...

11 Me BENOIT BOUCHER :

12 Oui, oui. Je m'excuse, je...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 ... c'est parce que là vous dites que c'est avant
15 deux mille deux (2002).

16 Me BENOIT BOUCHER :

17 Je reprends. J'avais mis ça au mauvais endroit.
18 C'est le cinq (5) août deux mille deux (2002) et
19 c'est un contrat pour un montant de huit cent
20 soixante-dix-sept mille quatre cent soixante-dix-
21 sept dollars (877 477 \$).

22 R. Hum, hum.

23 Q. **[42]** Alors, en tout et partout dans cette époque-
24 là, vous avez eu pour un montant de... avant deux
25 mille deux (2002), là, un total d'à peu près un

1 million quatre cent mille dollars (1 400 000 \$) de
2 contrats.

3 R. Exactement.

4 Q. **[43]** De mil neuf cent quatre-vingt-seize (1996) à
5 deux mille deux (2002).

6 R. Exactement.

7 Q. **[44]** Compte tenu du fait que ça devenait plus
8 difficile, qu'il y avait des mariages entre
9 entrepreneurs et ingénieurs...

10 R. Oui.

11 Q. **[45]** ... on s'attend à ce que ce soit plus
12 difficile pour vous, qui n'êtes pas dans cette...
13 dans cette entreprise de mariage-là, d'avoir des
14 contrats après deux mille deux (2002), n'est-ce
15 pas?

16 R. Pas plus difficile, effectivement. Ça dépendait
17 tout le temps, effectivement, si j'avais refusé de
18 me tasser pour un entrepreneur avec une firme
19 d'ingénieurs.

20 Q. **[46]** Et on parle toujours du MTQ, là?

21 R. Oui, effectivement.

22 Q. **[47]** O.K. Alors, est-ce qu'on constaterait, si on
23 regardait les contrats que vous avez obtenus après
24 deux mille trois (2003), deux mille quatre (2004),
25 qu'il était plus difficile pour vous d'obtenir des

1 contrats dans les mêmes secteurs? On a parlé
2 tantôt, là, des secteurs, je vous les rappelle, là,
3 les secteurs dans lesquels vous faisiez des travaux
4 en mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999), deux
5 mille (2000), c'était l'autoroute 15... L'autoroute
6 15, Saint-Eustache, Boisbriand, Mascouche,
7 Lachenaie, Deux-Montagnes, Sainte-Thérèse-de-
8 Blainville, Les Moulins. Ça c'était votre contrat
9 en mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999). En
10 deux mille deux (2002) : Saint-Jérôme, Prévost,
11 Mirabel, Rivière-du-Nord, Mirabel circonscriptions
12 électorales de Prévost et Argenteuil. Alors c'était
13 dans les mêmes endroits en quatre-vingt-dix-neuf
14 (99), deux mille (2000)?

15 R. Hum, hum.

16 Q. **[48]** Et vos contrats que vous avez eus, les
17 contrats que vous avez eus après deux mille deux
18 (2002), est-ce qu'ils étaient dans les mêmes
19 secteurs?

20 R. J'en ai eu jusqu'à Mont-Laurier.

21 Q. **[49]** Oui, mais généralement?

22 R. Oui oui, dans les mêmes secteurs.

23 Q. **[50]** Dans les mêmes secteurs. Et est-ce que vous
24 diriez que vous avez eu plus de difficulté à
25 obtenir ces contrats-là?

1 R. Tout dépendait de la firme d'ingénieurs. Si vous me
2 nommez les contrats, effectivement je vais vous le
3 donner.

4 Q. **[51]** Je vais demander qu'on nous affiche, s'il vous
5 plaît, Madame, le premier document. Je pense que
6 c'est l'onglet numéro 15. Je m'excuse, ça va être
7 plutôt l'onglet 16 pour commencer. Alors à l'onglet
8 16, il y a trois pages à l'onglet 16. Le premier
9 contrat, c'est celui de mil neuf cent quatre-vingt-
10 dix-neuf (1999) qu'on a déjà examiné?

11 R. Exactement.

12 Q. **[52]** On a celui de deux mille deux (2002) qui suit?

13 R. ... (pas de réponse)

14 Q. **[53]** C'est bon?

15 R. ... (pas de réponse)

16 Q. **[54]** Vous n'en avez eu aucun en deux mille trois
17 (2003), deux mille quatre (2004)?

18 R. Non.

19 Q. **[55]** Le suivant... Le suivant est en deux mille
20 cinq (2005), et je regarde où ça se situe : Laval,
21 Saint-Eustache, Saint-Placide, Kanestate, Laval,
22 Deux-Montagnes, Mille-Îles, Deux-Montagnes, Fabre.
23 Essentiellement dans les mêmes secteurs que vous
24 aviez plus tôt?

25 R. Exactement.

1 Q. **[56]** Et c'est en deux mille cinq (2005), et vous
2 obtenez maintenant un contrat d'une valeur de sept
3 cent soixante-deux mille (762 000).

4 R. Oui.

5 Q. **[57]** On peut passer, s'il vous plaît, Madame
6 Blanchette...

7 MADAME LA GREFFIÈRE :

8 Allez-vous la déposer, Maître?

9 Me BENOIT BOUCHER :

10 Oui, s'il vous plaît.

11 MADAME LA GREFFIÈRE :

12 Sous la cote [25P-294] 25P-290.

13 Me BENOIT BOUCHER :

14 Je vous remercie.

15

16 25P-290 : Contrats octroyés Panthère de 1996 au
17 2006-03-31

18

19 On va passer au document suivant, s'il vous plaît,
20 Madame Blanchette, qui est l'onglet numéro 15, qui
21 sont les contrats de deux mille six (2006) à deux
22 mille douze (2012).

23 Q. **[58]** Alors je regarde les contrats que vous avez
24 obtenus après deux mille cinq (2005).

25 R. Oui.

1 Q. **[59]** Et je... Dieu sait pourquoi ces contrats-là ne
2 sont pas en ordre chronologique, mais j'aimerais
3 qu'on les regarde quand même un à un. Le premier
4 dans la liste est un contrat de remplacement et
5 réparation de ponceaux, et là-dessus il y a aussi
6 le déneigement, mais on oublie le déneigement pour
7 le moment, là.

8 R. O.K.

9 Q. **[60]** Et on va parler des travaux de construction en
10 tant que tels. Alors, remplacement/réparation de
11 ponceaux, vous avez obtenu un contrat le trois (3)
12 octobre deux mille huit (2008)?

13 R. Oui.

14 Q. **[61]** Pour un montant de trois cent dix-huit mille
15 (318 000)?

16 R. Oui.

17 Q. **[62]** C'est exact? Vous en obtenez un autre le
18 vingt-huit (28) juillet deux mille huit (2008),
19 pour une réfection de ponceaux, et je regarde ça au
20 passage, là, c'est toujours dans les mêmes
21 secteurs : Sainte-Thérèse, Mirabel, Sainte-Thérèse-
22 de-Blainville, Deux-Montagnes, n'est-ce pas?

23 R. Exactement.

24 Q. **[63]** En deux mille huit (2008) la même chose,
25 réfection de ponceaux, Municipalité de Laval,

1 circonscriptions électorales de Fabre, Chomedey,
2 Mille-Îles, MRC Laval.

3 R. Hum, hum.

4 Q. **[64]** Toujours aux mêmes endroits. Un montant de
5 trois cent vingt et un mille (321 000), un contrat
6 de trois cent vingt et un mille dollars
7 (321 000 \$)?

8 R. Exactement.

9 Q. **[65]** On va aller deux pages plus loin. C'est la
10 page 3 de 5, c'est bon? Le dernier item, un contrat
11 du dix-neuf (19) juin deux mille sept (2007),
12 remplacement et réparation de quarante-cinq (45)
13 ponceaux, toujours dans les mêmes secteurs :
14 Lachute, Mirabel, MRC d'Argenteuil, Mirabel,
15 circonscriptions électorales d'Argenteuil et
16 Mirabel. Toujours dans les mêmes secteurs, n'est-ce
17 pas?

18 R. Oui.

19 Q. **[66]** Un contrat de un million neuf cent quatre-
20 vingt-treize mille dollars (1 993 000 \$)?

21 R. Hum, hum.

22 Q. **[67]** On va aller à la page suivante. Au premier
23 item, réfection de ponceaux, toujours à peu près
24 dans le même secteur, maintenant un peu plus vers
25 Joliette, Saint-Paul, Saint-Thomas, Saint-Gabriel-

1 de-Brandon, c'est la même direction territoriale,
2 n'est-ce pas?

3 R. Je n'ai pas la bonne page.

4 Q. **[68]** Page 4 de 5, s'il vous plaît, Madame. C'est
5 bon? Direction Laurentides-Lanaudière?

6 R. Oui, O.K.

7 Q. **[69]** Un contrat de six cent soixante-dix mille
8 dollars (670 000 \$)?

9 R. Exactement.

10 Q. **[70]** Le quatorze (14) avril deux mille neuf (2009),
11 le contrat suivant, réfection de deux ponceaux,
12 toujours aux mêmes endroits : Lachute, Rivière-du-
13 Nord, Argenteuil, circonscriptions électorales de
14 Prévost et d'Argenteuil, pour un montant de deux
15 cent soixante-dix-sept mille dollars (277 000 \$)?

16 R. Exactement. Firme d'ingénieurs.

17 Q. **[71]** On va aller à la page suivante. Un contrat en
18 date du vingt-cinq (25) septembre deux mille neuf
19 (2009), réfection de deux ponceaux, toujours dans
20 les mêmes secteurs : Saint-Jérôme, Prévost,
21 Piedmont, Sainte-Sophie, Grenville-sur-la-Rouge,
22 Brownsburg, Chatham, toujours dans les mêmes
23 secteurs, n'est-ce pas?

24 R. Oui.

25 Q. **[72]** Un montant de deux millions quatre cent

1 quatre-vingt-huit mille dollars (2 488 000 \$), un
2 contrat de deux millions quatre cent quatre-vingt-
3 huit mille dollars (2 488 000 \$). Le dix (10)
4 octobre deux mille sept (2007), réfection de
5 ponceaux, maintenant on est dans un autre secteur.

6 R. Oui.

7 Q. **[73]** Gatineau. Un montant de six cent quarante-
8 quatre mille dollars (644 000 \$).

9 R. Hum, hum.

10 Q. **[74]** Et ça complète les contrats que vous avez
11 obtenus avec le ministère des Transports, n'est-ce
12 pas?

13 R. Exactement.

14 MADAME LA GREFFIÈRE :

15 Vous déposez la pièce, Maître?

16 Me BENOIT BOUCHER :

17 S'il vous plaît, Madame.

18 MADAME LA GREFFIÈRE :

19 Alors sous [25P-295] 25P-291.

20

21 25P-291 : Contrats Excavations Panthère du 2006-
22 04-01 au 2012-11-20

23

24 Me BENOIT BOUCHER :

25 Q. **[75]** Alors le constat qu'on fait, c'est qu'avant

1 deux mille deux (2002) vous avez obtenu un point
2 quatre million (1.4 M) de contrats, deux contrats
3 entre mil neuf cent quatre-vingt-seize (1996) et
4 deux mille deux (2002), et qu'après deux mille deux
5 (2002) vous obtenez des contrats pour une valeur de
6 sept millions quatre cent cinquante mille dollars
7 (7 450 000 \$).

8 R. Hum, hum.

9 Q. **[76]** Et je n'ai pas le nombre de contrats, mais je
10 peux les compter... Trois, cinq, sept, huit
11 contrats.

12 R. Exactement.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 J'en compte onze (11). À moins que...

15 Me BENOIT BOUCHER :

16 Bien, peut-être que vous avez pris les
17 dénéigements, là. Mais de ceux qui ont...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Ah! Ah, peut-être, c'est possible. Ah, c'est
20 possible.

21 Me BENOIT BOUCHER :

22 De ceux qui avaient été identifiés, là.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 O.K.

25

1 Me BENOIT BOUCHER :

2 Il y a quelques contrats de déneigement sur
3 lesquels je n'ai pas insisté, mais ce sont tous les
4 contrats que...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 O.K. Alors donc, c'est donc... Alors, pourriez-
7 vous...

8 Me BENOIT BOUCHER :

9 Oui. Reprendre?

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Oui.

12 Me BENOIT BOUCHER :

13 Oui. Sept contrats, j'ai dit, pour une valeur
14 totale de sept millions quatre cent cinquante mille
15 dollars (7 450 000 \$).

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Entre quelle date et quelle date?

18 Me BENOIT BOUCHER :

19 Entre deux mille deux (2002), entre le dernier
20 contrat qu'il avait eu en deux mille deux (2002),
21 vous vous souvenez, c'est août, là. Alors, après
22 août deux mille deux (2002).

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Juin? Juin?

25

1 Me BENOIT BOUCHER :

2 Non, c'était août.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Oui? C'était août?

5 Me BENOIT BOUCHER :

6 Oui. C'était août.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Vous aviez...

9 Me BENOIT BOUCHER :

10 Oui, je sais que je vous ai mêlée, mais c'était
11 août quand même.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 O.K.

14 Me BENOIT BOUCHER :

15 Et vous avez le document, vous pourriez contre-
16 vérifier...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Pas mêlée. Vous avez dit août, juin, et vous
19 revenez à août.

20 Me BENOIT BOUCHER :

21 Non non, j'ai dit je vous ai mêlée, j'en prends la
22 responsabilité.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 O.K. Alors août deux mille deux (2002) à?

25

1 Me BENOIT BOUCHER :

2 Jusqu'à aujourd'hui. Sept millions quatre cent
3 cinquante mille dollars (7 450 000 \$). En fait,
4 jusqu'en deux mille dix (2010), là.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Oui, parce que...

7 Me BENOIT BOUCHER :

8 Parce qu'après deux mille dix (2010) il n'y en a
9 pas.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Non. C'est ça.

12 Me BENOIT BOUCHER :

13 Q. **[77]** Vous nous avez dit, en ce qui concerne un
14 autre contrat sur lequel on reviendra un petit peu
15 plus tard, que quand on est marié avec un ingénieur
16 ou avec le ministère des Transports...

17 R. Pas avec le ministère des Transports.

18 Q. **[78]** Avec un ingénieur.

19 R. Exactement.

20 Q. **[79]** D'accord. Alors quand on est marié on a une
21 bonne perspective sur l'avenir parce qu'on obtient
22 plus facilement des contrats parce qu'on a des
23 meilleurs prix unitaires, parce qu'on est arrangé
24 avec des fournisseurs?

25 R. On a une facilité.

1 Q. **[80]** Une facilité. Et, deuxièmement, on sait, avec
2 notre ingénieur, que quand on aura terminé on va
3 vider l'enveloppe, c'est-à-dire qu'on aura fait
4 tous les items du bordereau au montant qu'on avait
5 prévu et on aura aussi les contingences, quand on
6 est marié?

7 R. Exactement.

8 Q. **[81]** Et vous, vous nous avez dit, moi ce n'est pas
9 mon cas, je ne suis pas marié et je ne me souviens
10 pas d'avoir rempli un contrat au complet, n'est-ce
11 pas?

12 R. Je ne me souviens pas effectivement, mais chose
13 certaine que si j'ai rempli l'enveloppe au complet,
14 les travaux ont été exécutés.

15 Q. **[82]** Oui, oui, on en convient.

16 R. Oui.

17 Q. **[83]** Mais vous nous avez dit que vous, quant à
18 vous, vous ne remplissiez... votre témoignage,
19 là...

20 R. Oui.

21 Q. **[84]** ... vous nous avez dit, je ne me rappelle pas
22 d'avoir, et ça semblait être tellement clair pour
23 vous, que ça n'arrivait jamais?

24 R. Bien, juste pour vous dire une chose, qu'en
25 réclamations pour le MTQ de la journée que ma

1 business a été ouverte aller jusqu'à, je vous
2 dirais, les deux derniers ponceaux, je n'ai jamais
3 fait aucune réclamation au MTQ.

4 Q. **[85]** O.K. Alors vous faisiez les travaux, on vous
5 payait ce qui était fait?

6 R. Exactement ce qui était fait.

7 Q. **[86]** Eh voilà. Mais je vous parle de l'enveloppe
8 budgétaire... pas l'enveloppe budgétaire, mais
9 plutôt l'enveloppe de soumission que vous nous avez
10 dit, moi je ne vide jamais ça ou à peu près ou en
11 tout cas?

12 R. Bien, regarde, je ne peux pas affirmer à cent pour
13 cent (100 %) que je ne la vide pas, mais chose
14 certaine que les prix unitaires travaillés,
15 exécutés, payés.

16 Q. **[87]** O.K. Quand vous nous avez dit ça, j'avais pris
17 une note, je me suis dit il faut que je lui demande
18 quel est le pourcentage qu'il estime des
19 soumissions - je suis toujours au même item.

20 R. Oui, oui.

21 Q. **[88]** O.K. Vous, vous ne videz pas les enveloppes,
22 là, il reste combien de pourcentage sur la table
23 quand vous avez fini? À peu près, là.

24 R. Bien, si on ne touche pas aux contingences, il
25 reste un minimum de dix pour cent (10 %).

1 Q. [89] Minimum de dix pour cent (10 %) ?

2 R. Si on ne touche pas aux contingences.

3 Q. [90] On va reprendre le document...

4 R. Oui.

5 Q. [91] ... qu'on vient de consulter. Et on va
6 reprendre contrat par contrat puis on va examiner
7 ça ensemble, si vous voulez?

8 R. Parfait.

9 Q. [92] Le premier contrat en deux mille huit (2008)
10 j'ai fait le calcul puis je sais que monsieur
11 Lachance est sûrement plus vite que moi pour faire
12 ça, mais je pense qu'il va bien voir en gros.

13 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

14 Je suis déjà là.

15 Me BENOÎT BOUCHER :

16 Q. [93] C'est vrai, vous êtes déjà là. Bien.

17 Alors, le premier contrat du trois (3) octobre deux
18 mille huit (2008), trois cent dix-huit mille
19 dollars (318 000 \$), vous avez fini à deux cent
20 soixante-douze mille dollars (272 000 \$). Vous
21 n'avez pas touché quatorze pour cent (14 %) du
22 contrat. On s'entend?

23 R. C'est une bonne nouvelle.

24 Q. [94] Ça ressemble. Le vingt-huit (28) juillet deux
25 mille huit (2008), c'est le deuxième contrat, vous

1 aviez un contrat à trois cent vingt et un mille
2 dollars (321 000 \$), vous avez fini à deux cent
3 trente-deux mille dollars (232 000 \$)?

4 R. Exact.

5 Q. **[95]** Contrat suivant, qui est sans doute le plus
6 gros contrat que vous avez exécuté avec le
7 ministère des Transports, le dix-neuf (19) juin
8 deux mille sept (2007) vous aviez un contrat de un
9 million neuf cent quatre-vingt-treize mille dollars
10 (1 993 000 \$), vous avez fini à un million neuf
11 cent soixante et un mille dollars (1 961 000 \$)?

12 R. Oui.

13 Q. **[96]** Une différence de un point cinq pour cent
14 (1,5 %).

15 R. O.K.

16 Q. **[97]** Le dix (10) avril deux mille neuf (2009), un
17 contrat de six cent soixante-dix mille dollars
18 (670 000 \$), vous avez fini à six cent vingt mille
19 dollars (620 000 \$), huit pour cent (8 %)?

20 R. Hum, hum.

21 Q. **[98]** Le suivant, je comprends que dans ce contrat-
22 là il y a eu un certain nombre de problèmes et on y
23 reviendra, ne soyez pas inquiet?

24 R. Exactement.

25 Q. **[99]** Vous n'avez pas fini les travaux ou en tout

1 cas si vous les avez finis, il y a eu un problème
2 certain parce que vous finissez avec moins quarante
3 pour cent (-40 %) du contrat. Dans le suivant vous
4 n'avez pas conclu le contrat, vous n'avez pas
5 terminé le contrat, celui de deux mille neuf
6 (2009), n'est-ce pas?

7 R. Pardon?

8 Q. **[100]** Parce qu'il n'y a pas de dépense finale, moi
9 je n'ai pas la dépense finale du contrat...

10 R. Non.

11 Q. **[101]** ... du vingt-cinq (25) septembre deux mille
12 neuf (2009)?

13 R. Je vais ouvrir une parenthèse, O.K., je vais fermer
14 ma parenthèse tout de suite. Pour ces deux fameux
15 contrats-là, il y a deux firmes d'ingénieurs que je
16 m'étais accroché avec effectivement, que je n'ai
17 pas voulu embarquer avec eux autres. Vous, le
18 ministère des Transports, n'avez pas fini de me
19 payer encore.

20 Q. **[102]** O.K.

21 R. Depuis deux mille neuf (2009).

22 Q. **[103]** Bien, on va y revenir...

23 R. Oui.

24 Q. **[104]** ... ne soyez pas inquiet, on va en parler en
25 détail. Et dans le contrat suivant, le dix (10)

1 octobre deux mille sept (2007), un contrat de six
2 cent quarante-quatre mille dollars (644 000 \$),
3 vous avez fini à six cent quatre mille dollars
4 (604 000 \$), ce qui laisse à peu près six pour cent
5 (6 %), n'est-ce pas? Alors on voit dans le fond
6 qu'il y a une certaine variable, là, on est entre
7 un point cinq pour cent (1,5 %) sur votre plus gros
8 contrat et quarante pour cent (40 %) sur le contrat
9 qui n'est pas terminé, enfin si on faisait une
10 équivalence, je pense qu'on est plus près de cinq
11 ou six pour cent (5-6 %) des montants que vous
12 laissez dans les contrats. Est-ce que je me trompe
13 en disant ça?

14 R. C'est vos calculs effectivement.

15 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

16 Q. **[105]** Moi, Monsieur Durocher, dans les deux
17 contrats, celui de deux cent soixante-dix-sept
18 mille (277 000) qui est présentement la dépense
19 selon le document, les dépenses étaient de cent
20 soixante-six (166), vous dites que vous attendez
21 une somme du ministère des Transports?

22 R. Oui, effectivement, les deux, les deux fameux
23 contrats, un avec Groupe Séguin et un avec Dessau-
24 Soprin.

25 Q. **[106]** O.K. Il y en a un qui n'a pas de montant

1 d'indiqué, puis encore une fois peut-être en
2 instance de règlement avec le ministère des
3 Transports?

4 R. Excepté qu'il faut faire attention, Commissaire
5 Lachance, les travaux sont terminés, acceptés par
6 le ministère des Transports, acceptés par la firme
7 d'ingénieurs, mais effectivement les sommes
8 d'argent sont bloquées au ministère des Transports.

9 Q. **[107]** Est-ce que vous savez si pour ces deux
10 contrats-là le montant total, s'il vous était payé,
11 ça serait un montant total inférieur quant à la
12 valeur du contrat qui était prévu initialement?

13 R. Non, il va être le montant des six fameux ponceaux,
14 le plus gros des deux contrats, ils ont rallongé
15 les conduites.

16 Q. **[108]** O.K.

17 R. Parce qu'en réalité c'était des fonds en béton de
18 conduite, de rajustement de conduites, ça fait
19 qu'en réalité je ne peux pas dire s'il va défoncer,
20 mais chose certaine que les quantités sont proches.

21 Q. **[109]** O.K. Parce que, mais là quand vous dites les
22 six ponceaux, ce n'est pas les deux contrats qui...

23 R. Le plus gros des deux.

24 Q. **[110]** C'est le plus gros, de un million quelque
25 chose, un million neuf (1,9 M)?

1 R. Non, non, non, de six cent quelques mille
2 (600 000).

3 Q. **[111]** O.K. Bon, là vous dites que les quantités
4 vont se rapprocher de celles du bordereau, selon
5 vous?

6 R. Oui, parce qu'on a eu des rallongements de ponceau.

7 Q. **[112]** Il reste quand même que je dois souligner que
8 pour la quasi totalité des contrats que vous avez
9 faits, vous avez été en bas du budget?

10 R. Exactement.

11 Q. **[113]** Il faut quand même reconnaître ça...

12 R. Oui.

13 Q. **[114]** ... c'est, ce n'est pas toujours fait, le
14 cas.

15 R. Merci.

16 Me BENOÎT BOUCHER :

17 Q. **[115]** Maintenant on voit ce qui arrive avec vos
18 contrats et vous avez dit et vous nous l'avez
19 répété tout à l'heure, quand un contrat est
20 arrangé, quand on est marié avec un ingénieur, on
21 vide l'enveloppe. Et vous avez pris pour exemple le
22 contrat de monsieur Zambito, le contrat qui avait
23 flippé avec CRJB ou CJRB...

24 R. Oui.

25 Q. **[116]** ... ou enfin, je peux mêler les lettres.

1 R. CJRB.

2 Q. **[117]** Merci. Vous avez pris ce contrat-là à titre
3 d'exemple et vous nous avez expliqué avec force
4 détails la façon dont il se serait pris pour de
5 toute façon ne pas perdre d'argent dans ce contrat-
6 là?

7 R. Nettement.

8 Q. **[118]** Alors il bide, il donne cent cinquante mille
9 piastres (150 000 \$), vous avez prétendu qu'il
10 avait dit avoir donné...

11 R. Non, non, non, ce n'est pas moi qui a dit qu'il
12 avait donné cent cinquante mille piastres
13 (150 000 \$).

14 Q. **[119]** Non, je n'avais pas fini ma question.

15 R. O.K.

16 Q. **[120]** Vous avez entendu monsieur Zambito dire qu'il
17 avait donné cent cinquante mille dollars
18 (150 000 \$) à CJRB?

19 R. Exactement.

20 Q. **[121]** En fait, ce n'est pas tout à fait son
21 témoignage, son témoignage disait qu'il avait versé
22 cent cinquante mille dollars (150 000 \$) à Triax,
23 mais enfin, peu importe, il aurait versé cent
24 cinquante mille dollars (150 000 \$)?

25 R. C'est ses affaires à lui, ça.

1 Q. **[122]** Mais il n'y avait pas d'inquiétude à y avoir
2 parce que de toute façon il allait vider
3 l'enveloppe puis il allait faire son argent, n'est-
4 ce pas?

5 R. C'est ce qu'on...

6 Q. **[123]** C'était votre théorie?

7 R. Exactement.

8 Q. **[124]** Vous, dans ce contrat-là, vous aviez fait une
9 soumission, et je vous l'ai demandé aussi un peu
10 plus tôt, vous nous dites : « Moi, quand je rentre
11 dans un marché, je force la libre concurrence »?

12 R. D'après le début de mon témoignage, effectivement,
13 c'est vrai.

14 Q. **[125]** Alors, vous avez rentré votre marché, vous,
15 à trois millions soixante-neuf mille dollars
16 (3 069 000\$)?

17 R. Une différence de quarante mille (40 000 \$).

18 Q. **[126]** Oui.

19 R. Trente-huit mille (38 000 \$).

20 Q. **[127]** Oui, trente-neuf (39 000 \$).

21 R. Ça va.

22 Q. **[128]** Vous aviez trente-neuf mille dollars
23 (39 000 \$) de plus que monsieur Zambito?

24 R. Exactement.

25 Q. **[129]** Vous, si vous aviez fait ce contrat-là, je

1 suppose que vous seriez arrivé à peu près dans les
2 mêmes eaux que ce qu'on a vu, là, si on faisait une
3 moyenne, cinq, six pour cent (5-6 %), vous auriez
4 laissé cinq, six pour cent (5-6 %) sur la table, je
5 suppose, compte tenu de ce que vous nous avez
6 expliqué?

7 R. Bien, tout dépend, comme je disais, effectivement,
8 dans mon témoignage, si on a un prix au bordereau
9 pour le sable, rentrer du sable classe A, puis les
10 fameux travaux se font dans le sable, le
11 laboratoire et la firme d'ingénieurs vont décider
12 de, au lieu de racheter du sable, qui est le même
13 équivalent, on va le remettre dedans. Mais je ne
14 serai pas payé pour le sable.

15 Q. [130] Je comprends.

16 R. Je vais être payé pour la mise en place.

17 Q. [131] Oui. Mais vous arriveriez à peu près dans les
18 mêmes eaux que ce que vous avez fait depuis deux
19 mille six (2006)?

20 R. Je ne peux affirmer ça, je n'ai pas fait les
21 travaux.

22 Q. [132] J'aimerais qu'on regarde le document numéro
23 18, s'il vous plaît. C'est la fiche synthèse du
24 ministère des Transports concernant ce contrat-là
25 dont il a été question plus tôt. Et je voudrais

1 produire ce document-là et attirer l'attention du
2 tribunal sur le fait que le montant estimé de ce
3 contrat-là était de deux millions six cent
4 quarante-trois mille (2 643 000 \$), que celui qui a
5 remporté le marché était à trois millions trente
6 mille dollars (3 030 000 \$), et que la dépense
7 finale était de deux millions huit cent trente-deux
8 mille dollars (2 832 000 \$). Deux cent mille
9 dollars (200 000 \$) en bas du montant soumissionné.
10 Alors, j'aimerais produire le document, s'il vous
11 plaît.

12

13 25P-292 : Fiche synthèse d'Infrabec contrat
14 5100-02-0007

15

16 Toujours dans la même veine, vous nous dites qu'au
17 ministère des Transports, celui qui remporte le
18 marché va vider les enveloppes. Vous nous avez
19 parlé à plusieurs occasions des contingences.

20 R. Oui.

21 Q. **[133]** Alors, on a vu dans les contrats de, on a vu
22 dans les contrats avec la Ville de Montréal, par
23 exemple, qu'on a dans le bordereau de soumission et
24 dans les décomptes un montant prévu de contingences
25 qui, généralement, est à peu près de dix pour cent

1 (10 %) du montant du contrat. Je ne me trompe pas
2 en disant qu'au ministère des Transports, ça ne
3 fonctionne pas comme ça? On n'a pas un montant de
4 contingences parce qu'on n'a pas à faire revoter un
5 budget si on dépasse les coûts, n'est-ce pas? Il
6 n'y a pas de montant de contingences de prévu dans
7 le contrat?

8 R. Mais indirectement non, oui, effectivement.

9 Q. **[134]** Directement non? Parce que vous avez dit
10 « indirectement non ». Parce que, indirectement
11 non...

12 R. Non, non, c'est ça, directement non. Effectivement.

13 Q. **[135]** O.K. Alors directement non. On ne verra pas
14 dans un item de bordereau contingences et le
15 montant qui est prévu puis, ensuite de ça, voir
16 qu'est-ce qu'on a pris là-dedans? On ne verra pas
17 ça?

18 R. Non.

19 Q. **[136]** Alors, quand vous nous dites que, par
20 exemple, dans un contrat comme celui-ci, on aurait
21 vidé les contingences, c'est-à-dire qu'on aurait
22 été jusqu'au bout du contrat?

23 R. Exactement.

24 Q. **[137]** On aurait pris trois millions trois... On
25 aurait pris trois millions trente mille

1 (3 030 000 \$) et probablement qu'on aurait eu aussi
2 des travaux supplémentaires puis des quantités
3 supplémentaires à quelque part dans le contrat?

4 R. Oui.

5 Q. **[138]** C'est ça? Juste descendre un petit peu sur le
6 document, s'il vous plaît, Madame Blanchette. O.K.
7 Merci. J'attire l'attention du tribunal sur les
8 items qui sont presque à la fin, là. « Est-ce qu'il
9 y a eu des suppléments? » La réponse est : « Non. »
10 « Est-ce qu'il y a eu des variations de quantités
11 importantes? » Et il y a une explication qui dit :

12 Certains items du bordereau ont varié
13 en plus ou en moins. Le montant de la
14 recommandation finale de paiement est
15 inférieur au montant de la soumission.

16 Alors non seulement je constate, comme vous, dans
17 ce contrat-ci qu'on n'a pas vidé l'enveloppe, mais
18 qu'en plus il y a eu aucun travail supplémentaire
19 de demandé, n'est-ce pas?

20 R. Je ne peux pas vous dire, je ne vois pas le
21 bordereau. C'est le bordereau qui fait la
22 différence, les items au bordereau.

23 Q. **[139]** Est-ce que vous avez une raison de douter de
24 la fiche de synthèse? Vous en avez déjà vu?

25 R. Pardon?

1 Q. [140] J'ai dit, est-ce que vous avez des raisons de
2 douter de la fiche de synthèse?

3 R. Non, mais je doute un peu de la firme d'ingénieurs
4 qui est en haut.

5 Q. [141] Ah! Ça, on leur demandera.

6 R. Exactement.

7 Q. [142] Vous nous avez parlé un petit peu dans votre
8 témoignage, là, et toujours relativement à ce
9 contrat-là, que la raison, et je pense que vous
10 teniez ça aussi de monsieur Zambito, du témoignage
11 de monsieur Zambito, que la raison pour laquelle
12 CJRB a eu le contrat par le biais d'Infrabec, c'est
13 qu'il n'était pas ISO?

14 R. Exactement, c'est son témoignage.

15 Q. [143] Et vous avez prétendu que si on voulait
16 donner un sous-contrat à quelqu'un, on devait être
17 ISO?

18 R. Ce qu'ils nous ont tout le temps demandé.

19 Q. [144] Ce qu'ils vous ont demandé?

20 R. Oui.

21 Q. [145] Dans les documents contractuels, vous, quand
22 vous faites une soumission, là, et quand vous
23 déclarez vos sous-traitants, vous devez fournir une
24 preuve du fait qu'ils sont ISO?

25 R. Si la demande est formulée.

1 Q. **[146]** Si la demande est formulée?

2 R. Exactement.

3 Q. **[147]** Puis si elle ne l'est pas?

4 R. Bien, si elle ne l'est pas, on n'a pas besoin
5 d'être ISO.

6 Q. **[148]** O.K.

7 R. Mais, moi, je vois que, effectivement, l'appel
8 d'offres qu'on parle pour le moment, il fallait
9 être ISO.

10 Q. **[149]** L'entrepreneur général?

11 R. L'entrepreneur général.

12 Q. **[150]** Mais les sous-traitants, c'est parce que vous
13 avez ajouté dans votre témoignage que quand
14 l'entrepreneur général devait être ISO, quand il y
15 avait des sous-traitants qui travaillaient avec
16 lui, ils devaient aussi être ISO et que
17 l'entrepreneur général devait en fournir la preuve
18 au Ministère. Est-ce que c'est toujours votre
19 témoignage?

20 R. Bien, la majorité des villes, ou quoi que ce soit,
21 ou le Ministère, ils vont te demander. Parce que là
22 on parle d'un entrepreneur général ISO. Ça veut
23 dire que si, demain matin, je ne suis pas ISO, vous
24 êtes en train de me dire, effectivement, que je
25 peux le donner à n'importe quelle compagnie qui

1 n'est pas ISO. Ça veut dire que la demande d'ISO,
2 elle sert à quoi?

3 Q. **[151]** Ce n'est pas ça ma question, Monsieur
4 Durocher. Votre témoignage est à l'effet que, vous,
5 là, quand vous faites un contrat et que vous devez
6 être ISO, vos sous-contractants doivent l'être
7 aussi et c'est une demande du Ministère de leur
8 fournir une certification ISO pour vos sous-
9 traitants?

10 R. Je ne dis pas une demande. Je dis, si la demande
11 est faite aux généraux, effectivement, le sous-
12 traitant qui a la majorité du contrat, il va
13 falloir qu'il soit ISO.

14 Q. **[152]** Est-ce que c'est une demande du Ministère de
15 fournir les certifications ISO de vos sous-
16 traitants?

17 R. Je ne pourrais pas vous dire, effectivement, si
18 c'est une demande du Ministère. Mais chose certaine
19 que si la demande est faite aux généraux d'être
20 ISO, bien, j'en conclus effectivement que les sous-
21 traitants, il faut qu'ils soient ISO.

22 Q. **[153]** Vous en concluez mais ce n'est pas à votre
23 connaissance que le ministère exige de transmettre
24 les certifications ISO de vos sous-traitants?

25 R. Bien, ça revient à ce que je dis. Si vous demandez,

1 le ministère demande un généraux ISO puis il donne
2 cent pour cent (100 %) du contrat à un sous-
3 traitant non ISO, bien, qu'il enlève la clause de
4 ISO.

5 Q. **[154]** Je comprends bien votre raisonnement,
6 Monsieur Durocher.

7 R. Non mais c'est vrai.

8 Q. **[155]** Mais ce n'était pas, ce n'était pas le sens
9 de votre témoignage. Et c'est ça que j'essaie
10 d'éclaircir. Je comprends très bien votre
11 raisonnement et je pense que c'est un raisonnement
12 tout à fait correct si on veut que l'entrepreneur
13 général soit ISO, s'il donne son contrat au
14 complet, on s'attendrait à ce que celui à qui il le
15 donne...

16 R. Bien, j'espère.

17 Q. **[156]** ... soit ISO. Ça, on s'entend. Mais votre
18 témoignage n'était pas à cet effet-là, et c'est ça
19 qui m'a un peu troublé. Vous dites « Moi, quand
20 j'ai des sous-traitants... » ou en tout cas « Quand
21 on a des sous-traitants, il faut aussi qu'ils
22 soient ISO pour avoir un contrat de sous-traitance
23 avec moi, quand on me demande à moi d'être ISO ».

24 R. Bien, dans ma connaissance, effectivement,
25 d'entrepreneur général, c'est tout à fait normal

1 que mes sous-traitants me fournissent ISO.

2 Q. [157] À vous?

3 R. À vous. Une demande a été faite comme entrepreneur
4 général.

5 Q. [158] Oui, je comprends. Comme entrepreneur
6 général, le Ministère vous le demande à vous.

7 R. Oui, effectivement.

8 Q. [159] Et vous, vous le demandez à vos sous-
9 contractants.

10 R. C'est tout à fait normal.

11 Q. [160] Je comprends. Mais vous ne transmettez pas
12 cette information-là au Ministère, ça ne vous est
13 pas demandé par le Ministère, cette information-là.

14 R. Bien, je ne me suis jamais rendu jusque-là. Je ne
15 peux pas vous dire effectivement si le Ministère me
16 le demande. Mais si j'en conclus que le contrat il
17 faut qu'il soit exécuté ISO, c'est tout à fait
18 normal. Parce que dans le cas qu'on parle, si,
19 effectivement, ce qui s'est passé là, c'est un
20 généraux, un sous-traitant qui a exécuté cent pour
21 cent (100 %) des travaux non ISO.

22 Q. [161] Je comprends de ce contrat-là mais je parlais
23 des contrats en général, moi.

24 R. Ça dépend des demandes.

25 Q. [162] Parce qu'à chaque fois qu'on a un sous-

1 traitant...

2 R. Ça dépend des demandes, effectivement.

3 Q. **[163]** O.K. Ça dépend des demandes. En fait, est-ce
4 que dans les instructions aux soumissionnaires et
5 dans les manuels d'instructions du Ministère, et
6 dans le CCDG on ne précise pas exactement ce qui
7 est requis de l'entrepreneur général à l'égard de
8 ses sous-traitants, les documents qu'il doit
9 fournir? Est-ce que vous êtes au fait de ça?

10 R. Non, absolument pas.

11 Q. **[164]** Vous n'êtes pas au fait de ça. Je vais
12 demander qu'on nous affiche la pièce 4P-49, s'il
13 vous plaît. Allez à l'item 4.6. Alors, est-ce que
14 vous avez déjà pris connaissance de cette
15 spécificité-là des contrats du MTQ qui est
16 l'article 4.6 du recueil des politiques du
17 ministère des Transports en matière d'exécution...

18 R. Non, absolument pas.

19 Q. **[165]** Jamais? Est-ce que vous avez déjà pris
20 connaissance des instructions aux soumissionnaires?
21 Vous savez ce que c'est les instructions aux
22 soumissionnaires?

23 R. Oui.

24 Q. **[166]** Est-ce que vous avez déjà pris connaissance
25 de ça?

1 R. Moi, en tant que tel, non; mon ingénieur, oui.

2 Q. [167] Alors quand même que je vous en ferais la
3 lecture, vous ne seriez pas capable de me dire si
4 c'est exact ou si ce n'est pas exact.

5 R. Absolument pas.

6 Q. [168] Vous n'avez jamais pris connaissance de ça?

7 R. Absolument pas.

8 Q. [169] Alors quant à la nécessité d'ISO, quant à ce
9 qui est requis des sous-traitants, vous, vous
10 n'avez jamais pris connaissance de ça?

11 R. Non.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Maître Boucher, pourriez-vous nous indiquer dans
14 les documents que vous avez déposés, parce qu'on a
15 un peu de difficulté à se retrouver, où ça se
16 trouve dans votre cahier? D'abord...

17 Me BENOÎT BOUCHER :

18 Ce n'est pas dans mon cahier, c'est une pièce qui
19 est déjà produite, c'est 4P...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Ah! O.K. Ce n'est pas dans votre cahier, parce que
22 votre cahier dépose... vous avez déposé beaucoup de
23 documents.

24 Me BENOÎT BOUCHER :

25 On y arrive.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 O.K.

3 Me BENOÎT BOUCHER :

4 4P-49.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 O.K.

7 Me BENOÎT BOUCHER :

8 Cette pièce-là. Ce sont des documents qui ont été
9 produits...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Merci.

12 Me BENOÎT BOUCHER :

13 ... dans le cadre des témoignages de monsieur, les
14 premiers témoins que vous avez entendus.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Merci.

17 Me BENOÎT BOUCHER :

18 Q. **[170]** Alors, je comprends qu'aujourd'hui vous
19 n'êtes pas en mesure de me dire, si je prenais un
20 contrat en particulier, parce que vous avez des
21 sous-traitants, vous ne seriez pas en mesure de me
22 dire si oui ou non vous avez transmis au Ministère,
23 là,...

24 R. Absolument pas.

25 Q. **[171]** ... une attestation à l'effet qu'il soit ISO.

1 R. Absolument pas.

2 Q. **[172]** Alors je note qu'après deux mille neuf
3 (2009)...

4 R. Oui.

5 Q. **[173]** ... vous n'avez plus aucun contrat avec le
6 ministère des Transports, c'est exact?

7 R. Exactement.

8 Q. **[174]** Est-ce que vous pouvez nous dire pourquoi?

9 R. Pourquoi? Vous avez la preuve devant vous, les
10 contrats, deux contrats du ministère des
11 Transports, un avec Groupe Séguin, un avec Dessau-
12 Soprin, ils ne sont pas payés.

13 Q. **[175]** O.K. Et c'est la raison pour laquelle vous
14 n'avez plus de contrats avec le Ministère?

15 R. Je vous vois venir mais je vais vous le dire.

16 Q. **[176]** Mais non, mais je vous pose une question.

17 R. Par rapport à une liste noire du ministère des
18 Transports qui a été émise par Dessau-Soprin. Mais
19 si vous regardez mes antécédents au ministère des
20 Transports, je n'ai eu que des A dans toutes les
21 listes.

22 Q. **[177]** Est-ce que, enfin, vous êtes bien au fait que
23 vous avez eu une évaluation de rendement négatif
24 sur un contrat?

25 R. Exactement, je me suis débattu avec ça. Le

1 Ministère... J'ai fait plusieurs contrats de
2 d'éneigement du ministère des Transports, plusieurs
3 contrats d'égouts... de pose de ponceaux du
4 ministère des Transports, mais tant qu'on veut
5 empêcher un entrepreneur de soumissionner au
6 ministère des Transports, on fait quoi?

7 Q. [178] (inaudible)

8 R. On sort une liste noire.

9 Q. [179] Bien.

10 R. Puis la fameuse liste noire qui a été émise par le
11 ministère des Transports est tous les entrepreneurs
12 sauf Excavations Panthère, fraude, fausse
13 facturation, vous regarderez ça pour le fun.

14 Q. [180] Alors...

15 R. Ça, je l'ai sur le coeur.

16 Q. [181] Il y a une liste noire au Ministère de
17 différents entrepreneurs qui ne peuvent plus
18 soumissionner.

19 R. Exactement.

20 Q. [182] Est-ce que vous, on vous a informé du fait
21 que vous ne pouviez plus soumissionner au
22 Ministère?

23 R. Exactement.

24 Q. [183] On vous a informé de ça?

25 R. Oui.

1 Q. [184] On vous a fait un rendement...

2 R. On a même appelé au ministère des Transports...

3 Q. [185] Attendez, je n'ai pas fini ma question.

4 R. ... vu qu'on avait une coche au dossier. Il n'y
5 avait plus question de soumissionner au ministère
6 des Transports.

7 Q. [186] On vous a fait un rapport de rendement
8 insatisfaisant, n'est-ce pas?

9 R. Exactement.

10 Q. [187] Sur le contrat qu'on a vu, là, pour lequel il
11 resterait... en fait, pour lequel vous n'avez pas
12 touché quarante pour cent (40 %) du contrat.

13 R. Exactement.

14 Q. [188] Et ça, ça se situe en deux mille dix (2010),
15 n'est-ce pas?

16 R. Oui.

17 Q. [189] On va aborder, si vous voulez, le document
18 qui se trouve à l'onglet 17. Alors j'ai mis sur le
19 dessus du document une lettre que vous avez écrite
20 le dix (10) novembre deux mille dix (2010) en
21 regard de cette évaluation de rendement là.

22 R. Hum, hum.

23 Q. [190] Alors je vais vous demander de prendre
24 connaissance du dossier. Si vous voulez je vais
25 vous prêter le mien parce que je n'en ai pas de

1 copie papier, à moins qu'on en ait une ou à moins
2 qu'il soit... il est onze heures (11 h 00), ça
3 serait une bonne idée que monsieur ait une copie
4 papier du document et... Prenons donc la pause et
5 est-ce qu'on peut faire une copie pour lui?

6 LA GREFFIÈRE :
7 Certainement. (Inaudible)

8 Me BENOÎT BOUCHER :
9 Ah! je veux bien.

10 LA GREFFIÈRE :
11 Merci. Alors ce sera [25P-297] 25P-293.

12
13 25P-293 : Fiche rendement Excavations PANTHERE

14
15 Me BENOÎT BOUCHER :
16 C'est bon? Alors, à tout de suite. Merci.

17 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

18 _____
19 REPRISE DE L'AUDIENCE

20 MADAME LA GREFFIÈRE :
21 Monsieur Durocher, vous êtes sous le même serment
22 que vous avez prêté.

23 R. Merci.

24 Me BENOIT BOUCHER :

25 Q. [191] Monsieur Durocher, une question entre

1 parenthèses. Je ne me rappelle pas, vous nous avez
2 dit dès le départ que votre compagnie était
3 maintenant sous la protection de la Loi sur la
4 faillite?

5 R. Exactement.

6 Q. **[192]** À quelle date vous avez déposé votre bilan?

7 R. En août deux mille onze (2011).

8 Q. **[193]** Août deux mille onze (2011). Vous semblez
9 hésiter. C'est bien ça?

10 R. Pardon?

11 Q. **[194]** Vous semblez hésiter...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Maître, c'est même dans une... Juste pour votre
14 éducation...

15 Me BENOIT BOUCHER :

16 Oui oui, c'est beau.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 C'est même déposé sous la pièce 25P-278.

19 R. Exactement.

20 Q. **[195]** C'est indiqué :

21 Les Excavations Panthère, proposition
22 de faillite, le 19 juin 2012.

23 Me BENOIT BOUCHER :

24 Proposition de faillite.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui.

3 Me BENOIT BOUCHER :

4 Q. **[196]** O.K. Mais avant ça il y a eu la proposition.

5 R. Exactement.

6 Q. **[197]** C'est ce que (inaudible).

7 R. En août. Août deux mille onze (2011).

8 Q. **[198]** Parfait. Vous nous parliez, vous nous avez
9 dit tout à l'heure il y a une liste noire au
10 Ministère. Je comprends que vous nous avez dit,
11 « Vous vérifierez, il y a des gens qui sont là-
12 dessus à cause de fraude, et je suis le seul qui
13 serait dessus à cause d'un rendement
14 insatisfaisant. »

15 R. Exactement.

16 Q. **[199]** O.K. Cette liste-là, elle est composée... Ce
17 n'est pas une liste noire que quelqu'un a dans son
18 tiroir, là. Ce sont des gens à qui on a fait le
19 même exercice qu'avec vous, c'est-à-dire on leur a
20 dit qu'ils n'auraient plus de contrats en vertu de
21 la loi, soit parce qu'ils avaient été déclarés
22 coupables de fraude ou parce qu'ils avaient eu un
23 rendement insatisfaisant. Exact?

24 R. Exact.

25 Q. **[200]** Bien. Je vous ai donné le document qui a été

1 coté sous la cote 25P?

2 MADAME LA GREFFIÈRE :

3 297.

4 Me BENOIT BOUCHER :

5 Q. **[201]** 297. Vous l'avez devant vous, Monsieur
6 Durocher?

7 R. Oui.

8 Q. **[202]** Est-ce que vous avez déjà pris connaissance
9 de ce document-là?

10 R. Oui, effectivement.

11 Q. **[203]** Au complet?

12 R. Non. Les deux premières pages, ce qui a été répondu
13 au ministère des Transports.

14 Q. **[204]** O.K. Ça c'était votre réponse au ministère
15 des Transports, mais le rapport de rendement
16 insatisfaisant, est-ce que vous en avez pris
17 connaissance?

18 R. Non. Moi je n'en ai pas pris connaissance.
19 Johanne...

20 Q. **[205]** Vous n'en avez jamais pris connaissance?

21 R. Non. Johanne, ma soeur, effectivement, oui.

22 Q. **[206]** C'est Johanne qui en a pris connaissance.
23 Vous, vous n'avez jamais lu ce document-là?

24 R. Non. Absolument pas.

25 Q. **[207]** À votre connaissance, est-ce que vous avez

1 remis ce document-là à la Commission avant
2 aujourd'hui?

3 R. Non. Non. Certain que non.

4 Q. **[208]** Il ne vous a pas été demandé?

5 R. Non plus.

6 Q. **[209]** Vous n'avez pas cru bon donner à la
7 Commission le document à cause duquel vous ne
8 pouvez plus soumissionner au ministère des
9 Transports?

10 R. Non. Absolument pas. De toute façon, après ça ma...
11 Ça c'est le début de la fin d'Excavations Panthère.

12 Q. **[210]** Est-ce que vous avez avisé les enquêteurs ou
13 les procureurs de la Commission que vous aviez eu
14 un rendement insatisfaisant qui vous empêchait
15 d'avoir des contrats au Ministère?

16 R. Je ne pourrais pas vous dire. Je ne me souviens
17 pas.

18 Q. **[211]** Vous ne vous souvenez pas d'avoir parlé de
19 ça?

20 R. Non. Pas du tout.

21 Q. **[212]** Il me semble, Monsieur Durocher, que c'est un
22 événement assez déterminant, dans la vie d'un
23 entrepreneur, le fait qu'il ne puisse plus
24 soumissionner sur des contrats du ministère des
25 Transports, non?

1 R. Entièrement d'accord, mais après le litige avec le
2 MTQ, avec les deux firmes d'ingénieurs qu'on est en
3 train de parler, à ce moment-là ma décision,
4 effectivement, était de... le début de la fin des
5 opérations d'Excavations Panthère. Parce que me
6 battre, en plus, contre le ministère des
7 Transports... Je vais juste revenir sur la fameuse
8 liste noire que...

9 Moi puis beaucoup de monde de ma parenté,
10 quand ça a sorti dans les journaux et à la
11 télévision, ils ont vu Excavations Panthère sur la
12 liste noire, je n'ai pas passé pour une cote
13 insatisfaisante. J'ai passé pour un fraudeur, un
14 voleur, de la même catégorie des autres
15 entrepreneurs qui étaient sur cette fameuse liste-
16 là.

17 Q. **[213]** Bien. Et vous leur avez dit, je suppose, à
18 votre famille et à tous ceux qui voulaient
19 l'entendre, que ce n'était pas parce que vous étiez
20 un fraudeur, un voleur, mais bien parce que vous
21 aviez eu un rendement insatisfaisant, n'est-ce pas?

22 R. J'ai même écrit à madame, à mademoiselle Véronique
23 Prince, de voir à se rétracter. Cette liste noire-
24 là, parce qu'il ne faut pas mettre tous les
25 entrepreneurs...

1 Q. **[214]** Qui est madame Prince, je m'excuse?

2 R. C'est une journaliste à TVA.

3 Q. **[215]** O.K. Alors une journaliste aurait fait état
4 du fait que vous étiez sur une liste noire, et
5 vous, vous l'avez contactée pour lui dire de se
6 rétracter.

7 R. Exactement. Je ne voulais pas être similaire aux
8 autres entrepreneurs qui étaient sur cette fameuse
9 liste-là.

10 Q. **[216]** Est-ce qu'ils l'ont fait?

11 R. Jamais.

12 Q. **[217]** Ils ne l'ont pas fait. Alors, si on regarde
13 le document, je vous amène à la page 7 du document,
14 Monsieur. On regardera après la réponse que vous
15 avez donnée, là.

16 R. C'est laquelle?

17 Q. **[218]** Page 7, oh, je m'excuse, regardez à l'écran
18 peut-être ça va être plus facile. C'est
19 l'évaluation du rendement.

20 R. O.K., O.K.

21 Q. **[219]** Continuez. La septième page, en fait, de
22 votre document.

23 R. Ah, la septième page du dossier, O.K. Oui.

24 Q. **[220]** Alors, ce que je comprends, je ne suis pas
25 sûr que... Est-ce que je comprends que ce document-

1 là même, votre fiche d'évaluation du rendement,
2 vous, vous n'en avez jamais pris connaissance?

3 R. Non, parce que c'est Johanne, ma secrétaire au
4 bureau, qui l'a reçue, qui s'en est occupée.

5 Q. **[221]** Et vous savez qu'elle existe, cette
6 évaluation du rendement là?

7 R. Oui, oui, effectivement, effectivement, oui.

8 Q. **[222]** Est-ce que vous savez qu'est-ce qui vous est
9 reproché?

10 R. Bien, moi, d'après moi, ce que j'en pense
11 effectivement c'est ce fameux contrat de ponceau
12 là, d'après ce que Francis Boivin m'a dit, c'est un
13 manque... en réalité les travaux n'ont pas été
14 exécutés dans le délai.

15 Q. **[223]** C'est tout?

16 R. Oui.

17 Q. **[224]** Bien. Et ça, ça serait le cinquième... je
18 m'excuse, le quatrième élément qui est coché comme
19 étant non conforme - vous avez le document devant
20 vous?

21 R. Oui.

22 Q. **[225]** Respect des exigences environnementales?

23 R. Oui.

24 Q. **[226]** Ça c'est ce que monsieur Boivin vous a dit?

25 R. Exactement.

1 Q. [227] Bien. Et quand je lis votre réponse, là?

2 R. Oui.

3 Q. [228] À la première page?

4 R. Oui.

5 Q. [229] Je comprends que c'est ce à quoi vous
6 répondez parce que c'est tout ce que vous en savez
7 puisque vous n'avez pas pris connaissance du
8 document, c'est ça?

9 R. Exactement.

10 Q. [230] Alors, vous, ce à quoi vous avez répondu
11 c'est ce que monsieur Boivin vous a dit, moi... les
12 délais n'ont pas été respectés parce qu'il y a
13 beaucoup plus puis parce qu'on m'a fait des
14 demandes intempestives?

15 R. C'est exactement ce que monsieur Francis Boivin m'a
16 dit quand je l'ai appelé.

17 Q. [231] Alors je vais juste vous demander de
18 feuilleter le document, je ne pense pas qu'on aura
19 besoin de regarder item par item, chacun de ces
20 items-là, mais si vous prenez les deux pages
21 suivantes. On a l'annexe B, qualité des ressources,
22 il y a un certain nombre de reproches qui vous sont
23 faits là-dedans, c'est l'annexe qui était avec
24 votre fiche de rendement insatisfaisant, là.

25 R. Exactement.

1 Q. **[232]** Je comprends que vous, vous n'avez pas pris
2 connaissance de ça?

3 R. Absolument pas.

4 Q. **[233]** O.K.

5 R. Absolument pas.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Vous voulez le contre-interroger relativement à
8 la... mais d'abord la lettre ne lui est pas
9 adressée à lui.

10 Me BENOÎT BOUCHER :

11 Non, c'est une lettre que lui adresse.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Ah! Oui, oui. Bien oui.

14 Me BENOÎT BOUCHER :

15 Q. **[234]** Vous êtes bien signataire de la lettre?

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[235]** Vous n'en avez pas pris connaissance,
18 Monsieur Durocher?

19 R. Pardon?

20 Q. **[236]** C'est une lettre que vous avez écrite, mais
21 que vous n'avez pas pris connaissance avant de
22 l'envoyer?

23 R. Non non, la lettre, c'est O.K., mais c'est le
24 document en tant que tel, qu'il fallait répondre
25 dans les trente (30) jours.

1 Q. [237] O.K.

2 Me BENOÎT BOUCHER :

3 Q. [238] Dans les pages qui suivent, là?

4 R. Oui.

5 Q. [239] Ce sont des pages, puis corrigez-moi si je me
6 trompe, la page suivante, là, la page suivante, ça
7 c'est des extraits de réunion de chantier, est-ce
8 que je me trompe en disant ça?

9 R. Non, c'est ça exactement.

10 Q. [240] C'est exactement ça?

11 R. Oui.

12 Q. [241] Alors si on tourne les pages, on va voir là-
13 dedans toute espèce de réunions de chantier dans
14 lesquelles on vous faisait des recommandations,
15 dans lesquelles on vous faisait, on vous rapportait
16 des déficiences qui étaient constatées par le
17 surveillant?

18 R. Hum, hum.

19 Q. [242] C'est exact?

20 R. Exact.

21 Q. [243] Allez à la page 13.

22 R. Ça va bien, elle ne sont pas numérotées.

23 Q. [244] Ah, je sais. Ceux-là le sont,
24 malheureusement.

25

1 VOIX NON IDENTIFIÉE :

2 Il y en a qui sont numérotées.

3 Me BENOÎT BOUCHER :

4 Q. **[245]** La page 13 c'est celle qui, en haut, est
5 marquée « Annexe C, qualité des communications »,
6 c'est trois pages plus loin.

7 R. Oui, je l'ai.

8 Q. **[246]** C'est bon?

9 R. Oui.

10 Q. **[247]** Alors je comprends et je vais devoir faire
11 l'exercice avec vous pour chacun des items, là,
12 tout ça, là, c'est des choses dont vous n'avez pas
13 pris connaissance?

14 R. Non, absolument pas.

15 Q. **[248]** Alors tournons les pages, si vous voulez, par
16 exemple, à la première page qui suit, la page 14,
17 là, on a un fax de Dessau, par exemple, qui est en
18 date du onze (11) juin deux mille neuf (2009)?

19 R. Oui.

20 Q. **[249]** Vous aviez eu l'autorisation de débiter les
21 travaux à quel moment?

22 R. Je ne me souviens pas par coeur.

23 Q. **[250]** Vous ne savez pas par coeur. La réunion de
24 démarrage, vous souvenez-vous?

25 R. Il parle du treize (13) mai deux mille neuf (2009).

1 Q. **[251]** Ça a-tu du bon sens, ça?

2 R. Oui.

3 Q. **[252]** Treize (13) mai deux mille neuf (2009). Et là
4 il vous écrit au mois de juin deux mille neuf
5 (2009), est-ce que vous vous souvenez de ça qu'on
6 vous a écrit au mois de juin deux mille neuf (2009)
7 pour vous dire que vous n'aviez toujours pas
8 transmis les documents que vous deviez transmettre
9 avant de débiter les travaux?

10 R. Oui, parce que le treize (13) mai deux mille neuf
11 (2009), oui, effectivement, ils ont fait... ils ont
12 fait la réunion de démarrage, mais on ne pouvait
13 commencer les travaux.

14 Q. **[253]** Pourquoi?

15 R. Pourquoi? Je ne me souviens pas, mais chose
16 certaine, on ne pouvait commencer les travaux.

17 Q. **[254]** Vous ne pouviez pas commencer les travaux,
18 corrigez-moi si je me trompe, parce que vous
19 vouliez utiliser un équivalent de béton que vous
20 avez fait autoriser par un laboratoire qui est
21 revenu insatisfaisant, n'est-ce pas?

22 R. Oui, exactement ça.

23 Q. **[255]** Exactement ça. Alors que si vous aviez
24 utilisé le béton qui était prévu au contrat, on
25 n'aurait pas eu ce problème-là, c'est exact?

1 R. Exact.

2 Q. **[256]** Alors de tous ces documents-là qui n'ont pas
3 été fournis, non seulement la qualification du
4 béton, mais tous les autres documents que vous
5 deviez fournir, un échéancier modifié, vos plans de
6 signalisation, les repérages d'info-excavation,
7 tout ça n'avait pas été transmis, outre le fait que
8 le béton n'était pas approuvé?

9 R. Exact.

10 Q. **[257]** Vous n'aviez pas transmis les documents,
11 c'est exact?

12 R. C'est ça.

13 Q. **[258]** Ce reproche-là qui vous est fait, je
14 comprends qu'il était au moins justifié, vous êtes
15 à un mois du début des travaux?

16 R. Bien, est au moins justifié, mais excepté qu'on
17 essayait de changer la question des tuyaux pour du
18 tuyau de béton, effectivement.

19 Q. **[259]** On va aller à la page 22. Je pense que vous
20 allez être obligé de compter les pages. Vous étiez
21 rendu à 14.

22 R. 14.

23 Q. **[260]** Annexe D « respect des échéances ».

24 R. Oui.

25 Q. **[261]** Vous avez été jugé non conforme aussi?

1 R. Exactement.

2 Q. **[262]** Vous vous souvenez de ça?

3 R. Oui.

4 Q. **[263]** Vous l'avez lu?

5 R. Oui.

6 Q. **[264]** Je lis :

7 L'entrepreneur a été autorisé à
8 débiter les travaux le dix-neuf (19)
9 mai. Il a décidé de débiter ceux-ci le
10 vingt-deux (22) juin.

11 C'est exact ça?

12 R. Exact.

13 Q. **[265]** Vous aviez comme trois mois pour effectuer
14 les travaux?

15 R. Oui.

16 Q. **[266]** Ça devait être terminé en août?

17 R. Exactement.

18 Q. **[267]** Vous commencez en juin au lieu d'en mai?

19 R. Exactement.

20 Q. **[268]** Parce que vous avez eu un problème de béton?

21 R. C'est ça.

22 Q. **[269]** Que vous voulez modifier...

23 R. Exactement.

24 Q. **[270]** ... par rapport au devis que vous aviez déjà
25 rempli, par rapport à l'appel d'offres que vous

1 aviez déjà fait?

2 R. Exactement ça.

3 Q. **[271]** Il est inscrit à la fin du deuxième
4 paragraphe:

5 Il n'a donc pas été en mesure de
6 respecter les plans de redressement
7 qu'il nous avait présentés.

8 C'est vrai, ça, vous avez présenté les plans de
9 redressement pour arriver dans le délai?

10 R. Oui.

11 Q. **[272]** Et que ça n'a pas fonctionné non plus?

12 R. Non. Il y a une réclamation qui prouve
13 effectivement ce qu'il en est.

14 Q. **[273]** Et encore une fois, ce document-là, vous n'en
15 avez jamais pris connaissance?

16 R. Non, absolument pas.

17 Q. **[274]** L'annexe ... 39, la page 39.

18 R. Là, on est rendu à?

19 Q. **[275]** « Respect des exigences environnementales ».

20 R. Oui.

21 Q. **[276]** Vous savez, on l'a vu tantôt sur le document
22 que vous avez été déclaré non conforme aussi pour
23 ça?

24 R. Oui.

25 Q. **[277]** Insatisfaisant pour ça. Est-ce qu'il n'y

1 avait pas un problème particulier avec des
2 batardeaux qui s'est produit sur ce chantier-là?

3 R. Bien, il y avait des problèmes, effectivement, avec
4 les batardeaux. Mais, effectivement, on a monté une
5 réclamation, parce qu'on a fourni exactement tout
6 ce qui s'était passé pour la température.

7 Q. **[278]** O.K. Alors, tous vos problèmes sont dus à la
8 température dans ce dossier-là?

9 R. Exactement ça.

10 Q. **[279]** O.K.

11 R. Puis la réclamation a été déposée à Québec juste
12 pour ça.

13 Q. **[280]** D'accord. Les batardeaux...

14 R. Oui.

15 Q. **[281]** ... je ne me trompe pas en disant que ce sont
16 des... bien, en tout cas, on installe ça pour faire
17 la retenue d'eau pour pas que l'eau circule dans
18 les...

19 R. Exactement.

20 Q. **[282]** ... dans les structures sur lesquelles on va
21 travailler?

22 R. Avec des pompes, effectivement. C'est ça.

23 Q. **[283]** Est-ce que, dans le CCDG, c'est prévu qu'on
24 fasse ça avec de l'argile?

25 R. Non. Bien, oui et non, mais ils laissent à la

1 discrétion de l'entrepreneur, effectivement, de
2 faire ces batardeaux.

3 Q. **[284]** C'est à la discrétion de l'entrepreneur avec
4 des matériaux granulaires, pas des petits matériaux
5 granulaires, avec des gros matériaux granulaires?

6 R. Tout ce qui est non contaminant à l'environnement.

7 Q. **[285]** Et quand un batardeau cède et qui s'écoule
8 dans le cours d'eau dans lequel, sur lequel on est
9 en train de travailler, est-ce que vous considérez
10 que c'est un contaminant?

11 R. Absolument pas.

12 Q. **[286]** Ce n'est pas un contaminant?

13 R. Absolument pas.

14 Q. **[287]** Alors, envoyer de l'argile dans un cours
15 d'eau, pour vous, ce n'est pas un contaminant?

16 R. Non, non, non, je n'ai pas parlé d'argile. Là, on
17 était avec des batardeaux avec des poches de sable
18 et non de l'argile.

19 Q. **[288]** Mais ici on parle de batardeaux en argile qui
20 auraient cédé. Est-ce que c'est à votre
21 connaissance?

22 R. Absolument pas. Parce que tous les batardeaux ont
23 été faits avec des poches de sable.

24 Q. **[289]** Est-ce que ce n'est pas après qu'on vous ait
25 dit de ne pas les faire avec de l'argile?

1 R. Absolument pas.

2 Q. **[290]** Dans les... Vous allez voir, dans les
3 réunions de chantier...

4 R. Oui.

5 Q. **[291]** ... qui suivent, par exemple à la réunion de
6 chantier du vingt-huit (28) juillet, c'est deux
7 pages plus loin... Incidemment, Monsieur Durocher,
8 est-ce que je me trompe en disant que, dans le
9 cours de ce contrat-là, vous, vous êtes allé en
10 vacances?

11 R. Oui, effectivement.

12 Q. **[292]** Vous n'étiez pas là à ce moment-là?

13 R. Effectivement.

14 Q. **[293]** Peut-être qu'il y a des choses qui ne sont
15 pas à votre connaissance personnelle parce que vous
16 n'étiez pas là?

17 R. Ça, je peux vous dire oui. Je n'ai pas le choix de
18 vous dire oui, effectivement.

19 Q. **[294]** Ça se peut qu'on ait fait des batardeaux en
20 argile sans prendre des poches de sable puis qui se
21 soit écoulé dans le cours d'eau, n'est-ce pas?

22 R. Bien, moi, je n'ai pas d'autre choix que de dire
23 oui. Effectivement, je n'étais pas là.

24 Q. **[295]** Alors, dans la réunion de chantier du vingt-
25 huit (28) juillet deux mille neuf (2009), il est

1 dit :

2 Le surveillant rappelle encore à
3 l'entrepreneur...

4 « encore »,

5 ... à l'entrepreneur que des matériaux
6 constituant les ouvrages temporaires,
7 batardeaux, exposés à l'érosion
8 doivent être exempts de particules
9 fines (terre, argile, silt et sable).

10 Un batardeau constitué d'argile a
11 encore été observé au site
12 Sainte-Marie-Salomé. La situation a
13 été corrigée suite à l'avis du
14 surveillant.

15 Ce n'est pas à votre connaissance ça?

16 R. Absolument pas.

17 Q. **[296]** Et est-ce que c'est à votre connaissance que,
18 justement, et je pense que c'est bien celui-là à
19 Sainte-Marie-Salomé qu'à un moment donné, le
20 batardeau a cédé complètement et que toutes vos
21 équipes sont parties puis ils ont laissé ça de même
22 pendant six jours de temps?

23 R. Non, là, absolument pas. Je ne pourrais même pas
24 vous dire ou vous dédire. Je ne suis pas au
25 courant.

1 Q. [297] Vous ne le savez pas?

2 R. Absolument pas.

3 Q. [298] Alors, ça se peut bien que ce qui est observé
4 là-dedans ce soit tout à fait exact, parce qu'on
5 vous reproche ça au niveau de la protection de
6 l'environnement?

7 R. Bien moi...

8 Q. [299] D'avoir laissé céder un batardeau qui était
9 fait en argile...

10 R. Bien, moi, j'aimerais ça avoir la preuve, par
11 exemple. Il y a des photos qui doivent exister
12 certain dans le dossier.

13 Q. [300] Mais vous n'êtes pas en mesure d'affirmer que
14 ce qui est écrit là-dedans, là, n'est pas exact?

15 R. Autant que l'inverse.

16 Q. [301] Bien.

17 Est-ce que je peux prendre cinq minutes pour
18 m'entretenir avec mon collègue pour savoir si autre
19 chose doit être couvert, et je vous reviens tout de
20 suite? Cinq minutes.

21 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

22

23 REPRISE DE L'AUDIENCE

24 LA GREFFIÈRE :

25 Monsieur Durocher, vous êtes sous le même serment

1 que vous avez prêté. Merci.

2 Me BENOÎT BOUCHER :

3 Q. **[302]** Je suis à l'annexe F, je vous ai pointé la
4 page...

5 R. Oui.

6 Q. **[303]** C'est la page 50 du document et on va
7 terminer là-dessus. C'était le suivi administratif
8 qui vous était aussi reproché.

9 R. Oui.

10 Q. **[304]** Est-ce que vous êtes en mesure de nier ce qui
11 est contenu à cette note-là, c'est-à-dire que vos
12 sous-traitants n'ont été payés suite au contrat qui
13 devait se terminer en août deux mille neuf (2009),
14 n'ont été payés qu'en janvier deux mille dix
15 (2010).

16 R. Je ne nierai pas mais Excavations Panthère, au
17 moment où on se parle, aujourd'hui, n'a pas été
18 payé, mais les sous-traitants ont tous été payés.

19 Q. **[305]** Oui. En date du mois de janvier.

20 R. Oui.

21 Q. **[306]** Deux mille dix (2010).

22 R. Oui.

23 Q. **[307]** Alors que le contrat était terminé depuis le
24 mois d'août deux mille neuf (2009), n'est-ce pas?

25 R. Exactement. Nous on est en attente encore des

1 sommes d'argent parce qu'on était avec deux
2 contrats du MTQ, deux contrats du MTQ qui ne sont
3 pas payés, puis pour faire part des reproches de
4 tantôt, effectivement Excavations Panthère a déposé
5 une réclamation pour des montants impayés et extra
6 pour question de température et chaque item que
7 vous m'avez montré tantôt, on a des photos à
8 l'appui.

9 Q. **[308]** O.K. Ça va, je n'ai pas d'autres questions
10 pour le témoin. Merci.

11 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

12 Moi j'en aurais quelques unes. Dans l'évaluation du
13 rendement des fournisseurs que vous nous avez
14 présentée, je ne pourrais pas dire le nom ou la
15 page là.

16 Me BENOÎT BOUCHER :

17 C'est à la page 7. Page 7.

18 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

19 Le formulaire, le formulaire en tant que tel.

20 Me BENOÎT BOUCHER :

21 La page 7.

22 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

23 On voit que le nom des chargés de projet vous avez
24 Réal Côté, du ministère des Transports, puis
25 monsieur François Boivin du, de Dessau. Il est

1 signé par qui par ailleurs? Est-ce que c'est par
2 quelqu'un du transport ou c'est par quelqu'un par,
3 par quelqu'un de la firme de génie, c'est-à-dire
4 monsieur Boivin?

5 Me BENOÎT BOUCHER :

6 C'est à moi que vous posez la question?

7 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

8 Un peu, oui. Parce que je pense que ça, c'est
9 difficile à savoir.

10 Me BENOÎT BOUCHER :

11 En fait, je ne le sais pas. Si, si vous voulez...

12 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

13 Peut-être nous obtenir...

14 Me BENOÎT BOUCHER :

15 Je pense que ça, ça vous a été expliqué dans le
16 cadre des témoignages des gens du MTQ, quel
17 cheminement un rendement insatisfaisant suivait et
18 il est finalement signé par le sous-ministre en
19 titre.

20 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

21 Mais je voudrais voir si dans les faits,
22 l'évaluation qui est là, il y a quelqu'un du
23 ministère des Transports qui participe à cette
24 évaluation-là ou si c'est seulement la, seulement
25 la responsabilité de la firme de génie-civil

1 engagée?

2 Me BENOÎT BOUCHER :

3 O.K.

4 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

5 J'aimerais ça que vous m'obteniez cette réponse-là
6 de la part du ministère.

7 Me BENOÎT BOUCHER :

8 Alors, je veux être bien sûr de votre question, qui
9 a signé le document?

10 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

11 Bien dans le fond, est-ce que...

12 Me BENOÎT BOUCHER :

13 Est-ce que quelqu'un d'autre a participé à
14 l'élaboration de ce document.

15 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

16 Exactement, est-ce qu'il y a quelqu'un du ministère
17 des Transports qui avait un peu corroboré
18 l'évaluation de, du représentant de la firme de
19 génie-civil engagée dans le dossier. C'est ça qui
20 est dans la pièce.

21 Ensuite l'autre, l'autre question que j'ai
22 pour vous monsieur Durocher, de deux mille trois
23 (2003) jusqu'à deux mille neuf (2009), votre taux
24 de succès quand vous appliquez sur des soumissions
25 du ministère des Transports, il était de combien?

1 R. Bien c'est ça que j'aurais aimé, j'aurais aimé voir
2 ce matin parce que c'était tout du A. Puis...

3 Q. **[309]** Mais votre taux, je veux dire, quand vous
4 avez répondu à des appels d'offres là.

5 R. Oui.

6 Q. **[310]** Que vous avez soumis un prix. Est-ce que vous
7 c'était fréquent que vous gagniez ou bien c'était,
8 c'était...

9 R. Non.

10 Q. **[311]** Un sur cinq comme vous disiez tantôt?

11 R. Parce que ce qu'on a vu ce matin, c'est les octrois
12 de contrats.

13 Q. **[312]** Que vous avez eus.

14 R. Mais si, effectivement, si on avait eu la liste des
15 appels d'offres que moi j'ai pris possession et que
16 je n'ai pas eus, on ne l'a pas.

17 Q. **[313]** Mais vous, à votre souvenir, est-ce que
18 c'était fréquent qu'au niveau du ministère des
19 Transports vous gagniez vos appels d'offres quand
20 vous décidiez de mettre un prix?

21 R. Absolument pas.

22 Q. **[314]** Non? Donc c'est...

23 R. Je suis comme les autres entrepreneurs du premier
24 au dernier.

25 Q. **[315]** O.K. Donc là ce n'est pas... Et puis quand

1 vous soumettez un prix, c'est essentiellement un
2 prix, point, là. Il n'y a pas d'évaluation de, je
3 veux dire de la qualité là. C'est parce que vous,
4 en entrepreneur, c'est l'appel d'offres basé sur le
5 prix le plus bas.

6 R. Sur le prix, exactement.

7 Q. **[316]** O.K. Et comment vous, vous pouvez dire que
8 des firmes de génie-civil peuvent influencer le
9 choix de l'entrepreneur sélectionné si le critère
10 se fait uniquement que sur le prix?

11 R. Je ne peux pas...

12 Q. **[317]** Aux Transports j'entend.

13 R. Pas au ministère, non, au ministère des Transports,
14 de toute façon, les appels d'offres sont ouverts à
15 Montréal.

16 Q. **[318]** Oui.

17 R. Après le dépôt, il n'y a pas, il n'y a pas une
18 firme d'ingénieurs qui peut dire « Demain matin on
19 va débarquer lui puis on prend lui ».

20 Q. **[319]** O.K. Donc au ministère des Transports, il n'y
21 a pas de...

22 R. Absolument pas.

23 Q. **[320]** ... firmes de génie-civil qui interviennent à
24 la sélection de l'entrepreneur?

25 R. Non.

1 Q. [321] C'est une fois qu'il a été accordé, le
2 contrat, que là vous transigez avec la firme de
3 génie-civil.

4 R. Exactement ça.

5 Q. [322] Au ministère des Transports.

6 R. Exactement.

7 Q. [323] Mais ce que vous avez dit, c'est qu'au niveau
8 des municipalités là, les firmes de génie-civil
9 pour l'évaluation de qui sera l'entrepreneur, il
10 semble y avoir une certaine influence si j'ai bien
11 compris?

12 R. Exactement, exactement.

13 Q. [324] O.K. Et cette influence-là ça pourrait être
14 par exemple de faire, de réussir à déclarer une
15 offre non, non conforme essentiellement.

16 R. Exactement, comme la preuve que j'ai faite tantôt.

17 Q. [325] O.K. Donc, mais on n'a pas cette
18 problématique-là au ministère des Transports.

19 R. Non. Absolument pas. Au ministère...

20 Q. [326] Et puis...

21 R. Au ministère des Transports, c'est une offre
22 publique. Le type d'ingénieur, lui, il fait les
23 plans, mais après l'ouverture de soumissions, peu
24 importe, l'entrepreneur, il n'a pas le choix. S'il
25 est conforme, il travaille avec lui.

1 Q. [327] Donc, quand on parle de la notion de mariage,
2 c'est-à-dire d'être marié avec une firme de génie
3 civil, dans le cas du transport, ce mariage-là il
4 est rentable seulement après l'attribution du
5 contrat.

6 R. Après. Exactement. Après.

7 Q. [328] Alors que dans le cas des municipalités,
8 selon vos affirmations, c'est même, avant même, le
9 choix de l'entrepreneur influence également.

10 R. Exactement.

11 Q. [329] C'est bien. Merci.

12 R. Mais moi j'aimerais juste amener une parenthèse.
13 C'est que, effectivement, ce dossier-là, que un,
14 que je n'ai pas pris connaissance, qu'on a répondu,
15 la liste noire au ministère des Transports, ça
16 reste que le fameux dossier qu'on parle là,
17 aujourd'hui, c'est une... En deux mille trois
18 (2003) j'avais eu un problème avec Dessau-Soprin.
19 On est rendu en deux mille neuf (2009), d'après moi
20 on l'avait oublié, ça, ce qui s'était passé. Dans
21 ce que je vis.

22 Mais là, après la réunion au ministère des
23 Transports à St-Jérôme, monsieur Francis Boivin
24 lui-même a dit à moi et à mon ingénieur, parce que
25 j'ai posé la question. Francis Boivin, c'est une

1 personne que je connais, il est ingénieur à la
2 Ville de Blainville. J'ai dit, « Francis, je ne
3 comprends pas que tu m'aies donné autant de misère
4 sur ce fameux contrat-là, puis qu'en dernier tu
5 ne... » Puis au moment où on se parle aujourd'hui -
6 c'est deux mille neuf (2009) - je ne suis pas payé
7 de ce fameux contrat-là. Puis là il me répond, il
8 dit, « André, ça vient de plus haut que moi. Ce que
9 je t'ai fait » Ça a fini de même. La discussion a
10 fini de même. Mais au moment où on se parle
11 aujourd'hui, je ne suis pas encore payé.

12 Ça fait que c'est là que je dis que c'est
13 le début de la fin d'Excavations Panthère. Avec des
14 contrats non payés.

15 Q. [330] Juste une petite question encore pour vous,
16 Maître. C'est que...

17 Me BENOIT BOUCHER :

18 Je ne pensais pas, hein...

19 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

20 Vous avez remis divers documents, là, vous avez,
21 dans votre...

22 Me BENOIT BOUCHER :

23 Sous mon serment d'office.

24 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

25 Dans votre cahier boudiné, il y a diverses

1 feuilles.

2 Me BENOIT BOUCHER :

3 Oui.

4 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

5 Et puis je... Il me semble qu'on n'a pas regardé
6 ces documents-là.

7 Me BENOIT BOUCHER :

8 Un seul n'a pas été regardé, c'est un des marchés.

9 Et je voulais utiliser ce document-là pour poser
10 certaines questions, mais le témoin a répondu sans
11 qu'on consulte le document, alors...

12 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

13 O.K. Donc, je comprends qu'il n'est pas déposé
14 officiellement.

15 Me BENOIT BOUCHER :

16 Il n'est pas en preuve.

17 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

18 C'est ça? O.K. Merci.

19 Me CLAUDINE ROY :

20 Moi j'aurais... Si maître...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Est-ce que vous avez des questions?

23 Me CLAUDINE ROY :

24 Oui.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui? Ah!

3 Me CLAUDINE ROY :

4 J'aurais des questions, avec votre permission.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Parfait.

7 Me BENOIT BOUCHER :

8 C'est bon? Merci.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Oui. Maître Boucher, juste un instant.

11 Me BENOIT BOUCHER :

12 Une autre question pour moi.

13 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

14 Écoutez, moi je ne suis pas un expert de ces
15 choses, je demandais si on devait coter votre
16 engagement à l'effet de me répondre, pour les
17 questions de rendement, est-ce qu'il y a quelqu'un
18 du ministère des Transports qui est impliqué.

19 Me BENOIT BOUCHER :

20 Je vais vous répondre cet après-midi.

21 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

22 O.K. Correct.

23 RÉINTERROGÉ PAR Me CLAUDINE ROY :

24 Q. **[331]** Monsieur Durocher, à une question qui vous a
25 été posée relativement, je pense que c'est par les

1 Commissaires, relativement à combien de soumissions
2 ont été faites au MTQ, et là on a parlé de contrats
3 octroyés, mais dans les demandes, ou les appels
4 d'offres répondus, est-ce que vous êtes capable de
5 donner un ordre de grandeur?

6 R. Ah mon Dieu! On peut parler de... Sur sept, huit,
7 dix (10) appels d'offres, on peut en rapporter une.
8 Mais c'est pour ça que ça aurait été important, ce
9 matin, d'avoir exactement le montant de plans
10 acquis par Panthère versus octroyés par Panthère.

11 Q. **[332]** D'accord. Si je vous dis, parce que j'ai un
12 tableau devant moi, là, que...

13 R. O.K?

14 Q. **[333]** ... qu'on m'a apporté, vous auriez
15 soumissionné quarante-neuf (49) contrats de
16 construction de deux mille quatre (2004) à deux
17 mille dix (2010), là.

18 R. Exactement.

19 Q. **[334]** Sous toutes réserves que je puisse analyser,
20 ça pourrait donner un chiffre qui représente...

21 R. Exactement ça. Quarante-neuf (49). Il nous en a été
22 octroyé, je crois...

23 Q. **[335]** Mais là on a parlé de dix (10)?

24 R. Dix (10).

25 Q. **[336]** Mais sur une période peut-être un petit peu

1 plus longue, là.

2 R. Exact. C'est ça.

3 Q. **[337]** Je n'ai pas été en mesure de faire le
4 décompte.

5 R. Oui.

6 Q. **[338]** Mais ça, ça pourrait représenter...

7 R. Exactement.

8 Q. **[339]** D'accord. Alors si on me permet, je pourrai
9 produire ce document, et évidemment en remettre une
10 copie aux parties. Document que je vais déposer
11 sous 25P-2...

12 LA GREFFIÈRE :

13 98. [25P-298] 25P-294.

14

15 25P-294 : Document Appel d'offres public

16

17 Me CLAUDINE ROY :

18 Q. **[340]** De plus, Monsieur Durocher, on vous a posé la
19 question, maître Boucher vous a posé la question à
20 savoir si vous aviez parlé d'une liste noire aux
21 enquêteurs de la Commission ou procureurs, là, dans
22 le cadre des rencontres que vous avez faites. C'est
23 exact de dire qu'il en a été question, de cette
24 liste?

25 R. Il en a été question, mais je ne sais pas si elle a

1 été déposée.

2 Q. **[341]** O.K. Mais vous en avez parlé avec les
3 enquêteurs puis avec la Commission?

4 R. Exactement, parce que...

5 Q. **[342]** Les procureurs, en fait.

6 R. Parce que c'est une frustration pour un
7 entrepreneur. Moi, une liste noire que... Puis je
8 suis content que le Commissaire Lachance ait posé
9 la question, que si effectivement c'était une
10 décision d'un ingénieur ou... de la firme
11 d'ingénieurs ou le MTQ et la firme d'ingénieurs. Tu
12 sais, on n'a pas... Parce que n'importe qui,
13 d'abord, demain matin, ne soumissionnera plus pour
14 le MTQ. Si effectivement il est dans mon cas puis
15 la firme d'ingénieurs ne l'aime pas, bien, peu
16 importe ce qu'il va avoir fait, il va se ramasser
17 sur la liste noire puis plus d'appel d'offres,
18 c'est fini, là.

19 Q. **[343]** Dans le document qui a été déposé sous la
20 cote 25P-297, soit la fiche de rendement, la lettre
21 envoyée par le ministère et la réponse de Panthère
22 qui est du dix (10) novembre deux mille dix (2010),
23 est-ce que vous avez eu une réponse du ministère
24 relativement aux demandes que vous faites de...

25 R. Non, absolument pas. On n'a pas eu de réponse.

1 Q. [344] Donc...

2 R. Non.

3 Q. [345] Vous avez demandé...

4 R. Ça veut dire qu'on est encore... si j'étais encore
5 en affaires, on serait encore en « stand-by » pour
6 savoir si on peut soumissionner ou pas.

7 Q. [346] D'accord. Et vous avez dit tout à l'heure que
8 ça a été le début de la fin pour Panthère. Vous
9 voulez dire que vous n'avez plus évidemment
10 soumissionné au MTQ compte tenu de la situation.

11 R. Exactement.

12 Q. [347] Compte tenu également du fait qu'il y a des
13 paiements qui vous sont dûs par le ministère.

14 R. Exactement.

15 Q. [348] Est-ce qu'il y a d'autres...

16 R. Bien, c'est parce que, un, avec cette fameuse liste
17 noire-là, moi, en déneigement, j'ouvrais les
18 autoroutes, puis j'avais trois... deux ou trois
19 appels d'offres qui étaient dûs à être renouvelés.
20 Ça fait qu'automatiquement, nous, on n'a plus
21 soumissionné. Ça fait qu'on se ramasse avec un parc
22 d'équipements de quarante-cinq (45) équipements à
23 neige et ils s'en viennent en cour par rapport à
24 une lettre de liste noire qui a été... les
25 recommandations ont été faites par une firme

1 d'ingénieurs et non par le ministère des
2 Transports. Ça fait qu'on se ramasse comment? C'est
3 le début de la fin là. C'est pour ça que je me dis,
4 une liste noire, ça a une importance, mais excepté
5 qu'il ne faut pas, une liste noire, mettre tout le
6 monde dans le même panier, puis on est tous des
7 voleurs là, ce n'est pas ça, puis tous des
8 fraudeurs là. Parce que le ministère,
9 effectivement, si je regarde... j'ai juste à
10 sortir, effectivement, au ministère des Transport,
11 toutes mes cotes en déneigement, puis je suis prêt
12 à gager n'importe quoi que je n'ai aucune cote
13 d'insatisfaction. Ça fait que le pourquoi qu'ils me
14 pénalisent, la firme d'ingénieurs me pénalisent
15 dans le domaine de la construction et qu'ils
16 m'empêchent en plus de travailler dans le
17 déneigement? Ou qu'ils fassent une liste noire
18 séparément. Moi, c'est ce que j'en pense.

19 Q. **[349]** Suite à la lettre du dix (10) novembre deux
20 mille dix (2010) où vous dites que vous n'avez pas
21 eu de réponse, est-ce que vous avez fait, vous ou
22 madame Johanne là...

23 R. Oui.

24 Q. **[350]** ... des vérifications auprès du MTQ pour
25 savoir...

1 R. Aller jusqu'à l'année passée.

2 Q. [351] Et?

3 R. Absolument rien, pas de nouvelle.

4 Q. [352] Donc, vous faisiez des appels et on vous
5 disait « on n'a pas de réponse à donner ».

6 R. On n'a pas rendu de réponse encore.

7 Q. [353] O.K. Ça termine.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. [354] Juste une question. Quand vous dites que vous
10 en aviez parlé, c'est parce que... Est-ce que je
11 comprends que ce dossier du MTQ où on vous avait
12 donné une cote d'insatisfaction de rendement, c'est
13 ce que vous appelez votre liste noire?

14 R. Non, non, non, non, non. Absolument pas. C'est que
15 cette cote-là, O.K., ils ont émis une liste l'année
16 passée, en janvier ou février, publique à la
17 télévision, avec une liste d'entrepreneurs, O.K.,
18 soit n'importe quoi, de la fraude, fausse
19 facturation ou quoi que ce soit. Et sur cette
20 fameuse liste noire-là du ministère des Transports,
21 ils ont inscrit Excavations Panthère. Moi, j'ai
22 appelé mademoiselle Véronique Prince,
23 effectivement, ce n'est pas de sa faute. Elle, elle
24 s'est servie de la fameuse liste du ministère des
25 Transports. Puis, je lui ai expliqué que je n'ai

1 pas fait de fausse facturation, je n'ai pas fraudé
2 la TQS, je n'ai pas fraudé... je n'ai fait
3 absolument rien. Ce sont deux règlements que le
4 ministère des Transports me doivent et qu'ils ne
5 m'ont pas payés et, au moment où on se parle
6 aujourd'hui, ne sont pas encore payés. Ça fait que
7 j'ai embarqué dans un bateau de corruption... pas
8 de corruption, de voleurs, si on veut, puis
9 absolument pas. Je n'ai même pas d'affaire dans
10 cette liste-là. Tout ce que j'ai demandé, c'est
11 qu'elle prenne sa liste, qu'elle enlève Excavations
12 Panthère et qu'elle mette les vrais fraudeurs, puis
13 ça n'a jamais été fait. Parce qu'aux yeux de tout
14 le monde là, quand ils s'aperçoivent de la liste
15 là, ministère des Transports, liste noire. Puis là,
16 tu pars avec la liste, puis tu regardes les
17 dossiers que les gars ont, j'ai passé exactement
18 pour le même entrepreneur que tous les autres.

19 Q. **[355]** O.K.

20 Me BENOIT BOUCHER :

21 J'ai les informations que vous m'avez demandées.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merveilleux.

24 Me BENOIT BOUCHER :

25 Vous ne pourrez pas dire qu'on ne prend pas soin de

1 vous.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Merveilleux.

4 Me BENOIT BOUCHER :

5 Alors, l'information qu'on me donne, je vous la lis
6 dans le texte, c'est madame Noël qui nous la
7 donne :

8 Une évaluation de rendement est
9 validée par les autorités du MTQ. Dans
10 le cas qui nous occupe, l'évaluation
11 de rendement a été préparée par un
12 employé du MTQ et par la firme Dessau.

13 Bien. Deuxième information que je vous transmets...

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Attendez un petit peu.

16 Me BENOIT BOUCHER :

17 Oui.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Oui.

20 Me BENOIT BOUCHER :

21 Alors, la deuxième information que je vous
22 transmets se retrouve à la page 5 du document que
23 je vous ai remis en ce qui concerne le rendement
24 insatisfaisant et je demanderais à la Commission
25 d'en prendre connaissance. Il se lit ainsi :

1 Nous vous rappelons que le Ministère
2 rejette automatiquement une soumission
3 présentée par un entrepreneur ou un
4 prestataire de services ayant fait
5 l'objet d'un rapport de rendement
6 insatisfaisant, et ce, pour des
7 contrats de nature...

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Attendez, là.

10 Me BENOIT BOUCHER :

11 Oui.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Ça se trouve où votre document? Parce que...

14 Me BENOIT BOUCHER :

15 Page 5. Page 5.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Mais, page 5 de quoi?

18 Me BENOIT BOUCHER :

19 Du...

20 VOIX NON IDENTIFIÉE :

21 Fiche de rendement.

22 Me BENOIT BOUCHER :

23 La fiche de rendement insatisfaisant.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Qui se trouve à quel onglet?

1 Me BENOIT BOUCHER :

2 Il a été produit comme pièce, il se trouve... c'est
3 la dernière pièce qu'on a utilisée.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 À l'onglet 4?

6 VOIX NON IDENTIFIÉE :

7 4, nous, oui.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Parfait. O.K. Je l'ai.

10 Me BENOIT BOUCHER :

11 Bien. Alors, le deuxième paragraphe :

12 Nous vous rappelons que le Ministère
13 rejette automatiquement une soumission
14 présentée par un entrepreneur ou un
15 prestataire de services ayant fait
16 l'objet d'un rapport de rendement
17 insatisfaisant, et ce, pour des
18 contrats de nature similaire au cours
19 des deux années qui précèdent la date
20 d'ouverture des soumissions.

21 Et j'insiste sur le mot « pour des travaux
22 similaires ». Et ce texte-là se retrouve, je crois,
23 essentiellement dans le règlement sur les travaux
24 de construction.

25

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 C'est donc dire que des contrats de déneigement ne
3 sont pas des contrats de nature similaire à ceux
4 qui ont fait l'objet du rendement insatisfaisant.

5 Me BENOIT BOUCHER :

6 Je ne pourrais pas à ce moment-ci vous donner une
7 opinion juridique sur le sujet, mais on peut faire
8 la vérification.

9 R. Mais, moi, par exemple, après des appels à Québec,
10 effectivement, si t'es sur une liste noire, tu ne
11 peux travailler pour le MTQ, les soumissions sont
12 rejetées.

13 Me CLAUDINE ROY :

14 Q. **[356]** Toujours dans le document « Fiche de
15 rendement » 25P-297 [293], à la page 50 de ce
16 document, maître Boucher vous mentionnait, Monsieur
17 Durocher, tout à l'heure que les fournisseurs ont
18 été payés seulement en janvier deux mille dix
19 (2010). Les sous-traitants, pardon, pas les
20 fournisseurs.

21 R. Les sous-traitants, oui, effectivement.

22 Q. **[357]** ... les sous-traitants en janvier deux mille
23 dix (2010), alors qu'il vous dit... alors que les
24 travaux sont complétés depuis le mois d'août. Si on
25 prend connaissance de cette page 50...

1 R. Oui.

2 Q. **[358]** ... on voit que les travaux sont complétés le
3 dix-neuf (19) septembre deux mille neuf (2009).

4 R. Exactement.

5 Q. **[359]** Alors, je comprends que c'est en septembre
6 deux mille neuf (2009) qu'ils ont été complétés...

7 R. C'est ça.

8 Q. **[360]** ... et que plus tard. Et vous avez fait
9 remarquer que, de toute façon, les sous-traitants
10 sont payés, mais pas... pas...

11 R. Excavations Panthère n'est pas en...

12 Q. **[361]** ... pas l'entrepreneur général.

13 R. Pour deux contrats similaires.

14 Q. **[362]** Ça termine pour moi.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Ça termine?

17 Me CLAUDINE ROY :

18 Oui.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Parfait. Merci. Ça termine pour tout le monde?

21 Q. **[363]** Merci beaucoup, Monsieur Durocher.

22 R. Merci beaucoup. Merci.

23 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

24 Me DENIS GALLANT :

25 Madame la Présidente, Maître Gallant, je ne me suis

1 pas présenté ce matin, je pense qu'on me connaît.
2 Je vais prendre la relève pour la suite des choses,
3 notamment la suite de la requête en non-
4 publication. Vous en avez rendu une temporaire, on
5 va aller sur savoir ce qui peut rester définitif.
6 Et également, je vais être le... je vais être le
7 procureur qui va interroger le prochain témoin qui
8 est monsieur Michel Cadotte cet après-midi. Il est
9 midi quinze (12 h 15), je pense qu'on pourrait
10 recommencer à quatorze heures (14 h 00). Merci.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Parfait.

13 Me CLAUDINE ROY :

14 Cependant, si vous me permettez d'intervenir, c'est
15 qu'il y a eu au niveau des pièces, la cotation des
16 engagements qui n'a pas suivi l'ordre établi de
17 façon à ce que, si vous me permettez, à quatorze
18 heures (14 h 00), on pourrait être en mesure
19 d'intervenir pour recoter certaines pièces pour
20 suivre la procédure établie.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Pas de problème.

23 Me CLAUDINE ROY :

24 Merci.

25 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

REPRISE DE L'AUDIENCE

Me CLAUDINE ROY :

Bonjour.

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour.

Me CLAUDINE ROY :

Alors comme j'avais annoncé ce matin, je prendrais quelques minutes pour, en fait, procéder à la numérotation de... en fait, de...

LA PRÉSIDENTE :

Une nouvelle nomenclature des cotes?

Me CLAUDINE ROY :

Merci beaucoup. C'est...

LA PRÉSIDENTE :

Voilà.

Me CLAUDINE ROY :

C'est dit de la bonne façon. Alors la pièce 19E-246, qui est un engagement pris, aurait dû suivre un ordre séquentiel qui lui était propre, va donc devenir la pièce 19E-6.

19E-6 : Engagement (coté au préalable sous
19E-246)

1 19E-247, qui est également un engagement, devient
2 donc 19E-7.

3

4 19E-7 : Engagement (coté au préalable sous
5 19E-247)

6

7 La particularité, c'est que compte tenu des pièces
8 19E-246 et 247 qui sont maintenant devenues avec
9 une nouvelle numérotation, nous indiquerons que les
10 pièces 246 et 247 seront inutilisées. Alors il
11 serait important que ce soit noté au procès-verbal,
12 pour qu'on soit en mesure de se rappeler pour
13 quelle raison ces pièces n'ont pas de documents
14 associés.

15 Également dans les engagements, la pièce
16 25E-286 devient maintenant 25E-8.

17

18 25E-8 : Engagement (coté au préalable sous
19 25E-286)

20

21 25E-287 devient 25E-9.

22

23 25E-9 : Engagement (coté au préalable sous
24 25E-287)

25

1 25E-288 devient 25E-10.

2

3 25E-10 : Engagement (coté au préalable sous
4 25E-288)

5

6 25E-289 devient 25E-11.

7

8 25E-11 : Engagement (coté au préalable sous
9 25E-289)

10

11 Compte tenu de cette nouvelle numérotation, ça a un
12 effet sur la numérotation des pièces qui ont été
13 déposées depuis. Par conséquent, la pièce 25NP-290
14 devient 25NP-286.

15

16 25NP-286 : Pièce cotée au préalable sous 25NP-290

17

18 25NP-291 devient 25NP-287.

19

20 25NP-287 : Pièce cotée au préalable sous 25NP-291

21

22 25NP-292 devient 25NP-288.

23 25NP-293 devient maintenant 25NP-289.

24 25P-294 devient 25P-290.

25 25P-295 devient 25P-291.

1 25P-296 devient 25P-292.

2 25P-297 devient 25P-293.

3 Et finalement, 25P-298 devient 25P-294.

4

5 Également, lundi le dix-neuf (19) novembre j'ai

6 procédé au dépôt de la pièce 19P-276. En fait,

7 c'était à la demande de maître St-Jean. Lors du

8 témoignage de monsieur Yves Themens, lors de

9 l'interrogatoire j'avais fait référence à des

10 appels téléphoniques qui avaient été reçus ou faits

11 à partir du cellulaire de monsieur Themens, et on

12 avait procédé à certaines vérifications quant à sa

13 mémoire de certaines communications avec certains

14 entrepreneurs. Et maître St-Jean, en contre-

15 interrogatoire, avait demandé la possibilité que le

16 document puisse être produit, ce que l'on a fait

17 lundi le dix-neuf (19) novembre.

18 Cependant, lundi le dix-neuf (19) novembre

19 j'ai procédé au dépôt en faisant peut-être un peu

20 rapidement le tour de la question, en vous disant,

21 bon, ça a été fait dans le cadre du témoignage de

22 monsieur Themens, voici le document demandé par

23 maître St-Jean et je procède au dépôt.

24 Pour faire en sorte que, puisque les débats

25 sont enregistrés et que l'on soit en mesure de

1 connaître le contenu de cette pièce qui, en fait,
2 est un tableau de trois... de trois sections où on
3 fait référence aux appels obtenus ou faits par
4 monsieur Themens à l'égard de trois entrepreneurs.

5 Alors, pour éviter que je lise chacune des
6 lignes parce que si, par exemple, on prenait
7 connaissance du répertoire relativement au...

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Voulez-vous que ce soit affiché, je pense que ça
10 serait...

11 Me CLAUDINE ROY :

12 Ah! Bien, ça pourrait être une bonne chose. Merci.
13 Alors la pièce 19P-276. Alors pendant qu'on procède
14 au repérage de la pièce, si je poursuis, si on
15 regarde le tableau pour le premier entrepreneur on
16 y voit qu'il y a quarante-six (46) appels.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 On va attendre de l'avoir.

19 Me CLAUDINE ROY :

20 Vous ne l'avez pas? Alors on m'avise que la cour
21 n'a pas la pièce, pourtant elle a été déposée...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Alors, écoutez. Oui.

24 Me DENIS GALLANT :

25 Si je peux aller à la rescousse, on pourrait

1 suspendre ce que ma collègue est en train de faire
2 et la requête du DPCP avec les médias ça peut être
3 court pendant que ma collègue s'assure qu'elle va
4 avoir sa pièce, on pourrait faire ça. Si ça vous
5 sied, bien entendu.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Ça me va.

8 Me CLAUDINE ROY :

9 Alors, à tout à l'heure.

10 Me DENIS GALLANT :

11 Êtes-vous prêt, vous?

12 Me MARK BANTEY :

13 Je suis prêt, mais je ne suis pas certain que la
14 Commission est prête, puisque, si je ne m'abuse, on
15 tombe en non-publication pour ce volet-là. Ça fait
16 partie de l'ordonnance temporaire qui a été émise,
17 à savoir que tout ce qui était le débat et les
18 discussions à cet effet-là qui étaient faites
19 devant la Commission il y avait une ordonnance
20 temporaire qui était émise. Temporaire.

21 Me DENIS GALLANT :

22 Mais moi j'en suis, là... elle est temporaire.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Oui.

25

1 Me DENIS GALLANT :

2 Et ceci étant dit, on s'était tous entendu pour
3 qu'à la fin du témoignage de monsieur André
4 Durocher, contre-interrogatoire compris, vous
5 réserviez le droit aux avocats des médias de
6 plaider sur la nécessité de continuer, qu'elle soit
7 de plus permanente. Ceci étant dit, on en est rendu
8 là. Ce que j'ai compris des discussions, ça
9 pourrait être assez vite et je m'explique mal
10 pourquoi on tomberait en non-publication, là,
11 c'est-à-dire il y a une lettre à déposer. Cette
12 lettre-là peut, cette lettre-là pourrait faire
13 l'objet...

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Maître Gallant. Regardez-nous ici.

16 Me DENIS GALLANT :

17 Oui, désolé, désolé. Or, écoutez, je vais écouter
18 mes collègues, mais très honnêtement je pensais
19 qu'on était en publication.

20 REPRÉSENTATIONS DE PART ET D'AUTRE CONCERNANT

21 L'ORDONNANCE DE NON-PUBLICATION

22 Me MARK BANTEY :

23 Je peux déposer, Madame la Présidente, une lettre
24 qui, je pense...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Vous pensez quoi? Non, revenez ici, Maître Bantey,
3 regardez, on a des micros partout, alors vous
4 pouvez en utiliser un.

5 Me MARK BANTEY :

6 Donc, Mark Bantey, pour les médias.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Non, non, rallumez, Maître Bantey. Vous voulez
9 parler?

10 Me MARK BANTEY :

11 Alors, Madame la Présidente, Monsieur le
12 Commissaire, j'ai une lettre signée par les
13 procureurs des médias qui fait état de la
14 situation. Je dépose quatre copies.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Bien là je ne sais pas si... attendez, je vais lire
17 avant.

18 Je comprends, à la lecture de cette lettre, Maître
19 Bantey, que vous avez une entente. Est-ce que c'est
20 ce que je comprends?

21 Me MARK BANTEY :

22 Bien, la lettre indique que sans y consentir, les
23 médias ne contestent pas...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Oui.

1 Me MARK BANTEY :

2 ... la requête du DPCP pour une ordonnance de non-
3 publication relativement au témoignage.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 À certaines portions, je présume.

6 Me MARK BANTEY :

7 De neuf heures quarante-cinq (9 h 45) ce matin et
8 je comprends que le DPCP a des représentations à
9 faire quant à sa requête pour ordonnance de non-
10 publication concernant le témoignage de demain...
11 d'hier.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Parfait. Alors je présume, Maître Girard, qu'en ce
14 qui concerne la portion qui... j'imagine que si
15 vous êtes là, j'imagine qu'il y a portion non
16 contestée ou, enfin, que vous laissez aller et
17 qu'une autre est restée en non-publication?

18 Me CLAUDE GIRARD :

19 C'est exact.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Alors peut-être pourriez-vous nous entretenir de la
22 portion que vous laissez aller?

23 Me CLAUDE GIRARD :

24 Oui, sur la portion qu'on laisse aller.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 En publication?

3 Me CLAUDE GIRARD :

4 En publication, il s'agit de ce qu'on a, du dossier
5 communément appelé « gravier », alors ça c'est la
6 portion du témoignage de monsieur Durocher qui a
7 été entendue en non-publication à partir d'hier
8 après-midi jusqu'à ce matin neuf heures quarante-
9 cinq (09 h 45). Alors pour cette portion-là, la
10 requête dans ce qu'on a appelé aussi le « dossier
11 de Mascouche », on consent à ce que ce soit, ça
12 devienne du domaine public. Et pour le traitement
13 de notre requête, évidemment, il y avait une
14 ordonnance provisoire qui avait été rendue, je
15 crois que ce volet-là, on n'a pas à y toucher, mais
16 pour ce qui est du reste, pour les conclusions
17 finales, évidemment, on se désiste de ces
18 conclusions-là, compte tenu de l'entente qui est
19 intervenue dans l'autre dossier, le dossier
20 « Fiche ». Alors je rappelle, pour les fins de
21 l'enregistrement, que ces requêtes-là étaient sous
22 scellé. Dans le dossier Fiche, d'ailleurs je ne
23 sais pas si mon collègue Maître Gallant a déposé,
24 il y avait un affidavit additionnel qui avait été
25 produit, je lui ai remis l'original hier. À tout

1 événement, je vais déposer également sous scellé
2 l'affidavit de la policière Leclerc. C'est une
3 copie, Maître Gallant, vous avez déposé l'original.

4 Me DENIS GALLANT :

5 Non, je n'ai rien déposé, vous me l'avez envoyé.

6 Je m'attendais à ce que vous le déposiez.

7 Me MARK BANTEY :

8 Est-ce que vous allez remettre...

9 Me DENIS GALLANT :

10 Oui, je vais le faire tout de suite.

11 Me MARK BANTEY :

12 ... au greffe?

13 Me DENIS GALLANT :

14 Je vais le faire à l'instant.

15 Me MARK BANTEY :

16 Alors ça complétera le dossier. Dans ce dossier-là,
17 évidemment compte tenu de la lettre qui vient
18 d'être déposée, je crois que vous serez en mesure
19 de rendre les ordonnances appropriées pour
20 maintenir dans le domaine non public la partie du
21 témoignage (inaudible) qui a été rendu par monsieur
22 Durocher ce matin entre neuf heures quarante-cinq
23 (09 h 45) et dix heures six (10 h 06), dix heures
24 sept (10 h 07), selon le minutage de la Commission.

25 Maintenant, il y avait, pour répondre, si

1 vous me le permettez, je vais m'avancer à l'avant
2 pour déposer cet affidavit-là dans une enveloppe
3 qu'on veut scellée. C'est la portion du dossier,
4 c'est la requête présentée dans le dossier qu'on
5 appelle « Boisbriand », les représentations qui,
6 tout ce qui a été dit par rapport aux deux contrats
7 Côte-Sud, Grandes Tourelles qui touchent le dossier
8 Fiche.

9 Alors il y avait, il restait une question à
10 toucher qui était une préoccupation de ma collègue,
11 Maître Gagnon, concernant les deux pièces, ce
12 soit... c'était les appels d'offres, l'ouverture
13 des appels d'offres, je crois. Alors c'était sous
14 cote NP. Évidemment, ça fait partie de
15 l'ordonnance. Maintenant, ces documents-là sont du
16 domaine public, alors je vais laisser le soin à ma
17 collègue de faire des représentations
18 additionnelles.

19 Me ÉRIC MEUNIER :

20 En fait, Madame la Juge, Éric Meunier pour
21 Corporation Sun Media Groupe TVA et Québecor Media.
22 Notre préoccupation est à l'effet que ce sont des
23 documents qui sont publics, c'est-à-dire qu'ils
24 sont versés automatiquement dans les archives de la
25 Ville, lesquelles sont publiques en vertu de la Loi

1 sur les cités et villes. Les documents sont
2 disponibles sur le site web de la ville, ça nous
3 apparaissait un peu étrange que d'avoir une
4 ordonnance de non-publication sur des documents qui
5 sont facilement accessibles à tous. Alors, peut-
6 être que ces documents-là devraient ne pas faire
7 partie de, ne pas être visés par l'ordonnance qui
8 continuerait de couvrir le témoignage du témoin, ou
9 la portion du témoignage du témoin, où il y a fait
10 référence.

11 Me DENIS GALLANT :

12 Pas d'objection quant à la Commission.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 O.K. Vous non plus?

15 Me CLAUDE GIRARD :

16 Non plus, je confirme, Madame.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Bon, parfait. J'imagine que... est-ce que vous avez
19 un projet d'écrit relativement aux portions qui
20 doivent être laissées en non-publication? Ou qui
21 doivent aller plutôt en non-publication? Qui
22 doivent être libérées?

23 Me DENIS GALLANT :

24 Moi, je vous dirais qu'en m'informant des heures je
25 vais m'assurer que les heures ont été données,

1 alors je vais m'assurer que...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Parce que si vous voulez que je rende une
4 ordonnance...

5 Me DENIS GALLANT :

6 Tout à fait. Alors...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Il faudrait que l'ordonnance soit...

9 Me DENIS GALLANT :

10 Tout à fait. Donc, peut-être juste le préciser
11 encore une fois, ce qui peut être libéré, ça sera
12 rendu dans l'ordonnance.

13 Me CLAUDE GIRARD :

14 Alors il s'agit en fait de la portion, pour ce qui
15 est du dossier « Gravier », la portion du
16 témoignage de monsieur Durocher qui a été rendu le
17 vingt et un (21) novembre en non-publication ainsi
18 que la partie qui a été rendue ce matin de neuf
19 heures trente (09 h 30) à neuf heures quarante-cinq
20 (09 h 45).

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Non, mais ce que je demande c'est : Est-ce que vous
23 avez fait l'exercice entre vous de décrire quelles
24 sont les portions sur lesquelles vous vous entendez
25 sans que ce soit convenu... que vous vous entendez

1 mais que vous ne vous objectez pas. Est-ce que vous
2 avez fait ces portions-là? Est-ce que vous avez
3 fait cet exercice-là?

4 Me GENEVIÈVE GAGNON :

5 Si vous me permettez peut-être d'intervenir pour
6 essayer de clarifier...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Oui.

9 Me GENEVIÈVE GAGNON :

10 ... cette portion-là.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Voulez-vous vous identifier, s'il vous plaît?

13 Me GENEVIÈVE GAGNON :

14 Oui, pardon, alors Geneviève Gagnon pour la Société
15 Radio-Canada. Alors on a déterminé qu'à partir de
16 neuf heures quarante-cinq (09 h 45), le témoignage
17 qui commençait à partir de neuf heures quarante-
18 cinq (09 h 45) jusqu'à la fin du témoignage en non-
19 publication, qui était sous ordonnance de non-
20 publication temporaire, que ces parties-là, nous ne
21 contestons pas qu'elles demeurent en non-
22 publication. Par ailleurs, le reste du témoignage,
23 que ce soit hier ou ce matin, à ce que je
24 comprends, pourrait être rendu dans le domaine
25 public.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Si je comprends bien, tout le témoignage de
3 monsieur Durocher peut être libéré en publication,
4 peut être libéré pour être publié sauf son
5 témoignage rendu entre, aujourd'hui même, entre
6 neuf heures quarante-cinq (09 h 45) et dix heures
7 six (10 h 06) ou sept (10 h 07). C'est-tu ça?

8 Me CLAUDE GIRARD :

9 C'est exact.

10 Me GENEVIÈVE GAGNON :

11 C'est tout à fait ça.

12 Me ÉRIC MEUNIER :

13 Voilà.

14 DÉCISION

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Alors, l'ordonnance est donc rendue. Le tribunal
17 permet la divulga... non pas la divulgation, mais
18 la publication de tout le témoignage de monsieur
19 Durocher d'hier qui était en non-publication, ainsi
20 que celui de ce matin jusqu'à neuf heures quarante-
21 cinq (9 h 45). Et le témoignage de monsieur
22 Durocher qui a été rendu aujourd'hui même, le
23 vingt-deux (22) novembre, entre neuf heures
24 quarante-cinq et dix heures six ou dix heures sept
25 (9 h 45-10 h 06-10 h 07) ce matin demeure donc en

1 non-publication.

2 Me DENIS GALLANT :

3 C'est bien ça.

4 Me ÉRIC MEUNIER :

5 Merci.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Maître Roy, est-ce que vous avez réglé votre
8 problème?

9 Me CLAUDINE ROY :

10 On a la pièce 19P-276.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Est-ce qu'on peut la maximiser? Merci.

13 Me CLAUDINE ROY :

14 Alors, pour la première section que l'on voit dans
15 ce document, ce sont les communications

16 téléphoniques de monsieur Themens avec Pavage ATG
17 ou avec son président, monsieur Alex Sciascia.

18 Alors, ce qu'on est en mesure de constater, si,

19 Madame, vous faites un déroulement de cette page et
20 de la page suivante, rapidement, et le début de

21 l'autre page, vous allez voir, ce sont des

22 communications téléphoniques qui sont répertoriées
23 dans le document.

24 Alors, pour éviter que je lise chacune des
25 lignes, je vais vous mentionner qu'il y a quarante-

1 six (46) appels qui ont été répertoriés, de ces
2 quarante-six (46) appels, trente-neuf (39) ont été
3 initiés par monsieur Themens. C'est pour la période
4 qui couvre mars deux mille huit (2008) à la fin
5 d'août deux mille neuf (2009), sauf un appel dans
6 le répertoire qui a été effectué en deux mille onze
7 (2011).

8 Le tiers de ces appels, soit seize (16) sur
9 quarante-six (46), ont été effectués après dix-sept
10 heures (17 h 00), dont quatre entre dix-neuf heures
11 et vingt et une heures dix (19 h 00-21 h 10).

12 Pardon?

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Vous avez dit après dix-sept heures (17 h 00),
15 entre?

16 Me CLAUDINE ROY :

17 Dix-neuf heures et vingt et une heures dix
18 (19 h 00-21 h 10).

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Avec qui?

21 Me CLAUDINE ROY :

22 Toujours entre monsieur Sciascia et monsieur
23 Themens.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Les quarante-six (46) appels sont avec monsieur

1 Sciascia?

2 Me CLAUDINE ROY :

3 Oui, exact. Et pour illustrer ce que je viens de
4 mentionner relativement aux heures, je vous
5 demanderais d'aller à la ligne 14, donc la deuxième
6 page. À la ligne 14, on y voit un appel effectué le
7 sept (7) avril deux mille huit (2008), un vendredi,
8 à vingt et une heures sept (21 h 07). C'est un
9 appel sortant, donc c'est monsieur Themens qui a
10 effectué l'appel, c'est un appel de deux minutes.
11 Si vous allez à la ligne 29, on y voit un appel le
12 vingt-six (26) février deux mille neuf (2009), un
13 jeudi, à dix-neuf heures quarante et une (19 h 41),
14 un appel de vingt-deux (22) secondes, un appel
15 sortant.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Alors, quand c'est un appel sortant, ça veut dire
18 que c'est monsieur Themens qui appelle.

19 Me CLAUDINE ROY :

20 C'est exact, c'est un appel qui sort. La page
21 suivante, la ligne 38, un appel, un lundi, premier
22 (1^{er}) juin deux mille neuf (2009), à dix-neuf heures
23 vingt-deux (19 h 22), un appel sortant. La ligne
24 40, vingt et une heures onze (21 h 11), un lundi,
25 un appel également effectué par monsieur Themens.

1 Pour également compléter, peut-être les points sur
2 lesquels je voulais attirer l'attention de la
3 Commission, la ligne 27 est un appel effectué par
4 monsieur Themens le samedi vingt-quatre (24)
5 janvier deux mille neuf (2009) à quinze heures
6 cinquante-cinq (15 h 55), la ligne 27.

7 Si on poursuit dans le document déposé, une
8 deuxième section concerne les appels téléphoniques
9 de monsieur Themens avec Pavage CSF, président,
10 monsieur Dominico Cammalleri. Dans ce document, on
11 dénomme... on dénombre, pardon, quarante-trois (43)
12 appels. Monsieur Themens a initié dix-sept (17) de
13 ces appels pour la période couvrant la fin d'avril
14 deux mille huit (2008) à la fin d'octobre deux
15 mille onze (2011). La dernière communication a été
16 initiée par monsieur Cammalleri le vingt-six (26)
17 octobre deux mille onze (2011) à dix-sept heures
18 vingt-sept (17 h 27). Voyons! C'est la dernière,
19 alors la ligne 43. On y voit... L'information,
20 c'est un mercredi, à dix-sept heures vingt-sept
21 (17 h 27), c'est un appel entrant, donc un appel
22 reçu par monsieur Themens, et la durée de l'appel
23 est de dix-neuf minutes cinquante-trois secondes
24 (19:53).

25 Également, si on prend le temps de regarder

1 chacune des lignes du registre déposé, les autres
2 appels ne dureraient que quelques secondes, souvent
3 moins d'une minute (1 min). Ils ont habituellement
4 lieu entre huit heures (8 h 00) et dix-sept heures
5 (17 h 00). Cependant, trois appels ont été
6 effectués, un à dix-sept heures vingt-sept
7 (17 h 27) et les deux autres vers vingt-trois
8 heures (23 h 00).

9 Alors, pour le vingt-trois heures
10 (23 h 00), je vous amène, je vous propose de
11 regarder la ligne 16 du trois (3) septembre deux
12 mille neuf (2009), un jeudi, à vingt-deux heures
13 cinquante-cinq (22 h 55), et également, à la ligne
14 34 le quatorze (14) octobre deux mille dix (2010),
15 à vingt-deux heures cinquante-cinq cinquante-neuf
16 (22 h 55:59).

17 Finalement, les communications
18 téléphoniques de monsieur Themens avec monsieur
19 Joseph Piazza, président de TGA Montréal, on
20 dénombre vingt-cinq (25) appels. Monsieur Themens a
21 initié la moitié de ces appels. Les appels ont été
22 faits de mars deux mille huit (2008) à septembre
23 deux mille neuf (2009). Le tiers de ces appels ont
24 été... Le tiers ont été faits après dix-sept heures
25 (17 h 00), et le plus tardif est vers vingt-deux

1 heures (22 h 00). Vers vingt et une heures
2 (21 h 00), pardon. Je vais être en mesure de vous
3 mentionner la ligne, c'est la ligne 11, le premier
4 (1^{er}) octobre deux mille huit (2008), un mercredi,
5 un appel qui a duré trois minutes (3 min), un appel
6 entrant, c'est-à-dire un appel reçu par monsieur
7 Themens.

8 Alors évidemment, vous comprendrez qu'on
9 aurait pu passer chacune des lignes, mais je pense
10 que le résumé permet d'attirer l'attention sur
11 certains éléments, et une lecture plus complète du
12 document donnera évidemment accès aux informations,
13 à toutes les informations.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Merci.

16 Me DENIS GALLANT :

17 Alors je serais prêt avec un prochain témoin,
18 Madame la Présidente.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Parfait.

21 Me DENIS GALLANT :

22 Monsieur Michel Cadotte.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Merci, Maître Roy. Bonjour Monsieur Cadotte.

25

1 M. MICHEL CADOTTE :

2 Bonjour.

3

4 L'AN DEUX MILLE DOUZE (2012), ce vingt-deuxième
5 (22e) jour du mois de novembre,

6

7 A COMPARU :

8

9 MICHEL CADOTTE, directeur des ventes pour la
10 société IPEX.

11

12 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

13

14 INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT :

15 Q. **[364]** Bonjour Monsieur Cadotte.

16 R. Bonjour.

17 Q. **[365]** Alors, Monsieur Cadotte, je vais prendre au
18 bond une des questions qui vous a été posée pendant
19 votre assermentation. Vous êtes directeur des
20 ventes chez la compagnie IPEX?

21 R. Oui.

22 Q. **[366]** Veuillez expliquer à Madame la Présidente et
23 à Monsieur le Commissaire Lachance c'est quoi la
24 compagnie IPEX, qu'est-ce que ça fait, la compagnie
25 IPEX?

1 R. La compagnie IPEX est une société, on manufacture
2 des tuyaux de PVC, avec quatre usines au Québec, et
3 quatre cents (400) employés. Notre spécialité,
4 c'est les réseaux d'égouts et d'aqueducs. Pour mon
5 domaine à moi, je suis directeur des ventes pour la
6 division municipale.

7 Q. **[367]** O.K. Et vous êtes au sein de cette compagnie-
8 là depuis combien de temps?

9 R. Depuis trente-huit (38) ans.

10 Q. **[368]** Depuis trente-huit (38) ans?

11 R. Exact. Directeur des ventes pour le municipal
12 depuis vingt-trois (23) ans.

13 Q. **[369]** Parfait. Et cette compagnie-là a son siège
14 social à quel endroit?

15 R. À l'Île-des-Soeurs à Montréal.

16 Q. **[370]** À l'Île-des-Soeurs?

17 R. Exact.

18 Q. **[371]** Et est-ce que la compagnie également a
19 d'autres établissements au Québec?

20 R. Oui. On a quatre usines. Une à Ville Saint-Laurent,
21 notre principale usine du secteur municipal, une à
22 l'Assomption, une à Saint-Jacques-de-Montcalm, puis
23 une à Saint-Joseph-de-Beauce.

24 Q. **[372]** Parfait. Et vous, votre bureau, est-ce qu'il
25 est à l'Île-des-Soeurs?

1 R. Non. Mon bureau est à Ville Saint-Laurent.

2 Q. [373] Votre bureau est à Ville Saint-Laurent.

3 R. Exact.

4 Q. [374] Parfait. Essentiellement, qui est votre
5 clientèle?

6 R. On distri... Nous, on fabrique des tuyaux en PVC,
7 on les revend à des distributeurs qui, eux autres,
8 revendent à des entrepreneurs.

9 Q. [375] Alors ce que je comprends de ce que vous avez
10 dit, vous ne vendez... Est-ce que vous vendez
11 certains biens à des entrepreneurs directement?

12 R. Pas directement.

13 Q. [376] Pas directement.

14 R. À travers la distribution. Notre système de
15 distribution.

16 Q. [377] Parfait. Essentiellement, là, sans nous
17 révéler des secrets d'entreprise, là, mais
18 essentiellement, votre compagnie couvre à peu près
19 combien de municipalités au Québec?

20 R. Ah, toutes les municipalités de la province de
21 Québec. Notre travail, c'est de faire de la
22 représentation pour vendre nos produits à toutes
23 les municipalités de la province de Québec.

24 Q. [378] Parfait.

25 R. J'ai trois représentants, plus moi qui est le

1 directeur des ventes.

2 Q. **[379]** Vous êtes le directeur des ventes.

3 R. Exact.

4 Q. **[380]** Parfait. Puis vous dites ça fait trente-huit
5 (38) ans que vous êtes là, mais vingt-trois (23)
6 ans...

7 R. Exact.

8 Q. **[381]** ... à titre de directeur des ventes. La Ville
9 de Montréal, est-ce que c'est un endroit où est-ce
10 que vos tuyaux sont utilisés?

11 R. Non. Depuis vingt-trois (23) ans on cogne à la
12 porte. On est à Ville Saint-Laurent, on a une
13 présence majeure à Saint-Laurent. On a un
14 investissement d'au-delà de trente millions (30 M).
15 Mais à la Ville de Montréal, sur le territoire de
16 la Ville de Montréal comme tel, on ne vend à peu
17 près pas de produits. Il arrive à l'occasion qu'on
18 ait des projets, mais c'est assez rare.

19 Q. **[382]** O.K. Essentiellement vos tuyaux, vous avez
20 dit ce sont des tuyaux de PVC, quand on parle de
21 génie civil, est-ce que vous vous occupez
22 d'aqueducs et d'égouts?

23 R. Oui, notre but, notre but premier c'est
24 premièrement faire connaître nos produits aux
25 municipalités, aux firmes d'ingénierie, puis après

1 de faire... de faire le suivi sur l'installation
2 des conduites avec les entrepreneurs.

3 Q. **[383]** Parfait. À la Ville de Montréal vous avez dit
4 tantôt ça fait vingt-trois (23) ans que vous cognez
5 à la porte, voulez-vous être un petit peu plus
6 précis, là?

7 R. Je vous dirais qu'à la Ville de Montréal depuis les
8 années, début des années quatre-vingt-dix (90), on
9 a fait des présentations, des visites d'usine, des
10 présentations techniques, on a fait des visites au
11 département de travaux publics, pour faire
12 connaître notre produit puis essayer de vendre
13 notre produit à Montréal. C'est grosso modo, c'est
14 notre travail.

15 Q. **[384]** O.K. Et est-ce que ça a fonctionné?

16 R. Pas vraiment, on ne peut pas dire qu'après vingt-
17 trois (23) ans j'ai un bon record de succès à la
18 Ville de Montréal.

19 Q. **[385]** O.K. Est-ce que... est-ce que vos, si c'est à
20 votre connaissance personnelle bien entendu, est-ce
21 que vos équipements, vos tuyaux sont approuvés par
22 quelconque directive à Montréal? Est-ce qu'il y a
23 un empêchement?

24 R. Disons qu'en mille neuf cent quatre-vingt-treize
25 (1993) on avait eu une approbation de la Ville de

1 Montréal à l'effet que sur les nouveaux projets
2 d'aqueducs à la Ville de Montréal nos tuyaux de
3 pression seraient approuvés comme tel. On est dans
4 les devis des projets à la Ville de Montréal depuis
5 cette date-là, environ mille neuf cent quatre-
6 vingt-treize (1993).

7 Q. **[386]** Parfait. Je vais montrer à l'écran un
8 document que je coterai. Madame Blanchette, dans
9 votre liste à vous c'est le premier document, c'est
10 une lettre en date du premier 1er septembre mille
11 neuf cent quatre-vingt-treize (1993) adressée à
12 monsieur Jean-Pierre Péloquin, directeur marketing
13 Québec. Alors je vais demander de la mettre à
14 l'écran et cette lettre-là est-ce que ça vous dit
15 quelque chose?

16 R. Oui.

17 Q. **[387]** Pouvez-vous expliquer la teneur de cette
18 lettre-là puis qu'est-ce que ça voulait dire pour
19 la compagnie Ipex de recevoir une lettre de la part
20 d'Antonio D'Addario, chef de section, section
21 conception, module voirie, Ville de Montréal, ça
22 voulait dire quoi ça?

23 R. Ça veut dire qu'avec toutes les représentations
24 qu'on a faites à la Ville, visites d'usine et
25 sessions techniques, finalement monsieur D'Addario

1 a approuvé notre produit sur les nouveaux projets,
2 ce qu'on appelle PVC DR18, DR25 pour la pose d'une
3 conduite d'aqueduc sur l'Île de Montréal.

4 Q. **[388]** O.K. Mille neuf cent quatre-vingt-treize
5 (1993), là, on est bientôt ça va faire vingt ans.

6 R. Exact.

7 Q. **[389]** O.K. Est-ce que suite à cette lettre-là qui
8 est adressée à votre compagnie, est-ce que ça va
9 ouvrir les marchés de tuyaux de PVC pour la Ville
10 de Montréal?

11 R. Il y a certains secteurs de la Ville, si je peux
12 parler de la Ville de Pierrefonds, entre autres,
13 qui depuis vingt ans utilise des conduites de PVC
14 avec aucun problème. Il y avait la section Hamstead
15 aussi. Il y a certaines régions sur l'Île de
16 Montréal qui l'acceptent, mais en général quand ça
17 vient du bureau... de la centrale de la Ville de
18 Montréal on n'est pas là.

19 Q. **[390]** Vous n'êtes pas là.

20 R. Non.

21 Q. **[391]** O.K. Est-ce qu'à un moment donné vous allez,
22 vous l'avez dit tantôt, vous essayez de pousser,
23 vous allez devenir un petit peu plus, entre
24 guillemets, agressif pour rentrer, est-ce que vous
25 allez prendre des démarches pour essayer de rentrer

1 à la Ville de Montréal?

2 R. On a à peu près tout essayé ce qui est humainement
3 possible de faire avec des contacts, participer à
4 des activités, des lunchs, des tournois de golf,
5 inviter les gens de la Ville pour essayer de bâtir
6 des relations, puis même essayer de pouvoir un jour
7 vendre à Montréal. On est à Ville Saint-Laurent, on
8 paie quatre cent cinquante mille piastres
9 (450 000 \$) de taxes par année, puis on ne vend
10 rien à la Ville de Montréal. C'est un petit peu
11 anormal pour nous autres, là.

12 Q. **[392]** O.K. Qu'est-ce qui est installé à Montréal
13 pour les aqueducs ou les égouts secondaires?

14 R. Depuis que je suis en poste, je dirais quatre-
15 vingt-quinze pour cent (95 %) des conduites qui
16 sont installées, quand on parle de conduites
17 d'aqueducs jusqu'à douze pouces qui est le gros de
18 l'utilisation, c'est des tuyaux métalliques, en
19 fonte, fabriqués par Canada Pipe qui appartient à
20 une compagnie américaine qui s'appelle McWane.

21 Q. **[393]** O.K.

22 R. C'est ce qui se pose à Montréal.

23 Q. **[394]** Est-ce qu'il est de votre connaissance que
24 cette compagnie-là Canada Pipe serait possiblement
25 le seul fournisseur?

1 R. À mon avis, c'est le seul fournisseur à la Ville de
2 Montréal, le seul et unique fournisseur.

3 Q. [395] Parfait. Est-ce qu'à un moment donné parce
4 que j'y reviendrai plus tard, vous dites que vous
5 avez participé à des activités pour pouvoir rentrer
6 puis peut-être pousser un peu plus votre produit,
7 est-ce qu'à un moment donné vous allez appeler des
8 gens que vous connaissez à la Ville de Montréal,
9 des fonctionnaires pour justement vous plaindre de
10 la situation?

11 R. Oui, je dirais sur une base assez régulière.

12 Q. [396] O.K. Est-ce que je peux, est-ce qu'à un
13 moment donné des personnes comme... Gilles
14 Surprenant, vous connaissez?

15 R. Oui.

16 Q. [397] Est-ce que vous connaissez monsieur Gilles
17 Surprenant?

18 R. Oui, très bien, très bien.

19 Q. [398] Vous le connaissez, est-ce que Robert Marcil
20 c'est une personne que vous connaissez?

21 R. Oui, depuis le début des années deux mille (2000),
22 oui.

23 Q. [399] O.K. Et est-ce que ces gens-là à un moment
24 donné vous allez les appeler pour leur demander de
25 pousser sur votre produit?

1 R. Oui, c'est évident, ça fait partie de mon travail,
2 ça.

3 Q. **[400]** Ça fait partie de votre travail?

4 R. Exact.

5 Q. **[401]** Est-ce qu'il y a un événement et je vous
6 situe peut-être dans le milieu des années deux
7 mille (2000), quelque chose que vous auriez vu à
8 Montréal qui n'aurait pas fait votre affaire et qui
9 vous aurait poussé à appeler monsieur Marcil?

10 R. Oui. J'avais reçu l'appel d'une de mes filles qui
11 étudiait à l'UQAM dans le temps, puis elle m'avait
12 mentionné qu'il y avait du tuyau d'Ipex sur un
13 chantier sur la rue Saint-Denis. Ça fait que j'ai
14 mentionné, j'ai dit : « Tu dois te tromper, ça doit
15 être un tuyau d'égout, ça ne doit pas être... » -
16 « Non, non, non, c'est tuyau d'eau bleu, c'est
17 vraiment un tuyau d'aqueduc ». Elle connaît ça un
18 peu à cause de...

19 Q. **[402]** Il y a des discussions à la maison sur les
20 tuyaux.

21 R. Déformation professionnelle. Ça fait qu'à ce
22 moment-là j'avais décidé le lendemain d'aller...
23 d'aller dîner avec un de mes collègues pour en voir
24 ce qu'il en était. Effectivement, il y avait des
25 conduites bleues, mais qui étaient utilisées pour

1 du refoulement et non pas pour l'aqueduc. Mais, une
2 fois sur le chantier, on est un peu curieux chez
3 IpeX. On avait amené un appareil photo comme par
4 hasard, puis là on a pris des photos des conduites
5 qui s'installaient à ce moment-là, des conduites
6 métalliques en fonte. Puis on a remarqué que, pour
7 vendre un produit à Montréal ou n'importe au
8 Québec, vous devez être... dans l'aqueduc surtout,
9 encore plus, vous devez être certifié selon des
10 normes CSA, AWA, BNQ, et les tuyaux qui étaient sur
11 le point d'être installés à ce moment-là, qui
12 étaient étendus sur le chantier, ne portaient
13 aucune certification BNQ. Ça fait que étant un
14 petit peu pour pas dire agressif là, mais un petit
15 peu frustré de voir qu'on installait des conduites
16 qui n'étaient pas certifiées, je me suis permis
17 d'appeler des gens à la Ville pour les informer
18 qu'on trouvait ça un petit peu inacceptable. Nos
19 conduites font le travail partout ailleurs.

20 Q. **[403]** Moi, je ne connais pas ça du tout là, mais ce
21 que vous nous dites là...

22 R. Oui.

23 Q. **[404]** ... vous pouvez aller voir sur un chantier et
24 vous regardez un tuyau et vous êtes capable de dire
25 s'il est certifié ou pas?

1 R. Oui.

2 Q. **[405]** O.K.

3 R. À l'intérieur de trois secondes.

4 Q. **[406]** O.K. Parce qu'il est marqué quoi sur le
5 tuyau?

6 R. C'est ça. Si votre tuyau est approuvé, on va dire
7 l'approbation CSA, vous devez avoir le sigle CSA à
8 côté.

9 Q. **[407]** O.K.

10 R. BNQ, vous devez avoir le petit marteau BNQ aussi.

11 Q. **[408]** Et ça veut dire quoi cet acronyme-là BNQ?

12 R. C'est une certification, à ce moment-là, on ne peut
13 pas... un manufacturier ne peut pas écrire BNQ avec
14 la norme, en plus avec le petit marteau de BNQ là,
15 c'est le sigle de BNQ. Si le tuyau n'est pas
16 certifié, vous n'avez pas le droit d'écrire ça sur
17 une conduite, donc à ce moment-là...

18 Q. **[409]** O.K. Mais, BNQ, ça veut dire quoi? B...

19 R. C'est le Bureau de normalisation du Québec.

20 Q. **[410]** O.K.

21 R. C'est le pendant de CSA, si vous voulez, pour le
22 Québec.

23 Q. **[411]** O.K. C'est beau, je comprends.

24 R. O.K.

25 Q. **[412]** Parfait. Donc...

1 R. Là un petit peu frustré...

2 Q. **[413]** ... vous situez ça quand ça?

3 R. Mars ou avril deux mille... bougez pas, deux mille
4 six (2006), oui, printemps deux mille six (2006).

5 Q. **[414]** O.K. Alors, vous allez... vous allez aller là
6 suite à un appel de votre fille. Vous regardez ça,
7 ce n'est pas certifié. Puis vous avez un appareil
8 photo...

9 R. Oui.

10 Q. **[415]** ... probablement pas de iPhone à l'époque.

11 R. Non, malheureusement, non.

12 Q. **[416]** Alors, et vous prenez des photos.

13 R. Exact.

14 Q. **[417]** O.K.

15 R. Et on a appelé tout de suite, mon collègue et moi,
16 on a appelé monsieur Robert Marcil qu'on
17 connaissait pour lui mentionner qu'on ne trouvait
18 pas ça correct le fait que, nous autres, on soit
19 certifié partout et qu'on produise un tuyau de
20 qualité, qu'eux autres acceptent de poser ça.

21 Q. **[418]** O.K. Je ne vous ai pas posé la question parce
22 que vous dites que vous le connaissiez. Je suis
23 allé vite tantôt, vous avez dit « monsieur
24 Surprenant, monsieur... monsieur Marcil ». Monsieur
25 Marcil, vous l'avez connu dans quel contexte, lui?

1 R. Bien, peut-être pas moi directement. Au début, dans
2 les années deux mille (2000), il travaillait à
3 Ville LaSalle, au département technique de Ville
4 LaSalle. À ce moment-là, mon représentant avait
5 bâti un lien avec lui là. Il n'était pas à ce
6 moment-là... on ne savait pas qu'il deviendrait
7 directeur à la Ville de Montréal quelques années
8 après là.

9 Q. **[419]** Son titre exact à ce moment-là, est-ce que
10 vous vous en souvenez quand vous...

11 R. Je pense, ce serait directeur technique de Ville
12 LaSalle.

13 Q. **[420]** Non, non, mais pas à Ville LaSalle, mais
14 quand vous logez l'appel là au printemps deux mille
15 six (2006).

16 R. Il est chef de division, je pense.

17 Q. **[421]** O.K. Alors, il va se dire quoi au téléphone,
18 en plus de...

19 R. « Ah! Bien, je vais vérifier, je vais parler avec
20 le surveillant du chantier voir ce qui se passe. Je
21 ne suis pas au courant de ça ». Évidemment, lui, il
22 est dans un bureau, je peux comprendre qu'il ne
23 sait pas ça là. On lui a fait parvenir les photos
24 rapidement puis on a vraiment manifesté notre
25 mécontentement de voir que... En plus, les

1 conduites qui étaient installées n'étaient pas dans
2 un état, à mon avis, acceptable, il y avait déjà de
3 la corrosion.

4 Q. **[422]** O.K. Et vous allez l'appeler et il va vous
5 répondre quoi? Est-ce que vous allez lui demander
6 de le rencontrer? Comment ça se passe?

7 R. Bien, les détails, je ne pourrais pas vous dire, ça
8 fait quand même six ans, sept ans là. Il me dit
9 qu'il va vérifier, il nous dit qu'il va vérifier
10 puis qu'il va nous revenir, ce qu'il a fait
11 d'ailleurs dans un délai assez court là. Puis à ce
12 moment-là, il était d'accord avec nous autres, à
13 l'effet que les conduites qui étaient installées là
14 n'étaient pas conformes.

15 Q. **[423]** O.K. Alors, il fait quoi? Il vous appelle?
16 Vous convoque au bureau? Combien de temps après là
17 pour vous donner raison là?

18 R. Peut-être, je dirais peut-être trois semaines,
19 trois semaines, un mois, ça ressemble à ça à peu
20 près, je dirais, de mémoire là.

21 Q. **[424]** O.K. Et...

22 R. On l'a rencontré pour lui remettre les photos puis
23 lui expliquer notre position, qu'on trouvait ça
24 inacceptable là, c'était... pour nous autres,
25 payeurs de taxe à Montréal en plus.

1 Q. **[425]** O.K. Et vous dites qu'il vous donne raison.

2 R. Oui. C'était... à ce moment-là, ce n'était pas...
3 ce n'était pas normal que ça existe là. Il y a
4 quelqu'un... il y avait un surveillant de chantier
5 sur ce projet-là qui, à mon avis, était payé pour
6 voir ce qui se passait, puis je pense qu'il ne l'a
7 pas vu là.

8 Q. **[426]** O.K. Avez-vous profité de l'occasion pour
9 dire « regarde, ça, ce n'est pas correct ce qui est
10 là, mais, moi, j'ai un très bon produit là qui est
11 homologué depuis mil neuf cent quatre-vingt-treize
12 (1993) »? En bon directeur des ventes, avez-vous
13 fait quelque chose?

14 R. Oui, c'est sûr qu'on met de la pression. On exprime
15 notre mécontentement, sans... pas le menacer, mais
16 je dirais que « câline, ce n'est pas normal que ça
17 existe. S'il fallait que des journalistes mettent
18 la patte là-dessus ou quelqu'un entende ça ». Ça se
19 peut que je l'aie mentionné, je ne me souviens pas,
20 mais à mon avis, on devait sûrement mettre de la
21 pression pour... pour que quelque chose bouge là.
22 Ce projet-là, c'était inacceptable là.

23 Q. **[427]** O.K. « On », est-ce que vous vous êtes
24 présenté seul? Est-ce que vous étiez avec quelqu'un
25 d'autre?

1 R. Peut-être mon collègue de travail à ce moment-là,
2 monsieur Dubé.

3 Q. **[428]** Monsieur Dubé.

4 R. Oui.

5 Q. **[429]** Est-ce qu'il va y avoir des suites à cette
6 rencontre-là?

7 R. Pas dans les mois... je ne dirais pas dans les deux
8 ou trois mois suivants, ça a pris quelques mois
9 avant que ça arrive là.

10 Q. **[430]** O.K.

11 R. Il s'est passé quelque chose à ce moment-là, un peu
12 plus tard...

13 Q. **[431]** Bon.

14 R. ... au début de l'été.

15 Q. **[432]** Alors, vous êtes ici là pour témoigner là.

16 R. Oui.

17 Q. **[433]** Alors, il se passe quoi?

18 R. Vous voulez savoir ce qui est arrivé je suppose?

19 Q. **[434]** Oui. Oui.

20 R. Je suis chez moi, je reçois un appel d'un
21 entrepreneur que je connais depuis longtemps, qui
22 s'appelle Paolo Catania de Construction Frank
23 Catania. Nous avons une usine à Brossard dans les
24 années, fin des années quatre-vingt (80), ça fait
25 que les bureaux de Catania, à ce moment-là, étaient

1 à côté des nôtres. J'allais... Excusez. Oui.

2 Q. **[435]** Est-ce qu'on parle de la rue Isabelle?

3 R. Oui, je pense que c'est ça. Exact. La rue Isabelle.

4 Q. **[436]** Dans les bureaux...

5 R. Nous autres on était sur le boulevard Matte à ce
6 moment-là.

7 Q. **[437]** O.K. Et ça, vous dites on n'est pas loin des
8 entreprises Frank Catania...

9 R. Oui.

10 Q. **[438]** ... de leur ancienne adresse.

11 R. Exact.

12 Q. **[439]** O.K.

13 R. Puis Les Entreprises Catania travaillaient beaucoup
14 sur la rive sud de Montréal, ils installaient des
15 conduites de PVC, ça fait qu'on avait des... On se
16 connaissait. On suivait les chantiers puis ils
17 installaient nos conduites à ce moment-là.

18 Q. **[440]** O.K. Et monsieur Catania vous appelle, puis
19 il vous demande quoi? Il veut quoi?

20 R. Bien, ça faisait quelques années qu'on ne s'était
21 pas parlé, ça fait que j'étais un peu surpris de
22 son appel. Il dit, « Michel, ça fait longtemps
23 qu'on ne s'est pas parlé, j'aimerais ça te jaser,
24 il dit, as-tu le temps de venir, passer au bureau
25 quelque part dans les jours qui viennent? » Ça fait

1 que j'ai dit, « Oui, O.K., je te rappelle demain
2 matin, on prendra un rendez-vous. » Ce qui a été
3 fait dans la semaine ou les jours suivants, là.

4 Q. **[441]** O.K. Et le rendez-vous va avoir lieu où?

5 R. Aux bureaux de Frank Catania à Brossard. Les
6 nouveaux bureaux, là, près du DIX30 aujourd'hui.

7 Q. **[442]** O.K. Et il va se passer quoi lors du rendez-
8 vous, là?

9 R. Bien, au début c'est rela... On se rappelle des
10 bons vieux souvenirs, on a... On est ensemble...

11 Q. **[443]** Ça fait combien de temps que vous le
12 connaissiez, monsieur Catania, à ce moment-là?

13 R. Ah, je le connais depuis les années quatre-vingt-
14 huit (88), quatre-vingt-neuf (89) à peu près.

15 Q. **[444]** Est-ce que c'est un monsieur qui utilisait
16 vos tuyaux?

17 R. Oui.

18 Q. **[445]** Est-ce que...

19 R. Ailleurs qu'à Montréal, là, mais...

20 Q. **[446]** Ailleurs qu'à Montréal.

21 R. Parce qu'il travaillait ailleurs qu'à Montréal. Il
22 installait nos conduites à ce moment-là.

23 Q. **[447]** O.K. Et donc vous le rencontrez, on parle du
24 bon vieux temps.

25 R. Oui, parce qu'on avait eu... Dans ces années-là on

1 faisait un tournoi de golf annuel avec les
2 entrepreneurs, puis monsieur Paolo Catania se
3 joignait à nous autres à ce moment-là.

4 Q. **[448]** O.K.

5 R. Ça fait que je le connais depuis plusieurs années.
6 On avait une bonne relation.

7 Q. **[449]** Donc, puis outre de parler, de se remémorer
8 des vieux souvenirs puis de parties de golf, est-ce
9 qu'il...

10 R. Bien, là...

11 Q. **[450]** Est-ce que ça va passer à un autre niveau,
12 là, la conversation?

13 R. Oui. Ça passe à un autre niveau.

14 Q. **[451]** Il se passe quoi?

15 R. Après quelques minutes il dit qu'il a quelqu'un à
16 me présenter. Ça fait qu'il me fait... On passe
17 dans la salle de conférences. On était dans son
18 bureau, puis là on passe dans la salle de
19 conférences des bureaux de Frank Catania. Puis à ce
20 moment-là il me présente quelqu'un que moi je ne
21 connaissais pas, que je n'avais jamais rencontré de
22 ma vie, mais je connaissais le nom de la compagnie,
23 c'est Construction Mivela. La personne était
24 monsieur Nick Milioto.

25 Q. **[452]** Et vous avez dit c'est une personne que vous

1 ne connaissiez pas.

2 R. Non.

3 Q. **[453]** O.K.

4 R. Monsieur Milioto, je ne l'avais jamais rencontré.

5 Q. **[454]** Parfait. Et c'était quoi le but de vous
6 présenter monsieur Milioto?

7 R. Monsieur Catania m'a présenté monsieur Milioto,
8 puis il dit, « Je vous laisse tous les deux,
9 moi... » Il s'est retiré à ce moment-là, moi je
10 suis resté avec monsieur Milioto.

11 Q. **[455]** O.K. Et monsieur Milioto veut vous
12 rencontrer, manifestement...

13 R. Oui.

14 Q. **[456]** ... si vous avez été appelé à vous rendre
15 chez F. Catania?

16 R. Oui. Il voulait parler de conduites d'aqueducs, il
17 voulait voir les produits qu'on faisait, qu'est-ce
18 qu'on était, nos spécialités. Parce qu'on ne fait
19 pas seulement une sorte de tuyau, on a quand même
20 plusieurs sortes, différentes applications.

21 Q. **[457]** O.K.

22 R. Ça fait que je lui avais remis un catalogue de nos
23 produits à ce moment-là.

24 Q. **[458]** O.K. Et il se présentait à quel titre pour
25 parler de vos tuyaux puis de votre offre de

1 produits? C'était quoi son approche?

2 R. Pas de titre vraiment. C'était un entrepreneur,
3 évidemment.

4 Q. **[459]** O.K.

5 R. Je n'avais pas... Je n'ai pas ressenti un titre,
6 ou... Jusque-là...

7 Q. **[460]** Non mais...

8 R. Jusque-là je ne sens...

9 Q. **[461]** Je vais plus loin que ça, là.

10 R. Oui.

11 Q. **[462]** Je vous pose la question, est-ce qu'il a été
12 question de la Ville de Montréal?

13 R. À ce moment-là, non.

14 Q. **[463]** Pas du tout?

15 R. Non. À ce moment-là, de souvenir, là, ça... Je ne
16 me souviens pas qu'à ce moment-là il a été question
17 de la Ville de Montréal.

18 Q. **[464]** O.K.

19 R. Mais monsieur Milioto m'a mentionné qu'il était
20 pour regarder nos produits, puis il aimerait ça me
21 rencontrer à son bureau un autre tantôt.

22 Q. **[465]** O.K. Donc, la rencontre va durer combien de
23 temps, là, je parle seul avec monsieur Milioto?

24 R. Quinze minutes (15 min), je dirais. Quinze (15),
25 vingt minutes (20 min), maximum.

1 Q. **[466]** Dans la salle de conférences chez F. Catania.

2 R. Exact.

3 Q. **[467]** O.K. Et ça se termine en se disant on va se
4 rencontrer à un autre moment donné?

5 R. Oui.

6 Q. **[468]** Est-ce que l'autre moment donné va venir?

7 R. Oui, on avait même fixé un rendez-vous dans les
8 semaines qui suivent à son bureau, dans l'est de
9 Montréal.

10 Q. **[469]** O.K. À quel endroit exactement dans l'est de
11 Montréal?

12 R. Je pense que c'est 32e Avenue et la voie de service
13 de l'autoroute 40. Pointe-aux-Trembles.

14 Q. **[470]** O.K., c'est Pointe-aux-Trembles.

15 R. Exact.

16 Q. **[471]** Parfait. Vous l'estimez à combien de temps
17 après, la rencontre aux bureaux de Catania?

18 R. Je dirais une semaine, environ. Quelque chose...
19 Une semaine, dix (10) jours.

20 Q. **[472]** O.K. Et donc vous vous y rendez. C'est une
21 journée de la semaine?

22 R. Oui. Oui oui.

23 Q. **[473]** O.K. Et il va se passer quoi lors de cette
24 deuxième rencontre-là avec monsieur Milioto?

25 R. Là on discute de conduites d'aqueducs, puis là il

1 me mentionne qu'il pourrait... J'ai l'impression, à
2 ce moment-là, un peu, qu'il... Comment je vous
3 dirais? Pas qu'il négocie pour la Ville de
4 Montréal, mais que là il a un lien avec la Ville de
5 Montréal, puis...

6 Q. **[474]** Qu'est-ce qui...

7 R. ... des discussions...

8 Q. **[475]** Qu'est-ce qui vous fait dire ça?

9 R. Bien là, il me parle de produits puis on parle de
10 produits en fonte, où ils ont des problèmes de
11 qualité, puis qu'il faut les remplacer, puis
12 qu'actuellement ils ont un gros problème avec les
13 conduites de fonte. Au niveau... Le manufacturier
14 rencontre des problèmes majeurs.

15 Q. **[476]** C'est ce qu'il vous dit?

16 R. Oui. De mémoire. Écoutez, je peux... Je pense que
17 c'est... Ça ressemble à ça beaucoup, là.

18 Q. **[477]** O.K. Et est-ce qu'il vous parle d'un
19 potentiel de vente de produits? Est-ce que vous
20 avez ces discussions-là en même temps?

21 R. À ce moment-là, potentiel de vente de produits,
22 non. Je dirais que non. Là on parle plus d'un choix
23 d'une conduite que nous autres on fabrique.

24 Q. **[478]** O.K.

25 R. Parce qu'il a regardé... On a toutes sortes de

1 produits. Des produits réguliers, DR18 à bout
2 embouveté, on a des produits pour le forage, puis
3 toutes sortes d'autres produits de ce genre-là.

4 Q. **[479]** O.K. La conversation a duré combien de temps
5 à peu près, au bureau de monsieur Milioto?

6 R. Trente minutes (30 min), quelque chose du genre.

7 Q. **[480]** O.K. Et va se terminer sur quelle note, est-
8 ce qu'il va y avoir des décisions qui vont être
9 prises?

10 R. Non, il n'y a pas de décision, il regarde le
11 produit comme tel puis ça semble être, je ne vois
12 pas venir de décision, je me doute qu'il se brasse
13 quelque chose, parce que je sais que les gens de
14 fonte ont des problèmes à fournir, ça fait que...

15 Q. **[481]** Est-ce qu'il est évoqué d'autres endroits que
16 la Ville de Montréal par monsieur Milioto, à ce
17 moment-là?

18 R. Non, non, aucun autre endroit, on parle de la Ville
19 de Montréal seulement.

20 Q. **[482]** Les conversations sont claires par rapport à
21 la Ville de Montréal?

22 R. Oui, je pense que oui, je dirais que oui.

23 Q. **[483]** O.K. Vous est-ce que vous y allez seul au
24 bureau de monsieur Milioto?

25 R. Oui, seul.

1 Q. **[484]** O.K. Alors et suite à cette rencontre-là,
2 est-ce qu'il va y avoir une suite, est-ce que vous
3 allez entendre parler de, soit de monsieur Milioto
4 ou de quelqu'un de la Ville de Montréal?

5 R. O.K., excusez, je me souviens, on a parlé de prix
6 aussi avec monsieur Milioto, les produits,
7 différents produits c'est quoi le prix à peu près
8 qu'on vend, là.

9 Q. **[485]** O.K. Donc des différents produits, vous avez
10 été en mesure de lui donner des prix rattachés.

11 R. Oui, un tuyau DR18, ça peut être vingt dollars
12 (20 \$) le mètre. Ce tuyau-là qu'on appelle
13 TerraBrute, notre tuyau pour le forage, ça peut
14 être trente dollars (30 \$) le mètre.

15 Q. **[486]** O.K.

16 R. C'est à peu près la différence de prix entre les
17 deux.

18 Q. **[487]** La dernière fois que vous avez parlé au
19 bureau de F. Catania, vous avez laissé des
20 catalogues, est-ce qu'à ce moment-là il y a eu des
21 listes de prix qui ont été laissées?

22 R. Non, pas à ce moment-là.

23 Q. **[488]** Pas à ce moment-là?

24 R. On ne donne jamais de liste de prix au niveau des
25 entrepreneurs.

1 Q. **[489]** O.K.

2 R. C'est entre nos distributeurs. Les listes de prix
3 c'est plus pour les distributeurs.

4 Q. **[490]** Parfait. Alors, bien là vous aviez oublié que
5 vous aviez mentionné des prix, est-ce qu'il y a
6 d'autre chose qui va se discuter lors de cette
7 rencontre-là?

8 R. Non, c'est à peu près tout, on se laisse puis à
9 partir de là, là on est au mois de juin à mon avis,
10 fin mai, début juin. À partir de là, on n'a pas...

11 Q. **[491]** Dans l'ordre séquentiel, je sais que ce n'est
12 pas facile, mais vous situez l'appel à monsieur
13 Marcil au printemps.

14 R. Oui.

15 Q. **[492]** En mars, avril.

16 R. Avril, oui.

17 Q. **[493]** En avril, il va y avoir une première
18 rencontre, vous allez pouvoir parler avec monsieur
19 Marcil pour lui montrer des photos.

20 R. Oui.

21 Q. **[494]** Quelques semaines plus tard.

22 R. Oui, une semaine peut-être plus tard.

23 Q. **[495]** Une semaine plus tard. Ensuite de ça vous
24 allez recevoir le téléphone de monsieur Catania de
25 vous présenter.

1 R. Je dirais à la fin mai, début juin quelque chose du
2 genre.

3 Q. **[496]** Fin mai, début juin, première rencontre avec
4 monsieur Milioto, deuxième rencontre Milioto si je
5 vous donne toute cette aide-là en termes de temps,
6 est-ce que vous pouvez la situer à peu près la
7 deuxième rencontre, dans le temps, avec monsieur
8 Milioto?

9 R. Je dirais début juin.

10 Q. **[497]** Début juin.

11 R. Oui.

12 Q. **[498]** Parfait. Alors et là on est à l'été deux
13 mille six (2006).

14 R. Exact.

15 Q. **[499]** O.K. Est-ce qu'il va y avoir des suites parce
16 que là on parle de la Ville de Montréal selon votre
17 témoignage?

18 R. Oui.

19 Q. **[500]** Est-ce que vous allez avoir des nouvelles de
20 la Ville de Montréal à un moment donné?

21 R. Pas dans le mois qui suit... qui a suivi parce que
22 j'étais en vacances à la fin juillet puis j'ai reçu
23 un appel de monsieur Dubé, mon collègue à ce
24 moment-là qui me mentionne que la Ville de Montréal
25 va sortir un document pour montrer que notre tuyau

1 va être accepté à la Ville de Montréal.

2 Q. **[501]** Bon.

3 R. Suite au problème de qualité des gens de tuyaux
4 métalliques.

5 Q. **[502]** Je vais y aller, j'ai oublié, fidèle à mon
6 habitude quand je recommence et j'oublie toujours
7 de coter, alors je vais la lettre du premier (1er)
8 septembre mille neuf cent quatre-vingt-treize
9 (1993) signée par monsieur Antonio D'Addario
10 adressée à monsieur Jean-Pierre Péloquin d'Ipex et
11 là vous allez m'aider le numéro de la cote, Madame
12 la greffière.

13 MADAME LA GREFFIÈRE :

14 Alors la cote sera le 26P-295.

15 Me DENIS GALLANT :

16 Q. **[503]** Merci infiniment.

17

18 26P-295 : Lettre d'Antonio D'Addario à M. Jean-
19 Pierre Péloquin datée du 1er septembre
20 1993

21

22 Q. **[504]** Je vais demander à madame Blanchette d'aller
23 au deuxième document.

24 Me MARTIN ST-JEAN :

25 Maître Gallant avec votre permission.

1 Me DENIS GALLANT :

2 Oui.

3 Me MARTIN ST-JEAN :

4 Simplement peut-être établir d'où est tiré ce
5 document-là si c'est des documents qui...

6 Me DENIS GALLANT :

7 Q. **[505]** Oui, je vais le faire, je vais le faire, vous
8 avez raison. Alors je vais y aller avec vous. Dans
9 un premier temps, Monsieur Cadotte, vous avez
10 rencontré les enquêteurs de la Commission?

11 R. Oui.

12 Q. **[506]** Vous avez rencontré monsieur Giovanni
13 Moriello?

14 R. Exact.

15 Q. **[507]** Monsieur Tru Hong?

16 R. Oui.

17 Q. **[508]** Et vous leur avez remis certains documents?

18 R. Oui.

19 Q. **[509]** La lettre que je viens de coter du premier
20 (1er) septembre mille neuf cent quatre-vingt-treize
21 (1993)?

22 R. Oui.

23 Q. **[510]** Vous souvenez-vous si c'est un document que
24 vous avez remis soit à monsieur Moriello ou à
25 monsieur Tru Hong?

1 R. Monsieur Moriello, aux deux.

2 Q. **[511]** Aux deux. Parfait.

3 R. Dans la salle de conférence à nos bureaux.

4 Q. **[512]** Parfait. On va aller maintenant au deuxième
5 document. Alors qui est le numéro 2 dans votre...
6 parfait. Alors je vais le coter tout de suite. 26P
7 et mon Dieu.

8 MADAME LA GREFFIÈRE :

9 26P-296.

10 Me DENIS GALLANT :

11 296.

12

13 26P-296 : Note de Robert J. Marcil à Yves
14 Themens et suivants datée du 24
15 juillet 2006

16

17 Q. **[513]** Alors ce document-là, on va le montrer à
18 l'écran, c'est une note, les destinataires sont
19 Yves Themens, chef de groupe, Gille Vézina, chef de
20 groupe, expéditeur, Robert J. Marcil, chef de
21 division, copie conforme aux ingénieurs, date
22 vingt-quatre (24) juillet deux mille six (2006),
23 directives techniques conduite d'aqueduc. Avant
24 d'en voir peut-être lire ce qui est écrit, Monsieur
25 Cadotte, est-ce que c'est un document, une copie

1 que vous avez remis aux enquêteurs de la
2 Commission?

3 R. Oui.

4 Q. **[514]** Parfait. Alors ceci étant dit, je vous en
5 fais lecture puis vous allez me parler du contexte
6 après :

7 Compte tenu des problèmes de qualité
8 que nous rencontrons depuis quelques
9 années avec les tuyaux de fonte
10 ductile, nous suspendons pour une
11 période indéterminée
12 soulignée
13 l'utilisation de ce type de tuyaux
14 pour notre réseau d'aqueduc.
15 Conséquemment pour tous les nouveaux
16 projets, ainsi que les projets déjà en
17 cours de réalisation, le tuyau
18 d'aqueduc prescrit sera le type PVC
19 TerraBrute d'Ipex...

20 Je vais avoir des questions à vous poser sur
21 TerraBrute là.

22 R. Oui.

23 Q. **[515]** ... ou l'équivalent. Une exception de
24 remplacement sera accordée aux projets
25 déjà en cours de réalisation dont

1 l'état d'avancement sera jugé critique
2 de façon à finaliser avec nos
3 entrepreneurs les négociations de
4 remplacement de matériaux. Vous
5 recevrez sous peu le croquis technique
6 spécifiant la méthodologie de pose.
7 Cette directive s'applique à partir
8 d'aujourd'hui. Nous vous remercions de
9 votre collaboration.

10 Juste, ce que je viens de lire là, est-ce que c'est
11 le document là que vous avez reçu, qu'on vous a
12 informé là?

13 R. Oui.

14 Q. **[516]** Qu'il y avait une modification au niveau des
15 directives de la Ville.

16 R. Exact.

17 Q. **[517]** Alors vous, vous dites quoi? Bingo, ça y est,
18 on est rentrés?

19 R. Je dois rectifier peut-être une chose. Avant que ce
20 document soit émis, on avait rencontré monsieur
21 Marcil et les laboratoires de la Ville de Montréal
22 pour leur expliquer nos produits aussi. TerraBrute
23 avait fait partie de cette discussion-là.

24 Q. **[518]** O.K. Puis ça, ça se situe quand?

25 R. Juste avant cette lettre-là, quelques semaines

1 avant je dirais. De mémoire là, je n'ai pas de
2 document mais je dirais un mois, trois semaines, un
3 mois avant cette lettre-là.

4 Q. **[519]** Moi, pour les travaux de la Commission, j'ai
5 besoin que vous soyez précis dans l'ordre des
6 rencontres. O.K.?

7 R. O.K.

8 Q. **[520]** Alors, ce que j'ai compris c'est appel à
9 Marcil, rencontre Marcil, rencontre Milioto chez
10 Catania, rencontre Milioto...

11 R. À son bureau.

12 Q. **[521]** À son bureau, et ensuite de ça il va y avoir
13 la directive mais vous dites qu'il y a une
14 rencontre avant ça.

15 R. Oui, il y a eu une rencontre avec monsieur Marcil
16 puis les laboratoires de la Ville de Montréal.

17 Q. **[522]** Alors, si on prend comme point de repère que
18 la directive est du vingt-quatre (24) juillet deux
19 mille six (2006), à quand vous situez la rencontre
20 avec monsieur Marcil et les laboratoires?

21 R. Je dirais quelques semaines avant ça.

22 Q. **[523]** Quelques semaines avant ça. Donc en juillet,
23 fin juin, début juillet.

24 R. Oui.

25 Q. **[524]** C'est beau. Alors vous apprenez là que,

1 parfait là, je suis homologué depuis quatre-vingt-
2 treize (1993) mais on est en deux mille six (2006),
3 on rentre là.

4 R. Je suis en vacances puis je l'ai fêté un petit peu.
5 Je l'ai trouvé bonne, j'ai apprécié la lettre.

6 Q. **[525]** La lettre et la bouteille de vin?

7 R. Oui, ça se peut.

8 Q. **[526]** Ça se peut.

9 R. On va rester à une bouteille de vin.

10 Q. **[527]** O.K. Alors vous êtes heureux.

11 R. Oui.

12 Q. **[528]** Et suite à ça vous revenez de vacances et
13 est-ce qu'on commence à dire « On va s'équiper pour
14 rentrer à Montréal. »?

15 R. Oui.

16 Q. **[529]** Qu'est-ce que, comment ça va se passer?

17 R. C'est sûr qu'aussitôt revenu de vacances, réunion
18 avec le groupe d'Ipex au niveau, là on a besoin de
19 savoir le produit qui va être choisi, puis on a
20 besoin de... il ne faut pas manquer d'inventaire
21 quand on va avoir des projets à livrer, c'est pour
22 ça qu'à ce moment-là, suite à ça, on a rencontré
23 monsieur Marcil pour voir ce qui s'en venait parce
24 que c'est sûr que, quand on a des commandes, il
25 faut bâtir des inventaires.

1 Q. **[530]** O.K. Je vais vous demander d'aller tout de
2 suite au prochain document Madame Blanchette, je
3 vais vous demander également si c'est un document
4 que vous avez apporté à la Commission, donc allez
5 au document numéro 3 s'il-vous-plaît. Allez au
6 début. Alors je vais, avant de le faire défiler là,
7 peut-être juste nous dire, moi, ce que je vois,
8 c'est « Projets de Ville de Montréal ». Je vois des
9 choses comme « Infrabec », des calculs, j'irai en
10 détail avec vous, je vois « Garnier », « Saint-
11 Laurent », je vois « Catania », on peut descendre,
12 on peut défiler là. Mais je vais vraiment y revenir
13 tantôt mais juste peut-être pour nous mettre en
14 situation de ce document-là. O.K. Et je vois dans
15 la colonne de gauche, vous pouvez arrêter là,
16 Madame Blanchette, revenez à la première page, je
17 vois en haut « septembre zéro neuf (09) zéro six
18 (06) » donc je présume neuf (9) septembre deux
19 mille six (2006)?

20 R. Exact, c'est une liste qui date de cette date-là.

21 Q. **[531]** O.K. Je vois à gauche d'Infrabec Saint-
22 Laurent avec Montréal 9269, ça c'est le numéro de
23 soumission j'imagine? Le numéro du contrat?

24 R. Le numéro du projet, oui.

25 Q. **[532]** Le numéro du projet.

1 R. « Infrabec » c'est l'entrepreneur, le « Saint-
2 Laurent » c'est l'endroit, la rue Saint-Laurent.

3 Q. **[533]** O.K. Je vois, en descendant encore, je vois
4 « TB ».

5 R. Oui, ça c'est les raccords, une quantité de dix
6 (10) ce qu'on appelle les manchons de...

7 Q. **[534]** O.K. Mais...

8 R. ... de branchement.

9 Q. **[535]** Je vais être plus, je vais peut-être être
10 plus spécifique tantôt mais cette lettre-là que
11 vous avez apportée, vous avez donnée, remise aux
12 enquêteurs de la Commission.

13 R. Oui.

14 Q. **[536]** Je m'excuse.

15 R. Oui.

16 Q. **[537]** O.K. Elle vous a été remise par qui? Et
17 quand?

18 R. Ça vient de la Ville de Montréal, je suppose que ça
19 doit venir quelque part de monsieur Marcil, une
20 liste de projets qu'ils avaient à exécuter ou qui
21 devaient se faire en fonte mais dû aux problèmes de
22 qualité, ça se ferait avec des tuyaux de PVC.

23 Q. **[538]** Parfait.

24 R. Plus les quantités sont là avec tous les raccords
25 qui sont là. Ce qu'on avait besoin, c'est d'être

1 spécifique, on veut savoir si un kilomètre de douze
2 (12) pouces nous autres il faut le produire à ce
3 moment-là.

4 Q. **[539]** O.K. Mais, alors ça ce sont des projets qui
5 sont en cours. Ce qu'on comprend.

6 R. Ou sur le point de débiter.

7 Q. **[540]** Ou sur le point de débiter.

8 R. Exact.

9 Q. **[541]** Et c'est ce qu'on vous demande de produire?

10 R. Exact. On sait que le projet, entre autres Infrabec
11 à Saint-Laurent, le TB qui était écrit à côté, on
12 savait qu'à ce moment-là ça serait du TerraBrute.

13 Q. **[542]** O.K. Et ma question plus spécifique est-ce
14 que ça va être remis lors d'une rencontre avec
15 monsieur Marcil? Si vous vous en souvenez?

16 R. Je suppose, je suppose que oui. Il faut l'avoir
17 rencontré pour qu'il nous donne ces quantités-là,
18 qu'il nous fasse une liste de projets. Je suppose
19 qu'on l'a rencontré à ce moment-là.

20 Q. **[543]** O.K. Je veux juste être sûr parce que j'ai
21 le, le document est inscrit neuf (9) septembre deux
22 mille six (2006). Est-ce que c'est vos écritures à
23 vous ça? Est-ce que c'est, est-ce que vous vous
24 souvenez si...

25 R. La date, en haut, c'est mon écriture. « TB » je

1 pense que c'est celle d'un de mes représentants.

2 Q. **[544]** O.K. Si je vous disais que dans certains
3 documents qu'on verra tantôt on parle d'une
4 rencontre avec les laboratoires le quinze (15)
5 septembre deux mille six (2006). Quand vous avez
6 parlé tantôt là...

7 R. O.K.

8 Q. **[545]** ... que vous avez... que vous avez rencontré
9 monsieur Marcil et monsieur... et le laboratoire
10 là...

11 R. Oui.

12 Q. **[546]** ... pour parler de votre produit à quelque
13 part au mois de juin, est-ce qu'il y en a eu une
14 deuxième au mois de septembre ou vous vous êtes
15 carrément trompé là?

16 R. Non, je pense qu'il y a eu deux rencontres.

17 Q. **[547]** Vous pensez qu'il y a eu deux rencontres.

18 R. Oui.

19 Q. **[548]** Parfait. Alors, je vais juste... Ce qu'on va
20 faire, on va le regarder le document. Alors, on a
21 vu la première page, on a vu... on a vu des
22 montants pour Infrabec...

23 R. Oui.

24 Q. **[549]** ... pour Garnier, Saint-Laurent 9270, pour
25 Catania.

1 R. Oui.

2 Q. **[550]** Quand c'est marqué « Catania », vous
3 souvenez-vous si c'est la compagnie F. Catania?

4 R. Oui, c'est F. Catania.

5 Q. **[551]** C'est F. Catania. Pour Amherst, et là je n'ai
6 pas de numéro de projet.

7 R. 9272, non?

8 Q. **[552]** Oui.

9 R. Catania...

10 Q. **[553]** Vous avez raison.

11 R. Oui.

12 Q. **[554]** C'est parce qu'il est avant Amherst. Parfait.

13 R. Oui, il n'est pas au même endroit.

14 Q. **[555]** On va aller à l'autre page. J'ai TB, TB et
15 ensuite de ça, j'ai DR...

16 R. 18.

17 Q. **[556]** ... 18. O.K. Et ça, c'est pour Gilbert
18 Théorêt Saint-Laurent, Phase III, j'imagine là.

19 R. Oui.

20 Q. **[557]** O.K. Et DR18, peut-être juste nous expliquer
21 ce que ça veut dire là. TB, ce sont des tuyaux
22 TerraBrute là, mais...

23 R. TerraBrute, exactement, le DR18, c'est un tuyau
24 régulier qu'on installe dans les aqueducs partout à
25 travers la province de Québec et au Canada et aux

1 États-Unis même.

2 Q. **[558]** C'est du PVC.

3 R. C'est du PVC aussi qu'on fabrique.

4 Q. **[559]** Parfait. Ensuite de ça, on va aller à Salvex,
5 Percan, Montréal, vingt-huitième (28ième) et Léon
6 Ringuet, RDP, Rivières-des-Prairies. Et là j'ai
7 DR18, barré, j'ai fonte.

8 R. Oui, ce projet-là s'est fait en fonte.

9 Q. **[560]** O.K. Et est-ce que...

10 R. On pensait l'avoir en PVC, mais il s'est fait en
11 fonte pour une raison que...

12 Q. **[561]** C'est fait... O.K.

13 R. Peut-être que les commandes étaient placées ou...

14 Q. **[562]** Ça fait que finalement vous n'avez pas pu...

15 R. Celle-là, on ne l'a pas eue.

16 Q. **[563]** Vous ne l'avez pas eue. Ensuite de ça, on a
17 Catania, Saint-Laurent, rue Patricia, DR18.

18 R. Oui.

19 Q. **[564]** Conex, 9734. 9734, je n'ai pas de mention là
20 à laquelle...

21 R. Ah! C'est des...

22 Q. **[565]** Bien là, on voit que c'est du TerraBrute ça.

23 R. Ce sont des quantités minimales aussi.

24 Q. **[566]** Ce sont des quantités minimales. L'autre page,
25 encore Conex, mais cette fois-ci pour 9235

1 boulevard Saint-Joseph, TB, du TerraBrute.

2 R. Du TerraBrute, exact.

3 Q. [567] Ensuite, Catcan, TB.

4 R. Exact.

5 Q. [568] Ensuite de ça, j'ai... j'ai Percan, LaSalle,
6 mais tout est barré là. Est-ce que ça vous donne...

7 R. Je ne m'en rappelle pas là.

8 Q. [569] Vous ne le savez pas.

9 R. Je ne peux pas vous dire.

10 Q. [570] Vous ne pouvez pas nous dire.

11 R. Non.

12 Q. [571] Excavations Super, LaSalle, du DR18.

13 R. Oui.

14 Q. [572] Prochaine page, Garnier, Montréal, Ahuntsic,
15 Cartierville, 030806, je ne vois pas de... coude,
16 manchon, TerraBrute.

17 R. TerraBrute, oui. Mais, je ne le sais pas.

18 Finalement, on ne peut pas jurer de ce qui a été
19 installé sur ce projet-là comme tel là parce
20 qu'évidemment que nous vendons...

21 Q. [573] Mais, c'est bon que je fasse le tour parce
22 que je vais avoir des questions à vous poser sur
23 les entrepreneurs.

24 R. Ah! Ça va. Ça va.

25 Q. [574] Garnier, Montréal, vingt et unième (21ième),

1 DR18, à venir.

2 R. Oui.

3 Q. **[575]** Ensuite de ça, Garnier, Montréal, Saint-
4 Laurent, point d'interrogation.

5 R. On ne sait possiblement pas ce qui s'est installé à
6 ce moment-là.

7 Q. **[576]** O.K. Catalogna, LaSalle, 07, Conex, Percan,
8 07, je sais qu'il en manque probablement un bout.
9 Et là on a des... on a des quantités totales.
10 Alors, ça là, quand vous recevez ça là, c'est pour
11 vous dire « je commande ».

12 R. Il faut être prêt.

13 Q. **[577]** Il faut être prêt. Ça veut dire quoi quand on
14 dit « il faut être prêt »? Vous recevez ça en
15 septembre là.

16 R. Oui. On a des réunions avec les gens de la
17 production, avec les dirigeants chez nous pour...
18 Là on a une idée de ce qu'on va vendre au niveau de
19 produits TerraBrute et des raccords qu'il faut
20 fabriquer. À ce moment-là, on se réunit et on
21 s'organise pour que, si les commandes partent, il
22 faut livrer les conduites, il faut être prêt, il
23 faut l'avoir en inventaire.

24 Q. **[578]** Et pour quelqu'un qui ne connaît pas ça comme
25 moi là, tout ça là, en termes d'argent là, c'est un

1 investissement de combien pour votre compagnie là?

2 R. Ah! Je dirais... j'avais remis un document là à un
3 autre moment donné, mais on parle à peu près de six
4 à huit cent mille dollars (600 000 \$-800 000 \$) de
5 produits Ipex. Par contre, il faut noter que quand
6 c'est DR18, ce n'est peut-être pas nécessairement
7 mon produit.

8 Q. **[579]** O.K.

9 R. Parce que DR18, j'ai quatre concurrents là-dedans,
10 ça fait que si c'est un projet qui se fait en DR18,
11 ce n'est pas nécessairement Ipex qui va avoir la
12 commande.

13 Q. **[580]** Mais, quand on demande du TerraBrute?

14 R. TerraBrute, on demande du TerraBrute ou
15 l'équivalent, il y a un équivalent approuvé au
16 TerraBrute.

17 Q. **[581]** Oui, mais on l'écrit, mais est-ce que ça
18 existe un équivalent pour du TerraBrute?

19 R. Oui, ça existe.

20 Q. **[582]** Ça existe.

21 R. Oui, ça existe.

22 Q. **[583]** Parfait.

23 R. Le nom TerraBrute est là parce que, entre vous et
24 moi, quand on a fait le tour des chantiers et on a
25 vu des produits non conformes, on a mis de la

1 pression un peu là.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Est-ce que c'est un bon moment pour aller à la
4 pause, Maître Gallant?

5 Me DENIS GALLANT :

6 C'est un excellent moment, Madame la Présidente.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Avant, avant, peut-être est-ce que vous aviez
9 l'intention de coter les documents?

10 Me DENIS GALLANT :

11 Oui. Oui, je vais coter ce document-là donc...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Mais, d'abord, il y a la lettre, il y a la lettre
14 là qui était le destinataire à monsieur...

15 Me DENIS GALLANT :

16 Oui. Celle-là, je l'ai cotée, Madame la Greffière?
17 Le mémo, là, de... envoyé à Yves Themens, c'est
18 celui dont vous parlez.

19 LA GREFFIÈRE :

20 Vous étiez rendu aux listes des projets de la Ville
21 de Montréal qui n'ont pas été produites.

22 Me DENIS GALLANT :

23 Alors, je vais coter cette liste-là des projets de
24 la Ville de Montréal.

25

1 LA GREFFIÈRE :

2 Qui sera à ce moment-là 26P-297.

3

4 26P-297 : Liste des projets de la Ville de
5 Montréal, datée de septembre 2006

6

7 Me DENIS GALLANT :

8 Excellent.

9 LA GREFFIÈRE :

10 Les autres ont été...

11 Me DENIS GALLANT :

12 Les autres. Et après ça, on reviendra après la
13 pause.

14 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

15

16 REPRISE DE L'AUDIENCE

17 Me DENIS GALLANT :

18 Je vais vous demander de nous remettre la pièce,
19 Madame Blanchette. O.K. Allez-y au début.

20 LA GREFFIÈRE :

21 Juste un petit moment.

22 Q. **[584]** Vous êtes sous le même serment, Monsieur
23 Cadotte.

24 Me DENIS GALLANT :

25 Q. **[585]** Alors, Monsieur Cadotte, je veux juste être

1 sûr de comprendre parce que ce n'est pas la
2 première fois que c'est évoqué par un témoin ce
3 qu'on appelle les tuyaux TerraBrute. Monsieur
4 Surprenant a fait un témoignage antérieurement, il
5 a parlé de ces tuyaux-là. Je veux juste vraiment
6 comprendre là. TerraBrute, quand vous avez
7 rencontré monsieur Milioto là...

8 R. Oui.

9 Q. **[586]** ... et vous lui avez parlé des produits, est-
10 ce que le terme « TerraBrute » a été évoqué?

11 R. Oui.

12 Q. **[587]** O.K. Et dans quel contexte? Veuillez nous
13 expliquer ça là, je veux aller plus en détail là-
14 dessus.

15 R. Il a comme regardé les différents types de produits
16 que nous fabriquions à Ville Saint-Laurent. Puis à
17 ce moment-là, le choix de monsieur Milioto, de ce
18 que je voyais de sa façon d'agir, c'était...
19 c'était le TerraBrute.

20 Q. **[588]** Et c'est quoi la spécificité du TerraBrute?
21 C'est quoi au juste?

22 R. Le TerraBrute peut être utilisé dans du forage
23 directionnel.

24 Q. **[589]** Bof!

25 R. C'est qu'au lieu d'ouvrir une tranchée puis de

1 creuser pendant un kilomètre de long, vous pouvez
2 juste faire deux trous, puis on fait un forage,
3 puis on tire un tuyau en dessous de la terre. Ça se
4 fait couramment là dans notre domaine.

5 Q. **[590]** O.K. Et ça, c'est... et c'est ce tuyau-là que
6 vous appelez le tuyau TerraBrute.

7 R. Exact.

8 Q. **[591]** O.K.

9 R. C'est un genre de tuyau à joint barré.

10 Q. **[592]** O.K. Et en termes... en termes de coût, en
11 termes de coût par rapport à des tuyaux de fonte
12 ordinaires, est-ce que c'est comparable?

13 R. Ah! Non. TerraBrute devrait être, mettons on va
14 dire, trente-cinq dollars (35 \$) le mètre versus le
15 fonte à quatre-vingts, quatre-vingt-dix dollars
16 (80 \$-90 \$) quand on parle d'un diamètre de six
17 pouces. C'est beaucoup moins dispendieux qu'un
18 tuyau de fonte.

19 Q. **[593]** O.K. Peut-être en termes de coût, mais en
20 termes de... Parce que vous avez parlé tantôt « on
21 fait deux trous » et caetera. Est-ce qu'en termes
22 de main-d'oeuvre, c'est plus compliqué installer ça
23 que du tuyau ordinaire? Parce que monsieur
24 Surprenant en a parlé qu'il y avait peut-être un
25 problème avec ça là.

1 R. Oui. Monsieur Surprenant a mentionné que c'étaient
2 des joints boulonnés, puis ce n'est pas le cas là,
3 ce n'est pas... Il parlait de quatre-vingts (80)
4 livres/pied avec des boulons qu'il fallait
5 installer. C'est plus un genre de mécano avec des
6 goujons qu'on fait juste rentrer dans une cloche
7 là. La différence du tuyau ordinaire avec le
8 TerraBrute, c'est que la cloche est plus longue et
9 le joint est barré, donc ça ne peut pas sortir dans
10 la terre.

11 Q. **[594]** Ah! Je sais que vous êtes... vous êtes un
12 directeur des ventes, vous allez peut-être pousser
13 votre produit là, mais honnêtement...

14 R. Oui.

15 Q. **[595]** ... vous êtes sous serment là, ça revient-tu
16 moins cher de prendre du TerraBrute?

17 R. Versus de la fonte? Oui.

18 Q. **[596]** Versus de la fonte.

19 R. Oui, oui, c'est beaucoup moins cher.

20 Q. **[597]** Et je ne parle pas juste en termes... je ne
21 parle pas juste en termes de produit en tant que
22 tel, mais en termes pour un entrepreneur
23 d'installer ça en temps... on appelle ça en temps
24 homme là, si vous voulez là.

25 R. Oui. Il faut mentionner qu'à Montréal, les projets

1 qui étaient visés à ce moment-là n'étaient pas des
2 forages directionnels. Ça fait qu'on ouvrait les
3 tranchées de toute façon là. Mais, c'est sûr que
4 TerraBrute, dans cette utilisation-là, est beaucoup
5 moins dispendieux qu'un tuyau de fonte de toute
6 façon là.

7 Q. **[598]** Ça revient moins cher pareil.

8 R. Pas mal moins dispendieux, mais c'est plus... c'est
9 moins... c'est plus dispendieux qu'un tuyau DR-18
10 régulier à cloche qui est utilisé presque partout.

11 Q. **[599]** Qu'est-ce qui est plus dispendieux?

12 R. Le TerraBrute, c'est plus dispendieux qu'un DR-18.

13 Q. **[600]** O.K.

14 R. Mais, le TerraBrute est moins dispendieux qu'un
15 tuyau de fonte.

16 Q. **[601]** O.K.

17 R. C'est au moins moitié prix.

18 Q. **[602]** C'est bon. O.K.

19 603 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[604]** Le DR-18, c'est du PVC.

21 R. Exact.

22 Me DENIS GALLANT :

23 Q. **[605]** O.K. Bon. Et c'est là quand j'ai fait le tour
24 avec vous, pour certains contrats dont Infrabec,
25 Ville Saint-Laurent, on est allé pour le

1 TerraBrute. On est allé chez Garnier pour Saint-
2 Laurent, également le TerraBrute, pour Catania,
3 TerraBrute. Et quand on arrivait maintenant à
4 Gilbert Théorêt, lui, il était en DR-18.

5 R. Oui.

6 Q. **[606]** O.K.

7 R. Ça peut être un choix de l'entrepreneur à ce
8 moment-là d'installer... Sur certains projets, ils
9 ont des directives d'installer du TerraBrute, mais
10 il y a certains projets où ils peuvent installer du
11 DR-18 aussi.

12 Q. **[607]** O.K. Ma question, c'est... parce que je vous
13 l'ai posée avant la pause, c'est que... vous avez
14 dit « il fallait... il fallait se virer sur un dix
15 cents (10 ¢) », ce ne sont peut-être pas les termes
16 que vous avez utilisés là, mais il fallait
17 produire.

18 R. Oui.

19 Q. **[608]** Est-ce que c'est vraiment juste du TerraBrute
20 que vous deviez produire?

21 R. Oui, pour cette application... pour la Ville de
22 Montréal comme telle, c'était le TerraBrute qu'on
23 devait produire...

24 Q. **[609]** C'était le TerraBrute.

25 R. ... parce que le DR-18, on en a toujours en

1 quantité... on n'en manque pas.

2 Q. **[610]** Parfait. Et vous souvenez-vous de la
3 rencontre avec monsieur Milioto pourquoi il a
4 arrêté son choix sur du TerraBrute? Est-ce que...

5 R. Pourquoi il a arrêté son choix? Je ne peux pas vous
6 le dire, mais c'est le choix qu'il a fait là. Le
7 TerraBrute pour lui, c'était... c'était la conduite
8 qu'il voyait à la Ville de Montréal là.

9 Q. **[611]** Parfait. Alors, va arriver... je vous ai posé
10 des questions tantôt, avant la note de monsieur
11 Marcil du mois de juillet, il y a eu une rencontre
12 avec le laboratoire et monsieur Marcil.

13 R. Hum, hum.

14 Q. **[612]** Et je vous en ai évoqué une autre, un autre
15 document que vous nous avez amené. On va aller au
16 prochain document qui est un courriel, dans le
17 fond, qui est l'onglet 4.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Je voudrais juste poser une question...

20 Me DENIS GALLANT :

21 Oui, oui.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 ... si vous me permettez.

24 Q. **[613]** Entre le TerraBrute et le PVC, on voit que le
25 PVC est moins cher que le TerraBrute.

1 R. Oui.

2 Q. **[614]** Mais, lequel est le plus efficace pour des
3 conduites d'égout?

4 R. Conduites d'aqueduc?

5 Q. **[615]** Oui.

6 R. Je vous dirais, dépendant de l'utilisation que vous
7 faites, ils vont faire le même travail tous les
8 deux, mais si quelqu'un décide de l'utiliser en
9 forage directionnel, c'est juste le TerraBrute qui
10 peut être utilisé.

11 Q. **[616]** O.K.

12 R. Mais dans le cas où on parle, ce n'était pas
13 nécessairement des conduites directionnelles.

14 Me DENIS GALLANT :

15 Q. **[617]** Parce qu'ils ouvraient les tranchées.

16 R. C'était tranchée ouverte.

17 Q. **[618]** C'est ça.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 O.K.

20 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

21 Q. **[619]** Et vous avez dit que, bon, finalement on
22 voulait du TerraBrute à Montréal. C'est qui le
23 « on » qui vous disait ça? Qui avait choisi...

24 R. Bien, c'est monsieur Milioto, avait comme arrêté
25 son choix qu'à la Ville de Montréal ça serait du

1 TerraBrute.

2 Q. **[620]** Monsieur Milioto, un entrepreneur, c'est lui
3 qui décide des types de tuyaux qu'on met à la
4 Ville, ce n'est pas la Ville.

5 R. Oui. C'est ce qui est arrivé, là, ça.

6 Me DENIS GALLANT :

7 Q. **[621]** Puis est-ce qu'il vous dit qu'il décide peut-
8 être aussi pour un groupe d'entrepreneurs?

9 R. Oui.

10 Q. **[622]** Ah oui?

11 R. Oui.

12 Q. **[623]** Il est à la tête d'un groupe d'entrepreneurs,
13 c'est ça?

14 R. Bien, à la tête... C'est comme... Ils ont décidé.
15 Moi je ne suis pas là quand ils décident, moi, les
16 choix qu'ils font, là. Mais j'apprends que ça
17 serait le TerraBrute qui va être utilisé.

18 Q. **[624]** O.K. Ça c'est le monsieur que c'est la
19 deuxième fois que vous rencontriez, ça.

20 R. Exact.

21 Q. **[625]** O.K. On va aller à la pièce numéro 4, c'est
22 un courriel, une copie d'un courriel. Vous avez...
23 Peut-être juste le regarder, là. Est-ce que c'est
24 un document que vous avez remis également à
25 l'enquêteur Moriello?

1 R. Oui.

2 Q. **[626]** O.K. Alors il est adressé de Lise M.
3 Plamondon @ Ville de Montréal, quinze (15)
4 septembre, adressé à Louis-Philippe Dubé, et
5 l'objet c'est la rencontre avec le laboratoire.
6 Louis-Philippe Dubé, c'est qui, là, encore?

7 R. C'est notre représentant technique à ce moment-là.
8 Notre directeur technique chez IPEX.

9 Q. **[627]** O.K. Et monsieur Marcil vous invite à une
10 rencontre avec madame Anne-Marie Bernier-Brière et
11 monsieur Richard Morin du laboratoire de la Ville
12 de Montréal, lundi le vingt-cinq (25) septembre à
13 dix heures trente (10 h 30). Vous vous souvenez de
14 cette... Est-ce que vous avez participé à cette
15 rencontre-là?

16 R. Non, je n'étais pas là.

17 Q. **[628]** O.K. Vous avez eu copie du...

18 R. Oui. Mais je n'étais pas là.

19 Q. **[629]** Vous avez eu copie. Puis on a mis en liasse,
20 à l'autre page qui suit... Système pour
21 installation sous pression, Ville de Montréal,
22 cartable d'information sur les produits, table des
23 matières. Mais ce qui m'intéresse, c'est la section
24 6 : « Présentation TerraBrute multimédia, version
25 numérique des documents. » Alors c'était le but,

1 produits de IPEX

2

3 Q. **[634]** Alors il va y avoir cette rencontre-là, et là
4 je vous la situe dans le temps, donc quinze (15)
5 septembre deux mille six (2006). Suite à la
6 présentation, est-ce que... On est rendu là. Est-ce
7 que l'entrepôt de Ville St-Laurent commence à avoir
8 du TerraBrute, puis est-ce qu'on commence à en
9 livrer, là?

10 R. Oui. Oui. Il faut mentionner que le TerraBrute, on
11 le garde en inventaire de toute façon. Mais pas...

12 Q. **[635]** O.K. Mais vous...

13 R. Pas ces quantités-là.

14 Q. **[636]** Pas ces quantités-là.

15 R. Exact.

16 Q. **[637]** O.K. Et suite à ça vous avez fait... Vous
17 avez fait une commande de combien à peu près, là?
18 Ça se calcule en nombre de mètres, j'imagine?

19 R. Oui. Ou en dollars, si vous voulez, ça devrait être
20 entre six cent mille (600 000) et huit cent mille
21 dollars (800 000 \$) d'inventaire pour nous autres.

22 Q. **[638]** O.K. Et ça, êtes-vous capable de nous le
23 traduire en mètres, peut-être?

24 R. Ah, ça peut... Parce que ça dépend des diamètres
25 qui vont être installés.

1 Q. [639] O.K. O.K.

2 R. Ça fait que... Ça peut varier beaucoup, là.

3 Q. [640] Je voulais voir si vous étiez...

4 R. Si j'étais réveillé? Mais on parle d'inventaire à
5 peu près entre six (6) et huit cent mille dollars
6 (800 000 \$) de tuyaux pour les projets à la Ville
7 de Montréal.

8 Q. [641] Donc c'est commandé.

9 R. C'est commandé.

10 Q. [642] C'est commandé aux fournisseurs?

11 R. Oui.

12 Q. [643] Et...

13 R. On commençait à livrer des projets.

14 Q. [644] Et il y a des projets qui commencent.

15 R. Exact.

16 Q. [645] Qui commencent à se faire. Vous avez emmené
17 un autre document, que je vais vous montrer, donc
18 qui va être l'onglet 5. C'est un tableau. Alors
19 prochain document, Madame Blanchette. Parfait.
20 Peut-être juste nous expliquer, c'est un tableau
21 que vous avez remis également à monsieur Moriello?

22 R. Exact.

23 Q. [646] Et c'est... On voit, là, « Ventes
24 TerraBrute », en haut, là?

25 R. Oui.

1 Q. **[647]** Sur les projets de Montréal, du premier (1er)
2 août deux mille six (2006) au vingt-deux (22) juin
3 deux mille sept (2007).

4 R. Oui.

5 Q. **[648]** Et vous avez, deuxième colonne, qui est
6 « Forecast of TerraBrute needed to supply the 2006
7 projects in Montreal ». Bon, O.K. Alors peut-être
8 juste nous expliquer c'est quoi la différence...
9 Bien, le titre le dit, là...

10 R. Oui. Le titre dit que c'est les commandes que nous
11 avons livrées pour des projets à la Ville de
12 Montréal du premier (1er) août à la fin de l'année.
13 Jusqu'au mois de juin deux mille sept (2007).

14 Q. **[649]** Alors ça, ça a été fait, là.

15 R. Ça, ça a été livré. Mais il faut apprendre une
16 chose aussi. C'est que nous on vend à des
17 distributeurs, puis le distributeur, il y en a
18 souvent qui viennent chercher le matériel chez nous
19 et le livrent sur le chantier. Ça fait que je ne
20 sais pas toujours où le tuyau qui est ramassé chez
21 nous, à quel endroit qu'il va aller. Mais je
22 suppose que c'est les quantités qu'on a livrées à
23 ce moment-là. C'est toutes les commandes...

24 Q. **[650]** Donc, je comprends, mais...

25 R. Mais c'est Montréal, je dirais, à quatre-vingt-dix

1 pour cent (90 %) et plus, là.

2 Q. **[651]** O.K. Donc vous savez, puis c'était ça les
3 commandes spécifiques pour du TerraBrute.

4 R. Oui.

5 Q. **[652]** Donc vous prenez pour acquis, là, qu'il y a
6 un quatre cent seize mille quatre cent soixante-dix
7 et quatre-vingt-un (416 470,81) qui a été livré.
8 Qui a été carrément livré à vos fournisseurs pour
9 les projets de Montréal.

10 R. Oui. Exact. Exact.

11 Q. **[653]** O.K. Ceci étant dit, on va aller
12 maintenant... Pourquoi avoir fait une autre colonne
13 et « Need to supply »? C'est quelque chose qui a
14 été commandé? C'est quelque chose qui était en
15 inventaire, est-ce que c'est ça? Est-ce que je me
16 trompe?

17 R. Ça c'est ce qui a été livré, puis ça c'est ce qu'on
18 aurait dû avoir en inventaire pour livrer les
19 projets.

20 Q. **[654]** O.K. Et ça, les projets... Et ça, les
21 projets, là, vous les avez, c'est les numéros, là,
22 à la Ville, 9235, 9239, puis là je me souviens à
23 peu près des chiffres...

24 R. Oui.

25 Q. **[655]** ... de ce qu'on a vu tantôt?

1 R. O.K.

2 Q. **[656]** O.K. Alors boulevard Saint-Joseph, Queen
3 Mary, 21e, Hochelaga, etc., vous avez pour les
4 contracteurs, Conex, Catcan, Garnier, Canasa,
5 Conex, Conex, not awarded yet, not awarded yet,
6 pour finir avec Bentech et là vous avez, vous avez
7 des montants. Est-ce que c'est, est-ce que ces
8 montants-là sont exacts, est-ce qu'il manque
9 quelque chose?

10 R. Ils seraient exacts peut-être, il y a juste un
11 point où le boulevard Marcel-Laurin, le dernier
12 projet de Bentech, à mon avis il y avait un
13 kilomètre de douze pouces sur ce projet-là, mais je
14 pense qu'il y a peut-être un projet à Saint-Laurent
15 numéro 2 où il y avait un kilomètre qui n'a pas été
16 fait aussi. Ça fait qu'on n'a pas exactement parce
17 qu'on ne livre pas sur les chantiers, on ne sait
18 pas exactement où vont chaque expédition de tuyaux
19 qu'on fait.

20 Q. **[657]** O.K. Vous parlez d'un kilomètre, mais vous
21 n'êtes pas sûr, c'est pour ça que vous avez mis des
22 points d'interrogation?

23 R. Oui, exact.

24 Q. **[658]** Ce document-là a été confectionné par qui à
25 votre souvenir ou par quel service?

1 R. Il vient de monsieur Dubé, mon collègue, monsieur
2 Dubé.

3 Q. [659] Parfait.

4 R. Mon patron maintenant.

5 Q. [660] Donc si, alors ce qu'on comprend de Forecast
6 c'est une prévision, là?

7 R. Oui.

8 Q. [661] En français, là. On comprend que ça n'a pas
9 été livré ça, là?

10 R. Exact.

11 Q. [662] Est-ce que c'est ça?

12 R. Sur les ventes qu'on voit à quatre cent mille
13 dollars (400 000 \$), je pense qu'on prévoyait
14 vendre entre six et huit cent mille
15 (600 000-800 000), mais ça s'est terminé à quatre
16 cent mille dollars (400 000 \$).

17 Q. [663] O.K.

18 R. Nos ventes à Montréal.

19 Q. [664] Parfait. Alors manifestement il s'est passé
20 quelque chose?

21 R. Oui.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. [665] Est-ce que juste avant d'arriver à ce qui
24 s'est passé? Quand vous avez 9268 Saint-Laurent,
25 numéro 1 et 9270 Saint-Laurent, numéro 2, et 9272

1 Amherst, not awarded yet, qu'est-ce que ça veut
2 dire?

3 R. Ça veut dire qu'au moment où on a fait le tableau,
4 on ne sait pas si le projet s'est fait ou il a été
5 accordé ou il a été exécuté. C'est pour ça qu'on ne
6 peut pas jurer des quantités exactes dû au fait
7 qu'on n'a pas toujours eu les commandes qu'on
8 devait avoir aussi.

9 Me DENIS GALLANT :

10 Q. **[666]** Mais est-ce que, pour poursuivre là-dessus,
11 c'est parce que vous mettez des noms
12 d'entrepreneurs, not awarded yet, est-ce que ça
13 peut également dire que vous ne savez qui c'est qui
14 a eu le contrat? En tout cas, moi je l'ai perçu
15 comme ça.

16 R. Ça peut être autre chose qui soit posé aussi, là.

17 Q. **[667]** O.K. Mais ça vous ignorez?

18 R. Ça je ne le sais pas.

19 Q. **[668]** O.K. Vous ne savez pas. Parfait. Or,
20 manifestement vous aviez des grandes prévisions
21 puis il s'est passé quelque chose. Or, est-ce qu'il
22 y a eu, je vais même vous poser la question plus
23 spécifique que ça, puis après ça on va refaire nos
24 pas. O.K. Ce que vous avez dans la colonne en haut,
25 quatre cent seize mille quatre cent soixante-dix et

1 quatre-vingt-un (416 470,81)?

2 R. Oui.

3 Q. **[669]** Avez-vous eu d'autres contrats à Montréal
4 après ça?

5 R. Non, ça s'est terminé là.

6 Q. **[670]** Malgré une directive de monsieur Marcil?

7 R. Malgré une directive de monsieur Marcil au fait que
8 ça serait du TerraBrute, mais il y a des événements
9 qui ont fait que ça ne s'est pas produit.

10 Q. **[671]** Après ça, c'est à peu près rien, là? Au
11 moment où je parle.

12 R. C'est presque rien, oui.

13 Q. **[672]** Presque rien. Alors on l'attend, on est pendu
14 à vos lèvres, l'événement?

15 R. Je suis convoqué par monsieur Milioto à son bureau
16 puis...

17 Q. **[673]** Quand ça à peu près, parce que là vous avez
18 la visite au labo, vous allez sur la rue Brennan?

19 R. Les laboratoires, les projets ont commencé, ça fait
20 qu'on parle d'automne deux mille six (2006) à mon
21 avis. Je ne pourrais pas vous dire la date, mais
22 c'est automne deux mille six (2006). Rencontre
23 cordiale comme toujours, toujours bien reçu, puis
24 tout ça, puis à un moment donné monsieur Milioto.

25 Q. **[674]** Quel genre d'endroit la compagnie de monsieur

1 Milioto, à cette époque-là?

2 R. C'est comme une maison privée qui a été changée en
3 bureau, ce n'est pas un bureau.

4 Q. **[675]** Sur la voie de service de la 40?

5 R. C'est sur la 32^e, mais au coin de la 40, la voie de
6 service de la 40.

7 Q. **[676]** O.K.

8 R. Ça fait qu'on placote un peu puis monsieur Milioto
9 me dit que là, monsieur Cadotte ça va bien, c'est
10 parti, il y a juste une chose qu'il faut que vous
11 sachiez c'est que dû au fait de l'acceptation de
12 vos produits à la Ville de Montréal j'ai du monde à
13 récompenser. Ça fait qu'il mentionne un montant de
14 cent cinquante mille dollars (150 000 \$) qu'Ipex
15 aurait dû, devrait verser au comptant à monsieur
16 Milioto.

17 Q. **[677]** O.K.

18 R. Pour récompenser trois personnes de la Ville de
19 Montréal qui ont fait le travail pour qu'on en
20 arrive là.

21 Q. **[678]** Est-ce que vous êtes curieux, est-ce que vous
22 demandez des noms?

23 R. Non, je ne demande pas de nom parce que la demande
24 est comme bien inhabituelle pour moi puis je pense
25 que notre compagnie n'embarque pas là-dedans aussi,

1 c'est comme ça n'arrive pas souvent de se faire
2 demander cent cinquante mille dollars (150 000 \$)
3 comme ça.

4 Q. [679] Là vous dites au comptant, donc cash?

5 R. Oui, au comptant.

6 Q. [680] O.K.

7 R. À ce moment-là je répons, je pense que, je connais
8 un peu la compagnie Ipex puis je connais notre
9 façon de travailler, de doute fort qu'on embarque
10 là-dedans et deuxièmement ce n'est pas moi qui vais
11 prendre la décision finale, ça fait que je dois en
12 parler à mon patron qui est monsieur Lanthier à ce
13 moment-là, notre vice-président des ventes. Ça fait
14 que je quitte et.

15 Q. [681] Mais avant de quitter, on va rester là?

16 R. Oui.

17 Q. [682] Il y a trois, on a dit qu'on a trois
18 personnes?

19 R. Exact.

20 Q. [683] Et ça je veux être sûr, il spécifie Ville de
21 Montréal?

22 R. C'est trois personnes, c'est ses mots exacts qu'il
23 a dit, il avait trois personnes à récompenser à la
24 Ville de Montréal.

25 Q. [684] Vous ne demandez pas de nom, est-ce qu'il en

1 mentionne lui?

2 R. Non, il n'en mentionne pas.

3 Q. **[685]** Puis il vous dit ça sur quel ton?

4 R. Ah, bien naturel, c'est comme parler de choses bien
5 banales pour lui, c'est comme ça. Une demande faite
6 à notre société pour cent cinquante mille dollars
7 (150 000 \$) en comptant.

8 Q. **[686]** Et vous lui dites?

9 R. Ma surprise, moi je ne suis pas habitué à ça, je
10 vous avoue que je n'ai pas fait d'affaire comme ça
11 souvent dans ma vie.

12 Q. **[687]** Je vais ouvrir une parenthèse juste là?

13 R. Oui.

14 Q. **[688]** Ce n'est pas arrivé souvent, est-ce que c'est
15 déjà arrivé?

16 R. Oui, c'est arrivé ailleurs un projet au nord de
17 Montréal.

18 Q. **[689]** Est-ce qu'on peut le savoir, on va rester
19 dans la parenthèse?

20 R. Là je ne peux pas vous dire l'année par exemple, ça
21 venait d'un employé de Vallée Lefebvre pour un
22 projet...

23 Q. **[690]** C'est quoi ça Vallée Lefebvre?

24 R. Une firme d'ingénierie qui est aujourd'hui BPR-
25 Triax, qui a été achetée. Puis le monsieur m'avait

1 demandé, il m'avait proposé de mettre sur pied un
2 projet d'une conduite parce qu'on fabrique du tuyau
3 jusqu'à quarante-huit (48) pouces là, puis là on
4 avait une conduite de trente-six (36) pouces, je
5 pense qu'on était les seuls à fabriquer ça dans le
6 temps. Je ne pourrais pas vous dire le lieu du
7 projet, je ne m'en souviens pas. Ça fait plusieurs
8 années.

9 Q. **[691]** Ça date à quand là? Parce que je sais que
10 c'est loin là mais êtes-vous capable de nous situer
11 ça à peu près?

12 R. Quatre-vingt-quinze (1995) peut-être?

13 Q. **[692]** O.K.

14 R. C'est ce que j'aurais, quatre-vingt-quinze (1995),
15 quatre-vingt-seize (1996) que je pourrais situer
16 là.

17 Q. **[693]** Un projet à quel endroit?

18 R. C'est dans le nord de Montréal, Sainte-Agathe ou
19 Piedmont.

20 Q. **[694]** O.K.

21 R. Quelque chose du genre. Ça fait que, là encore, il
22 mentionne qu'on pourrait avoir une spécification
23 fermée puis qu'on pourrait vendre le prix qu'on
24 veut.

25 Q. **[695]** Qu'est-ce que ça veut dire une spécification

1 fermée? C'est-à-dire qu'on n'aura pas le choix,
2 c'est dans les documents d'appel d'offres.

3 R. Oui.

4 Q. **[696]** C'est tel tuyau, pas le choix.

5 R. Ça va être notre tuyau PVC Ipex.

6 Q. **[697]** O.K.

7 R. Ça fait qu'encore là je ne peux pas prendre de
8 décision tout seul mais je la connais la réponse
9 des dirigeants chez nous là. J'ai dit « On va, je
10 vais prendre le temps de regarder ça puis je vais
11 vous revenir dans quelques jours. ». Ça fait que je
12 suis retourné à mon bureau, j'ai parlé avec
13 monsieur Paul Graddon et la réponse a été comme
14 « Michel, voyons donc, la journée qu'on embarque
15 là-dedans on ferme nos usines puis on ne vend plus
16 de tuyau au Québec. Ce n'est pas compliqué, il n'en
17 est pas question. ». Ça fait que c'est la réponse
18 qu'on avait eu à ce moment-là.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[698]** Expliquez-moi ça?

21 R. Vous voulez dire quoi?

22 Q. **[699]** Qu'est-ce que vous voulez dire, vous, quand
23 vous dites « La journée où on embarque là-dedans on
24 ferme...

25 R. Ce n'est pas moi qui dit ça, c'est...

1 Q. [700] Oui, mais...

2 R. C'est monsieur Graddon.

3 Q. [701] Oui, mais...

4 R. Dans sa tête à lui, si on paie...

5 Q. [702] Pourquoi?

6 R. ... pour acheter un projet, on va fermer nos
7 usines, on va s'en aller, jamais on embarquerait
8 là-dedans.

9 Me DENIS GALLANT :

10 Q. [703] Ça veut dire quoi ça?

11 R. Ça veut dire qu'on embarque pas dans des
12 « gimmick »...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. [704] O.K.

15 R. ... où on peut faire des profits sur le dos des
16 contribuables. C'est ça que ça veut dire. Sa
17 réponse a été instantanée, ça a été... Puis je dois
18 avouer que quand je suis retourné voir la personne
19 de Vallée Lefebvre pour lui mentionner que c'était
20 « non », c'était un moment agréable dans ma vie.
21 J'ai aimé ça dire non. Je me suis fait plaisir un
22 peu.

23 Q. [705] J'imagine qu'ils ne l'ont pas spécifié dans
24 les documents d'appel d'offres?

25 R. Non, ce n'est pas arrivé.

1 Q. **[706]** Ce n'est pas arrivé. O.K. Je referme la
2 parenthèse. Est-ce qu'il y a d'autres moments ou si
3 c'est la deuxième fois avec monsieur Milioto?

4 R. Non, après ça, ça a été monsieur Milioto.

5 Q. **[707]** Ça a été Milioto.

6 R. Il n'y a pas eu d'autres occasions où... Puis la
7 réponse que j'ai eue de mon patron à ce moment-là
8 qui était Alain Lanthier, notre vice-président des
9 ventes, ça ressemblait bien gros à la réponse de
10 monsieur Graddon dans le temps, c'est « Michel, on
11 embarque pas là-dedans. Il n'est pas question, on
12 ne paiera pas pour travailler. On a ouvert des
13 spécifications à Laval, à Québec, à Sherbrooke,
14 partout au Québec, on n'a jamais payé pour avoir
15 une spécification. Ce n'est pas notre façon de
16 faire des affaires. ».

17 Q. **[708]** O.K. Alors...

18 R. Retour à monsieur Milioto.

19 Q. **[709]** Retour à monsieur Milioto. J'imagine c'est la
20 32^e Avenue encore.

21 R. Exact.

22 Q. **[710]** Vous y retournez.

23 R. Ça ne dure pas longtemps.

24 Q. **[711]** Ça se passe comment?

25 R. Cordial au début puis après ça je lui dis

1 « Monsieur Milioto, non, Ipex on ne travaille pas
2 de cette façon-là. » ça fait que la conversation se
3 termine rapidement. On se salue puis terminé, ça
4 n'a pas duré dix (10) minutes.

5 Q. **[712]** Qu'est-ce qui va se dire, quel est, quelle va
6 être la réaction de monsieur Milioto? Ça va être
7 quoi là?

8 R. Je vous dirais sans réaction. C'est comme « O.K.
9 C'est correct, c'est beau. ». Pas eu de chialage ou
10 d'élever la voix ou d'être fâché. C'était comme,
11 dans ma tête à moi il devait, les gens qui nous
12 connaissent dans l'industrie devaient sûrement
13 connaître la réponse avant de me poser la question.

14 Q. **[713]** Mais...

15 R. Chez Ipex on n'a pas...

16 Q. **[714]** Dans votre tête à vous, pour ça, mais dans
17 votre tête à vous pour la suite des choses là, pour
18 ne pas avoir été spécifié dans des documents
19 d'appel d'offres, je vous dirais une dizaine
20 d'années plus tôt, est-ce que vous pensiez,
21 excusez-moi l'expression, votre chien était mort?

22 R. Oui, oui, oui.

23 Q. **[715]** Là.

24 R. Je me doutais bien qu'une fois qu'on refuse de
25 participer à ça on n'avait plus d'espoir de vendre

1 notre tuyau à la Ville de Montréal pour un bout,
2 c'est sûr là.

3 Q. **[716]** Là il y a une belle directive de monsieur
4 Marcil. Est-ce que cette directive-là va prendre
5 fin selon votre...

6 R. Je suppose que oui mais je n'ai jamais eu de copie
7 confirmant que notre produit TerraBrute était sorti
8 des devis parce qu'évidemment, là, on n'était plus,
9 là ça fait que c'était comme évident que...

10 Q. **[717]** Nous, on a voulu gratter un peu plus loin
11 puis on a demandé à la Ville de Montréal certains
12 documents, avec les pouvoirs qu'on a. Je vais vous
13 les montrer.

14 Me

15 Avant d'aller plus loin Maître Gallant.

16 Me DENIS GALLANT :

17 Oui.

18 Me

19 Le dernier document n'a pas été coté. Les deux
20 tableaux.

21 Me DENIS GALLANT :

22 Ah, je n'ai pas coté les tableaux, je m'en excuse.

23 Alors c'est un tableau, c'est un même document huit
24 et demi par quatorze (14) alors je le cote et je ne
25 suis vraiment pas bon sur les chiffres cet après-

1 midi.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 26-299.

4 Me DENIS GALLANT :

5 Merci. Vous êtes indispensable. Alors ceci étant
6 dit, je vais vous montrer certains documents. Je
7 vais les montrer à l'écran mais je veux vous donner
8 des documents, que vous les ayez dans vos mains
9 parce que ce ne sont pas des documents qui émanent
10 de vous. Alors un document du, une note, ah vous
11 avez, bien merci, oui, ça va être plus simple que
12 mes documents. Maître Ferland va vous montrer des,
13 va vous donner un cahier. Je vais les montrer à
14 l'écran en même temps, je vais avoir des petites
15 questions puis à près ça je vais les coter
16 individuellement pour les besoins de, qu'on s'y
17 retrouve nous autres plus tard. Alors je vais
18 demander à Madame Blanchette de nous aider et de
19 mettre à l'écran une note de service qui est à
20 l'onglet 6.

21

22 26P-299 : Tableau TerraBrute ventes versus
23 forecast

24

25 26P-300 : Note de Robert J. Marcil à Richard

1 Morin et suivants - le 22 novembre
2 2006

3 Alors, et c'est une note, les destinataires sont
4 Richard Morin, Yves Bernier, Raymond Deschênes,
5 Éric Lavoie, Martin Tremblay et Gilles Surprenant.
6 Expéditeur, Robert J. Marcil. En date du vingt-deux
7 (22) novembre deux mille six (2006), là. Alors
8 prenez pour acquis que vous, on dit que votre
9 produit il rentre en, vingt-quatre (24) juillet
10 deux mille six (2006). Là on a « Comité d'étude sur
11 l'utilisation des conduites d'aqueducs de PVC et de
12 fonte ductile ».

13 Tel que discuté lors de notre dernière
14 rencontre, vous retrouverez en annexe
15 le tableau récapitulatif des
16 différents points de discussion de
17 notre étude. Je vous invite donc, pour
18 la prochaine rencontre portant
19 exclusivement sur les propriétés du
20 PVC, le 5 décembre 2006 à 9 h 30.

21 Et tout de suite après on a un tableau qui est
22 annexé, qui sont des critères d'analyse. PVC et
23 fonte ductile. Moi je vous avoue, là, que je me fie
24 à vous, là, parce que c'est du chinois pour moi.
25 C'est quoi, ce comité-là, selon vous?

1 R. Bien, c'est une étude des deux différents... Une
2 comparaison entre les deux différents produits
3 disponibles sur le marché pour l'aqueduc à
4 Montréal.

5 Q. **[718]** O.K. Donc je vais le coter, puis on va peut-
6 être y revenir plus tard.

7 MADAME LA GREFFIÈRE :

8 Alors ce sera la cote 26P-300.

9 Me DENIS GALLANT :

10 300? À partir de 300, je devrais m'en souvenir.

11

12 26P-300 : Note de Robert J. Marcil à Richard
13 Morin et suivants - le 22 novembre
14 2006

15

16 Q. **[719]** Onglet 7, destinataire Robert J. Marcil,
17 expéditeur Gilles Surprenant, chargé de projet,
18 date trente et un (31) janvier deux mille sept
19 (2007), « Tuyaux de fonte versus tuyaux en PVC,
20 prix comparé ». Alors,

21 Vous trouverez ci-inclus un tableau
22 comparatif sur les prix des tuyaux en
23 fonte versus les tuyaux en PVC.

24 Puis on va aller... Alors ça va être 301, Madame la
25 Greffière.

1 26P-301 : Note de Gilles Surprenant à Robert J.
2 Marcil - le 31 janvier 2007

3

4 On va aller au tableau en annexe. Et sans nous
5 donner un cours, là, c'est... Le tableau, là, fait
6 la fonte, le PVC, accessoires, et caetera, et c'est
7 des prix, là.

8 R. O.K.

9 Q. **[720]** O.K.?

10 R. Si on compare la fonte...

11 Q. **[721]** Oui?

12 R. Ce qui se posait normalement à la Ville de
13 Montréal, à ce temps-là, c'était de la classe 53,
14 joint mécanique. Si on compare le trois cents
15 millimètres (300 mm)...

16 Q. **[722]** Oui?

17 R. On parle d'un prix de cent trente et un dollars le
18 mètre (131 \$/m).

19 Q. **[723]** Hum, hum?

20 R. Si on compare ça avec le PVC DR18, encore trois
21 cents millimètres (300 mm), même dimension, on
22 parle à ce moment-là d'un coût de soixante-sept
23 dollars le mètre (67 \$/m). C'est le prix...

24 Q. **[724]** Puis on a le TerraBrute qui est un petit peu
25 plus cher que la fonte.

1 R. Oui. Exact.

2 Q. [725] Que vous aviez expliqué.

3 R. Oui.

4 Q. [726] Mais qui peut être avantageux quand on n'est
5 pas en tranchée. J'ai-tu bien compris?

6 R. Oui. C'est comme un petit peu beaucoup plus cher,
7 là, c'est...

8 Q. [727] C'est pas mal.

9 R. L'écart n'est pas si grand. L'écart n'est pas si
10 grand que ça, là.

11 Q. [728] O.K. Et vous avez des accessoires, là, bon,
12 j'imagine pour la pose. C'est ça?

13 R. Oui. Fil de cuivre.

14 Q. [729] Parfait. Alors on oublie... La note, elle,
15 elle date du trente et un (31) janvier deux mille
16 sept (2007). Et ensuite de ça, là on arrive au
17 vingt-quatre (24) avril deux mille sept (2007). Qui
18 va être, prochain document, je m'excuse Madame
19 Blanchette, document numéro 8, que je vais coter
20 sous 302. C'est ça? Oui.

21

22 26P-302 : Note de Robert J. Marcil à Yves

23 Themens et suivants le 24 juillet 2006

24

25 Envoyée à Yves Themens, Gilles Vézina, Marc Hébert,

1 Yves Chamberland, Michel Thibault, copie conforme
2 aux ingénieurs et agents techniques, expéditeur
3 Robert J. Marcil, chef de division, date du vingt-
4 quatre (24) avril deux mille sept (2007). Puis on
5 dit,

6 Dorénavant, dans les plans et devis de
7 la Ville de Montréal relatifs à la
8 construction ou reconstruction d'une
9 conduite d'eau secondaire,
10 l'entrepreneur aura le choix de
11 fournir des prix unitaires applicables
12 à la pose de tuyaux d'aqueducs selon
13 les options A ou B, telles que
14 décrites ci-dessous.

15 Puis vous avez l'option A, ce sont les fameux
16 tuyaux en fonte ductile, dont on se sert ou on se
17 servait à la Ville de Montréal...

18 R. Sauf qu'il y a un changement. Normalement, la Ville
19 de Montréal, ce n'était pas des joints DITTON à
20 emboîture. C'était des joints mécaniques avec des
21 boulons, à la Ville de Montréal.

22 Q. **[730]** O.K.

23 R. Ce qui est plus dispendieux que joints de DITTON.
24 Donc ils ont baissé un petit peu la... pas la
25 qualité, là, mais la fabrication, la sorte de tuyau

1 à fournir. Ce n'est plus des joints mécaniques,
2 c'est des joints DITTON.

3 Q. [731] O.K. Mais le matériau, lui, va...

4 R. C'est toujours de la fonte.

5 Q. [732] Ça va être de la fonte.

6 R. Exact.

7 Q. [733] Puis où vous avez... L'option B, la
8 fourniture et pose de tuyaux en PVC dans la
9 tranchée de l'égout, alors diamètre... Fourniture
10 et pose de tuyaux en PVC en dehors de la tranchée
11 de l'égout, y compris l'excavation et le
12 remplissage en pierre prémélangée.

13 R. C'est notre tuyau DR18 régulier qu'on vend à peu
14 près partout au Canada puis en Amérique, qui se
15 vend en Amérique du Nord.

16 Q. [734] O.K. Et ça, est-ce que ça exclut le
17 TerraBrute, ou...

18 R. Oui. Oui. Ça exclut le TerraBrute. À ce moment-là
19 on mentionne DR18. Il n'y a plus de TerraBrute.

20 Q. [735] Alors vous, là...

21 R. On ne vend plus de TerraBrute à la Ville de
22 Montréal.

23 Q. [736] C'était fini, là.

24 R. Oui. Mais je n'avais pas vu ce document-là avant.
25 Je ne connaissais... Je n'avais jamais eu une copie

1 de ce document-là.

2 Q. [737] O.K. Mais si je vous pose la question, vous
3 en avez subi des effets, par exemple?

4 R. Oui. Ça s'est arrêté là.

5 Q. [738] Vous n'aviez pas...

6 R. Nos ventes de TerraBrute se sont arrêtées là.

7 Q. [739] Vous n'aviez pas besoin de mémo.

8 R. Non non non non. Ça faisait un bout que je le
9 savais.

10 Q. [740] O.K. Et, note :

11 Il est entendu que si, pour
12 différentes...

13 Alors je suis à la page 2, Madame Blanchette.

14 Il est entendu que si, pour
15 différentes raisons techniques, un
16 type de (inaudible) particulier doit
17 être utilisé pour la réalisation d'un
18 projet de construction/reconstruction
19 de conduites d'eau, seul celui-ci sera
20 présent dans nos soumissions. Pour
21 fixer ces prix unitaires...

22 Bla-bla-bla, là, je ne rentrerai pas dans les
23 détails, mais... Et vous avez, ensuite de ça, un
24 tableau en annexe, qui est peut-être moins
25 pertinent pour les discussions, les questions que

1 j'ai à vous poser, mais je dépose le document de
2 cette manière. Ça revient à la question que je vous
3 ai posée tantôt. C'était fini, là?

4 R. Oui, pour nous autres c'était fini.

5 Q. **[741]** Qu'est-ce qui est arrivé avec, avec
6 l'équipement, parce que j'ai vu le forecast ou les
7 prévisions, qu'est-ce qui est arrivé avec
8 l'équipement que vous, pas l'équipement, mais les
9 tuyaux?

10 R. Les matériaux on les a vendus ailleurs au Canada.

11 Q. **[742]** O.K.

12 R. On fabrique à Ville Saint-Laurent pour les besoins
13 de l'est du Canada, Ontario, Maritimes, Québec.

14 Q. **[743]** O.K. Et ensuite de ça pour compléter je vais
15 déposer une dernière note de service que la Ville
16 de Montréal a transmis à la Commission suite à une
17 ordonnance.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[744]** Est-ce qu'on pourrait juste revenir...

20 Me DENIS GALLANT :

21 Oui, oui.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[745]** ... sur le dernier document, en page 2,
24 considérations générales, j'aimerais savoir, on a à
25 la page 2, donc :

1 L'entrepreneur doit s'assurer de
2 respecter les recommandations de
3 chaque fabricant de tuyaux de même que
4 les exigences de la Ville de Montréal
5 et se conformer à la directive 004 du
6 ministère du Développement durable, de
7 l'Environnement et des Parcs
8 concernant l'entreposage des tuyaux au
9 chantier.

10 Qu'est-ce qui est plus facile d'entreposer des
11 tuyaux de fonte ou des tuyaux de PVC?

12 R. Quand on livre le tuyau de PVC, les conduites sont
13 emballées, c'est dans des ballots. Donc pour les,
14 prendre du camion puis les déposer sur le sol, ça
15 prend un équipement, un chariot élévateur. La fonte
16 c'est à ce moment-là c'est plus, c'est juste des
17 rangées, des longueurs louses si vous voulez, mais
18 ce n'est pas, ce n'est rien de majeur. C'est plus
19 facile à décharger un camion de PVC, ça prend dix
20 minutes.

21 Q. **[746]** O.K.

22 R. Tandis que les autres, c'est longueur par longueur.

23 Q. **[747]** Puis la manutention des tuyaux au chantier,
24 c'est la même chose je présume?

25 R. Oui, c'est la même chose, une fois que les ballots

1 sont cassés dans le six pouces, vous n'avez pas
2 besoin d'équipement lourd pour prendre des
3 longueurs, vous le prenez dans le ballot, vous
4 cassez le ballot puis vous pouvez les transporter à
5 la main dans le six pouces. Quand on arrive à dix,
6 douze pouces, là ça prend de l'équipement
7 malheureusement.

8 Q. [748] La pose des tuyaux?

9 R. La pose je dirais que c'est plus rapide avec le
10 PVC, dû au poids, mais l'installation est la même,
11 c'est du genre, même genre d'emboiture.

12 Q. [749] Mais je comprends que vous n'êtes, non pas
13 propriétaire, mais représentant d'une compagnie,
14 Ipex, mais je demande?

15 R. Je n'essaie pas de vous vendre quelque chose, je
16 vous dis juste.

17 Q. [750] Non, je ne suis pas acheteuse. O.K. Puis les
18 tests d'étanchéité?

19 R. C'est les mêmes pour les conduites, c'est la même
20 chose.

21 Q. [751] Donc le PVC est plus efficace que les tests
22 de fonte, les tuyaux de fonte?

23 R. Bien.

24 Q. [752] Ah, c'est la même chose vous dites c'est
25 pareil?

1 R. Bien les tests vont être les mêmes.

2 Q. **[753]** L'étanchéité est pareille?

3 R. Ils nous demandent de faire les mêmes tests qu'eux
4 autres.

5 Q. **[754]** O.K.

6 R. Un tuyau neuf en principe devrait être, devrait
7 tester là.

8 Q. **[755]** O.K.

9 R. Que ce soit de la fonte ou du PVC, mais nous on
10 teste chacune des longueurs en usine avant que ça
11 sorte.

12 Q. **[756]** O.K. Puis le taraudage qu'est-ce que c'est?

13 R. Ça c'est quand vous avez une conduite installée
14 dans une rue, puis quand il y a une résidence vous
15 devez percer le tuyau pour amener un branchement de
16 service avec un tuyau de cuivre ou avec un tuyau de
17 polyéthylène jusqu'aux maisons.

18 Q. **[757]** Puis c'est aussi facile l'un que l'autre?

19 R. Oui. Ça se ressemble beaucoup, là.

20 Q. **[758]** Puis le remplissage des tranchées?

21 R. Ça c'est la même chose, ça se ressemble beaucoup,
22 c'est la même pose, ça se ressemble beaucoup.

23 Q. **[759]** Parfait.

24 Me DENIS GALLANT :

25 Q. **[760]** Moi je vais continuer sur cette lancée-là,

1 encore une fois, je ne veux pas le vendeur, je veux
2 le témoin. Par rapport aux tuyaux de fonte, la
3 durée de vie d'un tuyau en PVC?

4 R. On vend du tuyau de PVC au Québec depuis les
5 années, le début des années soixante-dix (70),
6 notre premier projet a eu lieu en soixante-sept
7 (67) à Varennes. Jamais à ma connaissance puis vous
8 pourrez vérifier avec la clientèle, on a remplacé
9 une conduite en PVC pour l'aqueduc. Je vais vous
10 donner un exemple, si vous enterrez un téléphone
11 pendant cinquante (50) ans, vous allez le déterrer
12 après cinquante (50) ans, puis il va être
13 identique. L'avantage du PVC c'est que la corrosion
14 ne l'attaque pas.

15 Q. **[761]** Non, ça ne rouille pas?

16 R. Ça fait que des conduites en PVC c'est minimum cent
17 (100) ans. J'ai vu à Pierrefonds une conduite
18 installée dans un sol corrosif qui a duré huit ans
19 en fonte.

20 Q. **[762]** Mais la durée de vie moyenne d'un tuyau de
21 fonte, huit ans c'est une exception, je peux
22 comprendre?

23 R. Oui, sauf qu'il faut toujours mettre ça en
24 perspective, des conduites de fonte fabriquées au
25 début des années mille neuf cent (1900) étaient ça

1 d'épaisses. Aujourd'hui c'est.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[763]** Donc la durée de vie?

4 R. Donc la durée de vie est beaucoup moindre.

5 Me DENIS GALLANT :

6 Q. **[764]** Oui, mais à peu près, vous estimez quarante
7 (40) ans, cinquante (50) ans?

8 R. Quarante (40) ans peut-être, trente (30), quarante
9 (40) ans.

10 Q. **[765]** O.K. Et vous êtes dans le domaine depuis
11 trente-huit (38) ans ce que vous avez dit. Au
12 Québec, là, combien de municipalités qui installent
13 encore des tuyaux de fonte, à votre connaissance?

14 R. Rapidement je dirais, Montréal, Val d'Or, Granby,
15 Thetford Mines, Rimouski à l'occasion, mais ils
16 posent du PVC, même Thetford Mines on a eu un
17 projet. Dans les vingt-cinq (25) dernières années,
18 on doit avoir changé quatre-vingt-quinze pour cent
19 (95 %) des municipalités de fonte à PVC. Un beau
20 succès.

21 Q. **[766]** Ça fait que quand vous nommez le nom d'une
22 municipalité c'est à peu près ça, là, ça se compte
23 sur une main ou peut-être un peu plus? Cinq, six,
24 sept.

25 R. Mettons vingt villes sur...

1 Q. [767] Plus que ça, oui, vingt?

2 R. Mettons vingt, là, il y a des petites municipalités
3 qui posent encore ça. Mais de plus en plus c'est du
4 PVC partout.

5 Q. [768] O.K.

6 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

7 Q. [769] Pour que je comprenne, donc, de la note qui
8 est à l'onglet 8 du document du vingt-quatre (24)
9 avril deux mille sept (2007), vous avez dit bon moi
10 avec cette note-là je comprends que nos produits
11 sont terminés. Vous décidez ça parce que là on
12 vient de réhabiliter un peu l'usage des tuyaux de
13 fonte, parce qu'on avait dit à l'onglet 2 de ne pas
14 prendre les tuyaux de fonte il y avait des
15 problèmes, on allait vers vos produits. De la note
16 du vingt-quatre (24) avril deux mille sept (2007),
17 là vous revoyez qu'on peut poser des tuyaux de
18 fonte et là où les entrepreneurs se réalignent sur
19 les tuyaux de fonte, est-ce que c'est comme ça?

20 R. Oui, on est, nous sommes approuvés et les produits
21 de PVC que ce soit le mien ou de mes compétiteurs,
22 dans les devis quand on marque des RD18, ce n'est
23 pas nécessairement Ipex qui va avoir la commande,
24 là parce qu'au Québec on a changé je ne sais pas
25 combien de municipalités dans les vingt-cinq (25)

1 dernières années, mais ça ne veut pas toujours dire
2 que c'est nous autres qui avons les commandes. J'ai
3 quatre compétiteurs en PVC. On fait le travail de
4 spécification puis avec les entrepreneurs, puis
5 avec les villes, puis les Travaux publics, mais ça
6 ne veut pas dire qu'on a la commande tout le temps.
7 Ça ne nous donne pas une commande d'être dans le
8 devis.

9 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

10 Q. **[770]** O.K. Donc, si on prend la note du vingt-
11 quatre (24) avril deux mille sept (2007), on dit
12 maintenant aux entrepreneurs de soumettre des prix
13 unitaires en fonction de deux options : l'option A,
14 l'option B. L'option A, c'est des tuyaux de fonte.

15 R. Exact.

16 Q. **[771]** Pourtant la note de monsieur Marcil en
17 juillet deux mille six (2006), c'est-à-dire
18 quelques mois auparavant, elle dit : Arrêtez de
19 poser des tuyaux de fonte, on a des problèmes avec
20 ça depuis plusieurs années. Là, en deux mille sept
21 (2007), on voit réapparaître l'option des tuyaux de
22 fonte. Et, là, vous vous dites, s'ils peuvent
23 reprendre les tuyaux de fonte, probablement qu'ils
24 vont recommencer avec ça. Puis c'est comme ça que,
25 vous, vous êtes débarqué du marché?

1 R. Depuis vingt-trois (23) ans que je vais voir des
2 gens à la Ville de Montréal, puis sur l'île, puis
3 les arrondissements, puis je crie tout le temps, je
4 suis un « chialeux » de nature un peu, parce que
5 j'ai toujours le même principe, on est à Montréal,
6 on paie des taxes à Montréal, je ne peux pas vendre
7 à Montréal. Ah, mais vous êtes dans le devis,
8 Monsieur Cadotte, si l'entrepreneur choisit de la
9 fonte à trois fois le prix que votre produit,
10 qu'est-ce que vous voulez qu'on fasse. Moi, je ne
11 peux rien faire non plus. Le choix de
12 l'entrepreneur. Partout ailleurs au Québec, si
13 l'écart de mon produit est cinq pour cent (5 %)
14 plus cher qu'un produit compétitif, il y a des
15 grandes chances que je n'aie pas la commande. À
16 Montréal, à moitié puis au tiers du prix, je n'ai
17 pas la commande pareil. Les entrepreneurs
18 choisissent de la fonte.

19 Q. **[772]** De la fonte. Pour Montréal?

20 R. Oui.

21 Q. **[773]** Et ces tuyaux de fonte sont faits par Canada
22 Pipe, c'est ça?

23 R. Exact.

24 Q. **[774]** Et l'usine de Canada Pipe est à quel endroit?

25 R. Elle est aux États-Unis.

1 Q. [775] Elle est aux États-Unis?

2 R. Je pense que c'est Birmingham Alabama.

3 Q. [776] Donc, ces produits-là ne sont pas faits sur
4 le territoire de l'île de Montréal...

5 R. Non, non, non.

6 Q. [777] ... qui ferait en sorte que le transport,
7 c'est plus facile?

8 R. Ça vient des États-Unis.

9 Q. [778] Ils viennent des États-Unis?

10 R. Exact.

11 Q. [779] O.K. Merci.

12 Me DENIS GALLANT :

13 Q. [780] Je vous ai montré des documents, je vous ai
14 montré ces documents-là. Ce que je comprends de
15 votre témoignage, c'est que, ce n'est pas la
16 première fois aujourd'hui, je vous les ai montrés
17 dans une préparation avec vous quand je vous ai
18 rencontré, là, mais, je pense avant-hier, c'était
19 la première fois que vous voyez ces documents?

20 R. Oui. Je n'avais pas vu ce document-là.

21 Q. [781] Vous n'aviez pas vu ces documents. Ceci étant
22 dit, à un moment donné, vous n'avez plus, vous avez
23 l'entrepôt, vous avez commandé, vous avez...

24 R. Fabriqué.

25 Q. [782] Fabriqué. Vous avez écoulé un peu plus que la

1 moitié de ce que vous aviez fabriqué?

2 R. Exact.

3 Q. **[783]** Et y a-tu quelqu'un qui vous a appelé? Avez-
4 vous appelé quelqu'un en voulant dire : Que se
5 passe-t-il, j'avais une belle liste puis des beaux
6 projets, fini?

7 R. Oui, au début...

8 Q. **[784]** C'est là-dessus que je veux vous entendre à
9 partir de ce moment-ci.

10 R. Début deux mille sept (2007), j'avais contacté
11 monsieur Surprenant, que je connaissais depuis le
12 début des années quatre-vingt-dix (90), pour lui
13 demander : « Il se passe quoi? » D'ailleurs,
14 monsieur Surprenant l'a mentionné durant son
15 témoignage, à l'effet que, nous autres, on avait
16 des inventaires prévus pour la Ville de Montréal,
17 puis les inventaires n'avaient pas été écoulés. Il
18 fallait à ce moment-là... Je lui demandais s'il y
19 avait une possibilité que des commandes rentrent un
20 jour, qu'est-ce qui se passe, vraiment, j'ai besoin
21 de savoir. Puis je me suis fait dire que, là, il ne
22 pouvait pas rien faire pour moi, c'était terminé.
23 Ça fait que...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[785]** Qui vous a dit ça?

1 R. Monsieur Surprenant.

2 Me DENIS GALLANT :

3 Q. **[786]** Et, ça, ça se passe quand ça?

4 R. Début deux mille sept (2007).

5 Q. **[787]** O.K. Mais début deux mille sept (2007),
6 début, c'est janvier, février?

7 R. Fin janvier.

8 Q. **[788]** Fin janvier. O.K.

9 R. D'ailleurs, je pense que, quand monsieur Surprenant
10 a mentionné un lunch avec lui en deux mille sept
11 (2007), je ne me souvenais pas, j'ai vérifié, puis
12 c'était le trente et un (31) janvier deux mille
13 sept (2007). C'est la même date que le mémo à
14 l'annexe. C'est une coïncidence.

15 Q. **[789]** Une coïncidence.

16 R. Dans la même journée.

17 Q. **[790]** Moi, il y a quelque chose qui m'intrigue.

18 C'est-à-dire quand vous vous apercevez qu'on pose
19 de la fonte qui n'est même pas certifiée BNQ, vous
20 avez dit, qui n'est même pas certifiée, la première
21 personne que vous décidez d'appeler, c'est monsieur
22 Marcil?

23 R. Exact.

24 Q. **[791]** Monsieur Marcil vous donne un peu raison.

25 Ensuite, vous rencontrez Milioto, et cetera. Puis

1 monsieur Marcil, vous allez le voir deux fois, là.
2 Vous allez faire votre « pitch » de vente, qu'on
3 appelle dans le jargon, à monsieur Marcil au
4 laboratoire à deux reprises. Quand ça ne fonctionne
5 plus, est-ce qu'il y a une raison particulière
6 pourquoi vous appelez monsieur Surprenant au lieu
7 de monsieur Marcil? Parce que, moi, je lis les
8 notes, là, de services, c'est lui le boss.

9 R. Oui.

10 Q. [792] De ce que je comprends.

11 R. Oui, vous avez raison. Pourquoi c'est monsieur
12 Surprenant? Peut-être que je le connais plus que
13 monsieur Marcil à ce moment-là. Au lieu de déranger
14 le patron, tu parles avec... en dessous de lui pour
15 avoir plus d'explications. Tu peux peut-être avoir
16 plus facilement une explication puis un rendez-vous
17 avec un monsieur Surprenant qu'avec monsieur
18 Marcil.

19 Q. [793] Ce que j'ai pu comprendre de votre
20 témoignage, c'est qu'à un moment donné, vous
21 tentiez, vous avez l'air d'une personne, là,
22 déterminée, O.K., puis vous dites, regarde, je
23 m'essaie, je m'en vais à Montréal puis j'essaie,
24 puis j'essaie, puis je cogne aux portes, ça ne
25 marche pas, mais je continue. Et finalement vous

1 aviez votre entrée, là. Le mémo qu'on a déposé, là,
2 c'est vraiment le ticket...

3 R. Exact.

4 Q. **[794]** ... pour rentrer. Et ça va arrêter. Vous
5 dites que, suite à la conversation de monsieur
6 Milioto sur le fait de lui verser cent cinquante
7 mille dollars (150 000 \$) pour trois fonctionnaires
8 de la Ville, et le non c'était votre arrêt de mort?

9 R. Oui.

10 Q. **[795]** Ça ne vous tentait pas de parler de ça à un
11 patron, à monsieur Marcil, dit : Hey, il y a-tu des
12 fonctionnaires corrompus chez vous, puis c'est-tu à
13 cause de ça que je n'ai plus de contrats? Plutôt
14 que de parler à monsieur Surprenant?

15 R. J'aurais probablement dû le faire, mais je ne l'ai
16 pas fait. Je ne peux pas vous donner la raison.
17 Quand tu refuses de fonctionner dans un système
18 comme celui-là, je pense que la réponse n'est pas
19 trop longue. On n'a pas besoin d'explication
20 longtemps. Si on n'embarque pas puis on ne donne
21 pas d'argent, on sait bien que ça va se terminer là
22 là.

23 Q. **[796]** Et en date d'aujourd'hui, on est en deux
24 mille douze (2012), fin novembre, c'est toujours la
25 situation là.

1 R. Oui.

2 Q. **[797]** Il n'y a pas eu une autre directive...

3 R. Non, puis on essaie...

4 Q. **[798]** ... équivalant...

5 R. ... on essaie encore à la Ville de Montréal. On a
6 écrit un document en... le vingt-sept (27) août
7 deux mille douze (2012) à quelqu'un qu'on a
8 rencontré lors d'une visite de l'usine à nos
9 bureaux à Saint-Laurent lors d'une annonce du
10 gouvernement du Québec, puis il y avait une
11 personne de la Ville de Montréal qui était là. On
12 lui a écrit une lettre pour lui mentionner que,
13 tout ce qu'on a fait depuis des années, puis on est
14 sur l'île de Montréal, mais on a... on ne vend pas
15 de tuyau à la Ville de Montréal.

16 Q. **[799]** Monsieur Surprenant, outre ce souper-là ou ce
17 dîner-là...

18 R. Ah! C'est un dîner, oui.

19 Q. **[800]** ... le dîner du trente et un (31) janvier...

20 R. Oui.

21 Q. **[801]** ... deux mille sept (2007), est-ce que vous
22 allez revenir à la charge avec lui?

23 R. Non. Non. On a essayé ensuite de ça. On a un nouvel
24 équipement à Saint-Laurent pour un nouveau tuyau
25 qu'on fabrique, un nouveau procédé, puis on a eu

1 des visites de l'usine. Monsieur De Sousa, le maire
2 de Ville Saint-Laurent, est présent, était venu à
3 quelques reprises à nos installations. Je l'avais
4 rencontré aussi lors de dîners à la Chambre de
5 commerce de Ville Saint-Laurent. Puis là comme
6 d'habitude quand... « Montréal, c'est comme...
7 c'est comme notre Ville, on est à Saint-Laurent, on
8 a des investissements » - « Ah! Venez me voir à mon
9 bureau, on va en parler, on va en parler ». Je l'ai
10 rencontré l'automne dernier, pas cette année,
11 l'année dernière, puis encore une fois, la réponse,
12 on la sait. On a l'impression qu'on n'avance pas
13 là. On a fait ça je ne sais plus à combien de
14 reprises là ces... ces représentations-là, mais je
15 suis payé pour faire ça, puis je n'arrêterai pas de
16 les faire.

17 Q. [802] O.K. Sur ce sujet-là, et après ça, je vais...
18 je vais passer sur autre chose. Donc, ce sujet-là
19 est clos, mais j'ai quand même un autre document
20 que la Ville nous a fait parvenir qui et en lien,
21 qui est l'onglet 9, Madame Blanchette. 304, Madame
22 la Greffière?

23 LA GREFFIÈRE :

24 C'est 303, Maître Gallant.

25 Me DENIS GALLANT :

1 303, je suis en avance.

2 LA GREFFIÈRE :

3 Oui.

4 Me DENIS GALLANT :

5 Ici la terre...

6

7 26P-303 : Note de Robert J. Marcil à Yves

8 Provost - le 16 mai 2007

9

10

11 Q. **[803]** Parfait. Alors, toujours une note de service,
12 le destinataire, c'est Yves Provost, l'expéditeur
13 est Robert J. Marcil, copie conforme à Gilles
14 Robillard. Ces gens-là, Yves Provost, Gilles
15 Robillard, ça vous dit quelque chose? Ce sont des
16 gens avec qui vous avez travaillé?

17 R. Oui. Monsieur Robillard, non, monsieur Provost, je
18 l'ai rencontré à quelques reprises.

19 Q. **[804]** Il était qui lui? Le directeur adjoint de la
20 Ville de l'époque?

21 R. C'était... c'était le grand patron des Travaux
22 publics à Montréal là, le patron, je dirais, de
23 monsieur Vézina, possiblement là. Peut-être je me
24 trompe là ou monsieur Themens. Je ne me souviens
25 pas de la hiérarchie à ce moment-là.

1 Q. **[805]** O.K. Et ce que ça dit, c'est :

2 Comité technique d'évaluation des
3 conduites de fonte et de chlorure
4 de...

5 c'est le PVC là

6 ... pour les réseaux de distribution
7 en eau potable, rapport final

8 Pour faire suite au mandat que
9 vous nous avez octroyé, vous trouverez
10 en annexe le rapport final du Comité
11 technique pour l'étude citée en
12 rubrique.

13 Veuillez agréer [...]

14 et caetera. Et moi, ce que j'ai, je ne suis pas sûr
15 que j'aie le rapport, mais c'est une annexe là. Ça
16 dit quoi ce document-là pour vous?

17 R. C'est une comparaison des certifications des
18 produits de fonte et les nôtres là.

19 Q. **[806]** O.K.

20 R. Les sortes de produits, les sortes de joints,
21 l'élongation, c'est un peu un rapport technique sur
22 comment réagissent les produits de fonte ou les
23 produits de PVC.

24 Q. **[807]** O.K.

25 R. Comment réagissent...

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 Q. [808] Est-ce que c'est possible de demander aux
3 gens de la Ville de voir s'il existe autre chose
4 que ces deux pages-là là? Parce qu'on dit qu'on a
5 un rapport, on tourne la page, on voit « Annexe
6 1 ». Existe-t-il? Parce qu'on dit que c'est le
7 rapport final, donc il doit y avoir quelques pages
8 d'écrites autre que juste ça.

9 Me DENIS GALLANT :

10 Je vais... je vais faire la demande expresse
11 Monsieur le Commissaire, parce que visiblement je
12 ne finirai pas avec le témoin aujourd'hui. Donc, si
13 je peux avoir des réponses assez vite, ça va être
14 lundi matin. Je vais maître St-Jean dans le coup
15 là, puis ça va aller vite.

16 Me MARTIN ST-JEAN :

17 On pourra voir ce qui a été communiqué, dans un
18 premier temps...

19 Me DENIS GALLANT :

20 C'est ça.

21 Me MARTIN ST-JEAN :

22 ... et ensuite, s'il y a matière à compléter, on
23 fera peut-être les démarches appropriées pour
24 effectivement tenter de trouver les pages qui
25 pourraient être manquantes.

1 Me DENIS GALLANT :

2 Parfait. Merci, Maître St-Jean. Madame la
3 Présidente, il est seize heures vingt et une
4 (16 h 21). J'en ai peut-être possiblement pour, je
5 n'ose pas dire là, une demi-heure, mais peut-être
6 quarante-cinq (45) minutes. Je sais que ma
7 collègue, maître Roy, est ici, je pense, pour coter
8 quelque chose. Pour dépôt de documents là. Je
9 voudrais peut-être libérer le témoin et on finirait
10 pour aujourd'hui, si possible.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Je n'ai pas de problème avec ça.

13 Me DENIS GALLANT :

14 Merci beaucoup.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[809]** Merci, Monsieur.

17 R. Merci, Madame.

18 Q. **[810]** Alors, on va vous inviter à revenir lundi.

19 R. Avec plaisir.

20 Q. **[811]** Merci.

21 Me CLAUDINE ROY :

22 Rebonjour. Alors, ce matin, en fin d'avant-midi,
23 j'avais parlé du dépôt d'un document. J'en ai remis
24 des copies aux parties, des copies papier et je les
25 avise que dans leur boîte sécurisée, demain ils

1 vont recevoir la version électronique. Alors, le
2 document, la pièce avait déjà été... la cote avait
3 été déjà réservée, 25P-294.

4 LA GREFFIÈRE :

5 C'était 298 initialement que nous allons remettre à
6 294 maintenant.

7 Me CLAUDINE ROY :

8 Tel que mentionné à quatorze heures (14 h 00).

9 LA GREFFIÈRE :

10 Voilà!

11 Me CLAUDINE ROY :

12 Alors, la pièce s'appelle « Appel d'offres public
13 du ministère des Transports du Québec » publié via
14 le système électronique d'appel d'offres qu'on
15 appelle le SEAO. La pièce... de toute façon, sur le
16 document, c'est déjà inscrit. Alors, je vais faire
17 le dépôt officiel.

18 LA GREFFIÈRE :

19 Merci beaucoup.

20 Me CLAUDINE ROY :

21 Merci. Quant au dépôt de document, voilà, c'est
22 fait.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Alors, donc bonne fin de semaine à tous. Non, c'est
25 demain. On est jeudi. Non, non, on est jeudi. Bonne

1 fin de semaine. Il est temps. Alors, bonne fin de
2 semaine, à lundi.

3 Me DENIS GALLANT :

4 Madame la Présidente.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Oui.

7 Me DENIS GALLANT :

8 Est-ce que le jugement concernant la requête...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Oui.

11 Me DENIS GALLANT :

12 ... de monsieur Desjardins...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Vous faites bien de le demander. Oui. Alors, la
15 requête concernant monsieur Desjardins a été... je
16 ne sais pas si elle a été rendue publique ou si
17 elle est déjà sur le site, mais elle s'apprête à
18 l'être dans les minutes qui suivent et maître
19 Labelle a été avisé.

20 Me DENIS GALLANT :

21 Merci beaucoup.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci.

24 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

25

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24

Nous, soussignés, JEAN LAROSE et DANIELLE BERGERON, sténographes officiels, certifions sous notre serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription fidèle et exacte de l'enregistrement numérique, le tout hors de notre contrôle et au meilleur de la qualité dudit enregistrement.

Le tout conformément à la loi.

Et nous avons signé,

JEAN LAROSE
Sténographe officiel

DANIELLE BERGERON
Sténographe officielle